

**DÉCLARATION DE
PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE**
GROUPE SPIE BATIGNOLLES

EXERCICE 2024

spie batignolles

SOMMAIRE

Édito	3
Profil du groupe	4
1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	5
1.1. Base de préparation	6
1.2. Gouvernance	7
1.3. Stratégie	11
1.4. Gestion des impacts, risques et opportunités	21
2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	23
2.1. Changement climatique (ESRS E1)	24
2.2. Pollution (ESRS E2)	32
2.3. Ressources hydriques et marines (ESRS E3)	35
2.4. Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)	38
2.5. Utilisation des ressources et économie circulaire (ESRS E5)	43
2.6. Taxonomie	46
3. INFORMATIONS SOCIALES	47
3.1. Personnel de l'entreprise (ESRS S1)	48
3.2. Communautés affectées (ESRS S3)	62
3.3. Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)	66
4. INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE	70
4.1. Conduite des affaires (ESRS G1)	71
TABLEAUX RÉCAPITULATIFS	76
LISTE DES EXIGENCES DE PUBLICATIONS AU TITRE DES ESRS COUVERTES PAR LA DPEF	79

ÉDITO

L'année 2024 marque un tournant décisif pour Spie batignolles avec le lancement de notre plan stratégique 2024-2030. Ce plan illustre notre volonté de préserver notre indépendance tout en répondant aux grands défis du secteur de la construction : décarbonation, gestion des ressources et transformation des métiers.

Cette année a été marquée par un renforcement de notre gouvernance et le développement de partenariats stratégiques, notamment avec le groupe ETPO, acteur majeur des travaux maritimes et fluviaux, reconnu pour son expertise en ouvrages d'art et en génie civil. Cette alliance nous permet d'anticiper les évolutions du marché, de renforcer notre position et d'intégrer toujours plus la durabilité au cœur de nos projets.

L'entrée en vigueur de la CSRD constitue également une étape clé pour le suivi de nos engagements en matière de RSE. Cette année, nous avons réalisé une analyse de double matérialité et restructuré notre Déclaration de Performance Extra-Financière selon les normes ESRS, marquant ainsi une avancée importante vers un rapport plus en phase avec les nouvelles exigences réglementaires.

Lors de l'événement Connexions 2024, qui a réuni nos 280 managers actionnaires, nous avons réaffirmé notre engagement en faveur de la transition énergétique et de la réduction de notre empreinte carbone. Au-delà des exigences réglementaires, nous avons initié des actions concrètes telles que le plan Accel'R pour réduire nos émissions de CO₂ et développer l'utilisation de matériaux bas carbone et biosourcés sur les chantiers. Notre engagement sociétal se renforce également, notamment en faveur de l'égalité des genres et de l'amélioration de nos politiques sociales.

Dans un contexte économique incertain, notre modèle fondé sur l'indépendance et l'engagement demeure un atout majeur.

Cette Déclaration de Performance Extra-Financière reflète notre action en faveur d'un avenir plus résilient et respectueux de l'environnement.

Bonne lecture, et ensemble, continuons à bâtir un futur durable !



Jean Charles Robin
Président du Groupe
Spie batignolles



Aude Maury
Directrice Performance
des achats, RSE, plan carbone
du Groupe Spie batignolles

PROFIL DU GROUPE

Acteur majeur et indépendant du bâtiment, des infrastructures, du paysage et des services, Spie batignolles défend au quotidien une approche collaborative de la construction.

Dans un monde en pleine transformation, nous sommes convaincus que notre culture de l'écoute et du dialogue, et la complémentarité de nos expertises sont nos principaux atouts pour réaliser des projets en phase avec les défis sociaux, sociétaux et environnementaux de notre époque.

Nous nous réinventons sans cesse en intégrant de nouvelles méthodes et de nouveaux savoir-faire, tout en conservant ce qui fait notre identité et notre force : une relation partenariale avec nos clients et une réflexion constante portée à l'amélioration du cadre de vie.

Grâce à un maillage territorial dense, nos collaborateurs accompagnent chaque projet en proximité, au plus près des usages. Engagés à leurs côtés, notre priorité est de garantir leur sécurité, leur santé et leur développement professionnel.

SPIE BATIGNOLLES EN QUELQUES CHIFFRES

2 582 M€

de chiffre d'affaires

9 067

collaborateurs

3 040 M€

de prise de commandes

70 %

du capital détenu par les managers actionnaires et les salariés (PEG)

179

années d'expérience

SPIE BATIGNOLLES EN QUELQUES DATES CLÉS

1846	1871	1968	2003	2005	2006
Ernest Goüin crée la société Ernest Goüin et Cie	Ernest Gouin Cie devient la Société de Construction des Batignolles (SCB)	SCB et SPIE fusionnent pour former Spie batignolles	Spie batignolles choisit l'indépendance par un LMBO associant ses 78 cadres dirigeants Le Groupe ouvre son capital aux salariés et lance le Plan d'Épargne Groupe (PEG)	Acquisition d'Eurelec, spécialiste de l'énergie, qui deviendra Spie batignolles énergie	Lancement de la Fondation Spie batignolles
2006	2009	2019	2022	2023	2024
Acquisition de Valérian, spécialiste du terrassement	Acquisition de Malet, spécialiste des travaux publics	Intégration de Vallia, spécialiste du paysage, qui deviendra Spie batignolles paysage	Lancement du plan de décarbonation Accel'R Lancement du Plan BTP 4.0	Spie batignolles célèbre ses 20 ans d'indépendance actionnariale	Intégration d'ETPO, spécialiste des travaux maritimes et fluviaux, la construction et le Génie Civil

1

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1	BASE DE PRÉPARATION	6
1.2	GOUVERNANCE	7
1.3	STRATÉGIE	11
1.4	GESTION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS	21

1.1 BASE DE PRÉPARATION

1.1.1 BASE GÉNÉRALE POUR LA PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE (ESRS 2 BP-1)

Le périmètre de la présente Déclaration de Performance Extra-Financière couvre toutes les activités du groupe Spie batignolles. Ce périmètre est basé sur celui des états financiers avec un objectif de couverture exhaustif.

La déclaration couvre les opérations du groupe Spie batignolles. Elle inclut également les

informations concernant la chaîne de valeur amont et aval qui ont été identifiées comme matérielles lors de l'analyse des impacts, risques et opportunités lors de l'analyse de double matérialité.

Les données collectées couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

1.1.2 PUBLICATION D'INFORMATIONS RELATIVES A DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES (ESRS 2 BP-2)

Cette section présente les changements dans le périmètre de reporting, ainsi que les évolutions des périmètres de calcul, le cas échéant.

Toutes les informations de durabilité concernant les sociétés acquises en 2024 ne sont pas incluses dans la présente déclaration et seront incluses avec une année de décalage dans la déclaration de 2025. En effet, l'intégration récente de ces entités ne permet pas de collecter les informations de manière fiable à la clôture. Sont concernées les sociétés CIFE (devenue Groupe ETPO), Pépinières du Languedoc et Tovo.

Les sociétés ayant été cédées au cours de l'année n'ont pas été prises en compte. Elles sont néanmoins conservées dans les données des années précédentes. En 2024, les participations dans les sociétés Infratunnel et AFCE IPI ont été cédées.

Plusieurs exceptions au périmètre de reporting sont à signaler concernant des sociétés considérées comme non-significatives par leur nombre d'employés ou leur contribution au chiffre d'affaires du Groupe :

- Les filiales implantées à l'étranger n'ont pas été prises en compte (représentant 3,5% du CAHT et 3,5% des effectifs)
- Les indicateurs environnementaux ne tiennent pas compte des activités Immobilier et des SEP de Spie batignolles fondations

1.2 GOUVERNANCE

1.2.1 LE RÔLE DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE (ESRS 2 GOV-1)

Le Groupe est structuré autour de plusieurs organes de gouvernance, chacun ayant des missions spécifiques en matière de supervision et de prise de décision. Le Groupe veille à la diversité de ses instances dirigeantes en intégrant des profils variés issus de différents domaines d'expertise et en tenant compte de la mixité des genres dans sa gouvernance.

Le Comité de Direction Générale

Le Comité de Direction Générale (CDG) assure le pilotage stratégique et opérationnel du Groupe, en intégrant les enjeux de durabilité au sein de sa gestion.

Le CDG est composé de 9 membres, incluant les directions opérationnelles des trois branches du Groupe (Infrastructures, Énergie et Construction) ainsi que des directions transverses (Ressources humaines ; Performance des achats, RSE et Plan carbone ; Administratif et financier ; Qualité de la réalisation et de l'innovation technique).

La représentation de la RSE au sein du CDG, via la Direction Performance des achats, RSE et Plan carbone, garantit l'intégration des enjeux de durabilité au plus haut niveau de gouvernance.

Le comité exécutif

Le Comité Exécutif (COMEX) regroupe l'ensemble des membres du CDG ainsi que les Directeurs Généraux de chaque branche du Groupe, soit un total de 27 membres.

Le comité stratégique

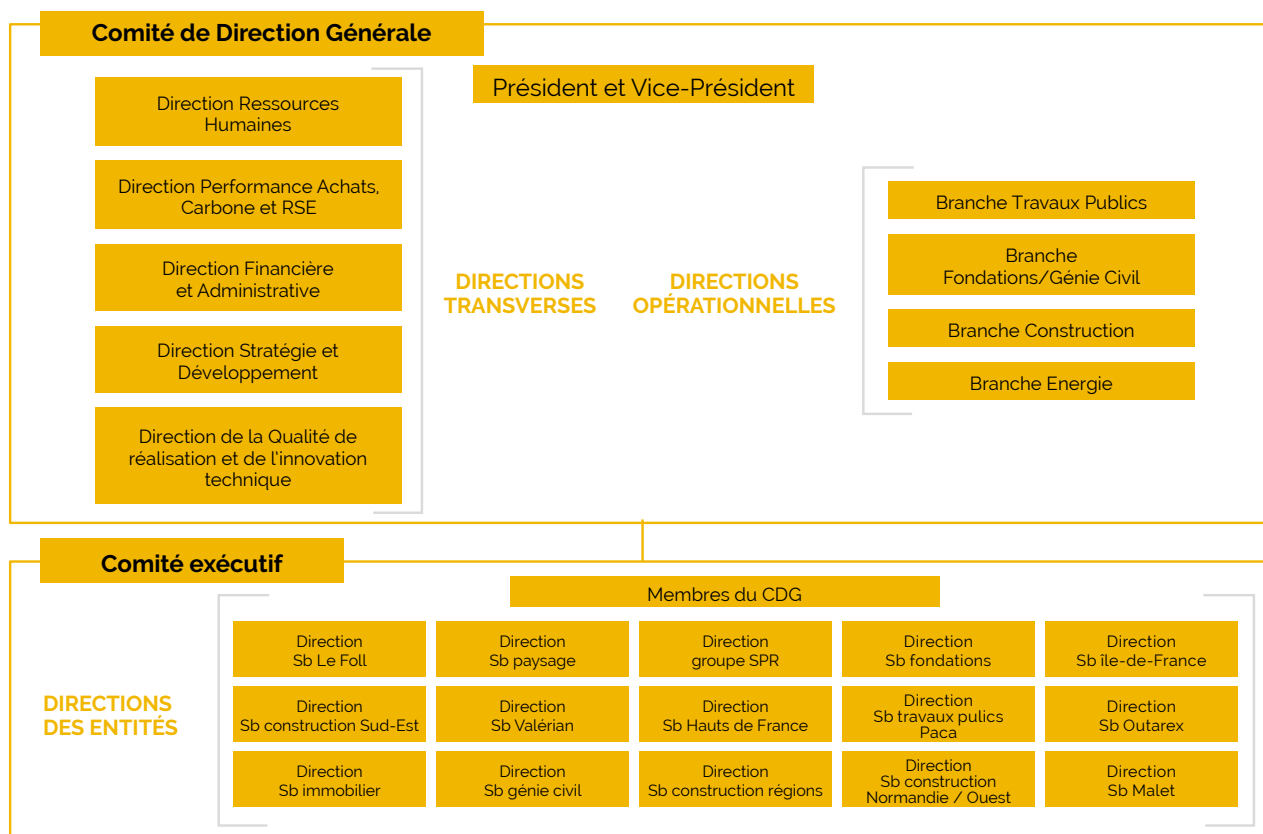
Le Comité stratégique est responsable du contrôle de la performance globale du Groupe, prenant en compte non seulement la rentabilité financière, mais aussi les enjeux extra-financiers. Il supervise les indicateurs clés de performance permettant de suivre l'impact environnemental et social des activités du Groupe.

Le Comité stratégique est composé de 6 membres, dont 4 issus du management du Groupe et 2 représentants des investisseurs financiers.

Le Comité d'Associés

Le Comité d'Associés compte 7 membres, comprenant 4 représentants du management du Groupe, 2 représentants des Investisseurs Financiers et 1 représentant du Conseil de Surveillance du FCPE Spie batignolles Horizon.

GOUVERNANCE DE SPIE BATIGNOLLES



1.2.2 INFORMATIONS TRANSMISES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DE L'ENTREPRISE ET QUESTIONS DE DURABILITÉ TRAITÉES PAR CES ORGANES (ESRS2 GOV-2)

Les organes de gouvernance, notamment le Comité de Direction Générale (CDG) et le COMEX, sont régulièrement informés des enjeux de durabilité par la Direction Performance des Achats, RSE et Plan Carbone, qui siège dans ces différents comités. La Direction Performance des Achats, RSE et Plan Carbone s'appuie sur le Comité de Pilotage RSE pour transmettre les informations clés concernant les impacts, risques et opportunités matériels pour le Groupe.

Le Comité de Pilotage RSE, composé de membres de la direction et d'experts, a pour mission de suivre les progrès des actions RSE, de définir les priorités et d'assurer la cohérence des initiatives RSE avec les objectifs stratégiques du Groupe. Il joue un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques RSE et veille à ce qu'elles soient intégrées dans chacune des filiales.

Les membres de la gouvernance ont été activement impliqués dans l'exercice de double matérialité, ce qui leur a permis d'identifier et d'évaluer les enjeux matériels tant du point de vue des impacts de l'entreprise sur l'environnement et la société, que de la manière dont ces enjeux affectent la performance financière du Groupe.

Par ailleurs, au cours de la période de reporting, les enjeux suivants ont été abordés par les organes de gouvernance :

- Déploiement des politiques environnementales: Plan Accel'R, sensibilisation des collaborateurs
- Transformation des pratiques durables : Intégration des enjeux RSE dans les opérations et la stratégie d'achat
- Dynamisation des actions RSE : Suivi des indicateurs clés de performance pour améliorer la performance en durabilité
- Capitalisation sur les bonnes pratiques : Partage des réussites et des bonnes pratiques RSE au sein des filiales

1.2.3 INTÉGRATION DES RESULTATS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LES MÉCANISMES D'INCITATION (ESRS 2 GOV-3)

Actuellement, le Groupe ne dispose pas de mécanismes d'incitation spécifiques liés aux enjeux de durabilité pour les membres de ses organes de gouvernance.

Le Groupe reconnaît l'importance de ces mesures et prévoit d'examiner la mise en place de tels mécanismes dans le futur.

1.2.4 DÉCLARATION SUR LA VIGILANCE RAISONNABLE (ESRS 2 GOV-4)

Le groupe Spie batignolles est soumis à la loi française sur le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre du 27 mars 2017, qui exige la mise en place d'un plan de vigilance. Ce plan vise à identifier et prévenir les risques et les atteintes graves aux droits humains, à la santé, à la sécurité, ainsi qu'à l'environnement, résultant des activités du groupe, de ses filiales, sous-traitants et fournisseurs.

Le déploiement du plan de vigilance est suivi semestriellement par le Comité Ethique et Conformité Groupe. Ce comité composé des

instances dirigeantes du Groupe contrôle et apprécie le niveau de déploiement et d'évolution des dispositifs de conformité notamment en matière de lutte contre la corruption, de protection des données personnelles, d'atteinte graves envers les droits humains et libertés fondamentales, d'environnement ou encore de santé et de sécurité des personnes.

Le tableau ci-dessous montre les sections du rapport de durabilité qui couvrent les éléments principaux de processus de vigilance raisonnable du Groupe :

Éléments essentiels de la vigilance raisonnable	Renvoi DPEF	Directions impliquées
Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	GOV-2 SBM-1 SMB-3	Direction de la Performance des Achats, RSE et Plan Carbone Direction Juridique et Conformité
Collaborer avec les parties intéressées concernées à toutes les étapes de la vigilance raisonnable	SMB-2 IRO-1	Direction de la Performance des Achats, RSE et Plan Carbone Direction Juridique et Conformité
Identifier et évaluer les impacts négatifs	SMB-3 IRO 1	Direction de la Performance des Achats, RSE et Plan Carbone Direction Juridique et Conformité Directions fonctions support
Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs	E1-1 - E1-3 E2-2 - E3-3 E4-1 - E4-3 E5-2 - S1-2 S1-3 - S1-4 S3-3 - S3-4 S4-3 - S4-4 G1-2 - G1-3 G1-5	Direction de la Performance des Achats, RSE et Plan Carbone Direction Juridique et Conformité Directions fonctions support
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	E1-4 - E2-3 E3-3 - E4-4 E5-3 - S1-5 S3-5 - S4-5	Comité Éthique et Conformité Direction de la Performance des Achats, RSE et Plan Carbone Direction Juridique et Conformité Comité de pilotage RSE

1.2.5 GESTION DES RISQUES ET CONTROLES INTERNES CONCERNANT L'INFORMATION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ (ESRS 2 GOV-5)

Gestion des risques

Spie batignolles a mis en place un système de gestion des risques liés à la durabilité dans le cadre de son plan de vigilance qui est mis à jour annuellement par la Direction Juridique et Conformité. Ce plan couvre l'ensemble des risques qui pourraient résulter des activités du groupe, de ses filiales, de ses sous-traitants et de ses fournisseurs. Le processus d'identification et de gestion des risques se déroule en plusieurs étapes clés :

1. Identification des risques : Un dialogue régulier avec les directions du siège et des filiales permet de repérer les risques. Des ateliers et entretiens sont organisés pour comprendre les enjeux

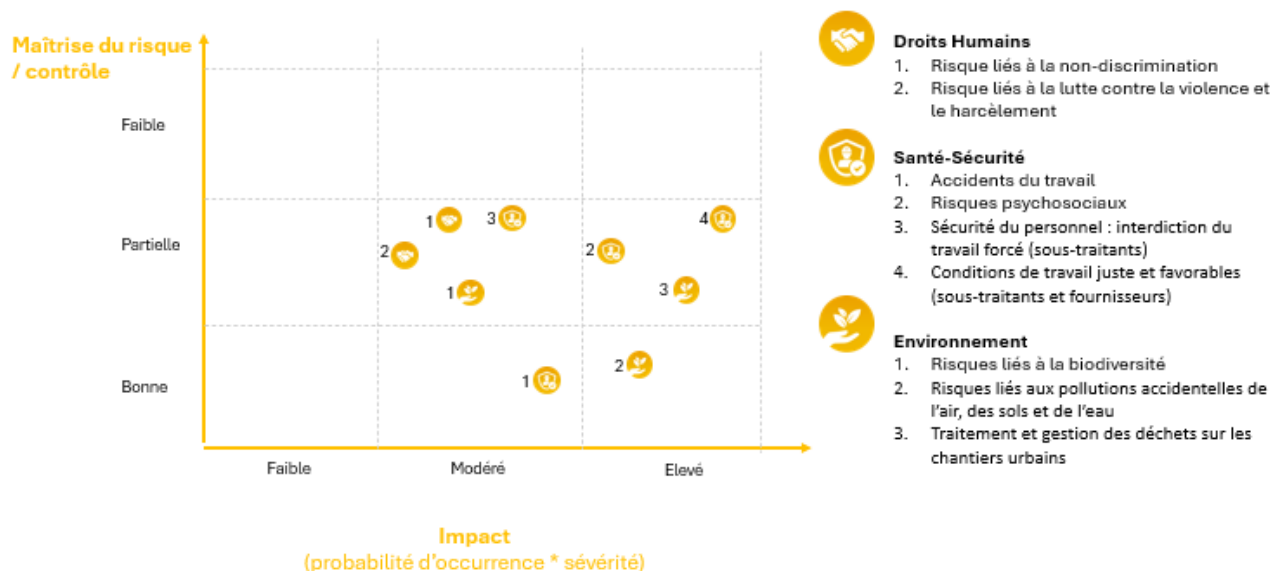
spécifiques de chaque entité et une consolidation des informations recueillies est réalisée.

2. Analyse des risques : Les risques identifiés sont ensuite hiérarchisés selon leur probabilité d'occurrence et leur impact potentiel.

3. Validation et plans d'action : Des plans d'action sont élaborés pour chaque risque et validés par le COMEX. Ces actions sont suivies de manière continue pour garantir leur efficacité par le Comité Éthique et Conformité Groupe.

La matrice des risques ci-dessous présente les principaux risques de durabilité identifiés, classés en trois grandes catégories : Droits humains, Santé et sécurité et Environnement.

Matrice des risques nets



Contrôle interne

La Direction de la Performance des Achats, RSE et Plan Carbone joue un rôle clé dans le contrôle des informations liées à la durabilité. Elle est responsable de la collecte, de la vérification et de l'intégrité des données extra-financières. Pour l'ensemble des données collectées, des contrôles sont réalisés à au moins deux niveaux : au sein des entités par les différentes directions, puis par les fonctions supports du Groupe, qui effectuent des contrôles de cohérence globale des données

Vérification par un Organisme Tiers Indépendant

La présente Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) a fait l'objet d'une vérification par la société BM&A organisme tiers indépendant, conformément à la mission prévue aux articles L.225-102-1 et R. 225-105-2 du Code de commerce (dans leurs versions en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2025). Le groupe Spie Batignolles a, de manière volontaire, initié l'intégration du référentiel ESRS (informations de durabilité) dans sa DPEF 2024. Toutefois, la mission de BM&A ne constitue ni une certification des informations en matière de durabilité, ni un contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

1.3 STRATÉGIE

1.3.1 STRATÉGIE, MODÈLE ÉCONOMIQUE ET CHAÎNE DE VALEUR (ESRS 2 SBM-1)

Principaux marchés

Spie batignolles est un acteur majeur du secteur de la construction opérant sur plusieurs segments



GÉNIE CIVIL & FONDATIONS

Travaux souterrains / Ouvrages d'art / Projets industriels / Travaux de proximité / Renforcement de structures et travaux spéciaux / Fondations spéciales

ENTITÉS

Spie batignolles génie civil

- Spie batignolles technologies

Spie batignolles fondations

- Pieux Ouest
- Spie batignolles itm+



GROUPE ETPO

Bâtiment / Travaux maritimes et fluviaux / Ouvrages d'art et génie civil / Travaux spéciaux

ENTITÉS

- Etpo
- Britton
- Comabat
- Construction tech
- Negri
- Pascal martin
- Tetis
- Ismer
- Scaphocean
- Ocetra
- Dma
- Psm
- Somatras
- Etpo guadeloupe
- Pico o.l.
- Ec4
- Technirep



TRAVAUX PUBLICS

Études et remaniement des sols / Réalisation de plateformes / Fouilles / Dépollution / Routes / Aménagements urbains / Voiries et réseaux divers / Équipement routier / Fabrication d'enrobés / Carrières et centre de recyclage de matériaux / Laboratoires routiers

ENTITÉS

Spie batignolles valérien

- Spie batignolles TP Ferroviaire
- BATP 44

Spie batignolles LE FOLL TP

- Le Foll Travaux Publics
- Lennuyeux
- SEPR
- Transloc

Spie batignolles TP AURA

- Carrières de la Burbanche, Arandon, Courtenay
- Rhône Isère Enrobés

Spie batignolles malet

- Bellin TP
- Carceller
- Carrières des minières
- Deguil
- EATP
- Erome
- Gracchus
- Grégory
- Grémair
- Liants de Gascogne
- Nardelli TP
- Ré TP
- Rey Betbeder
- Sablières et Carrières de la Madeleine
- Sogecer
- Soum et Cie



ÉNERGIE

Génie électrique et climatique / Réseaux d'énergie / Infrastructures ferroviaires / Fluides industriels / Maintenance multitechnique

ENTITÉS

- ACSI
- Borja
- Farasse fluides
- Infrannonce
- Laignel
- Mercier
- Sogintel
- Sopac
- Souchon
- Spie batignolles solutions industrielles



IMMOBILIER

Montage immobilier / Promotion immobilière

ENTITÉS

Spie batignolles immobilier

- Sbi promotion



PAYSAGE

Aménagement et entretien d'espaces paysagers (minéral et végétal) / Conception et fabrication d'ouvrages extérieurs en bois et en métal / Travaux forestiers

ENTITÉS

Spie batignolles paysage

- Multi-Services Verts et Multi-Services Verts Forestiers
- Paysages de l'Oust
- Ets Lallaouret
- Pépinières du Languedoc
- Solev
- Vallois
- Valbois



CONSTRUCTION

Bâtiment / Travaux maritimes et fluviaux / Ouvrages d'art et génie civil / Travaux spéciaux

ENTITÉS ÎLE-DE-FRANCE

Spie batignolles boyer

Spie batignolles île-de-france

Spie batignolles outarex

Spie batignolles Présance® île-de-France

Spie batignolles SPR

- Créatis
- DBS
- FLP services
- France sols
- Sedib
- Spie partesia
- SPR bâtiment et industrie

ENTITÉS RÉGIONS

Direction régionale Hauts-de-France

- Spie batignolles nord

Direction régionale Grand Est

- Spie batignolles grand est

Direction régionale Bourgogne / Auvergne-Rhône-Alpes

- Spie batignolles sud-est
- Curot

Direction régionale Alpes-Dauphiné

- Spie batignolles sud-est

Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Spie batignolles sud-est

Direction régionale Sud-Ouest

- Spie batignolles sud-ouest
- HPB

Direction régionale Ouest

- Spie batignolles grand ouest
- Defontaine

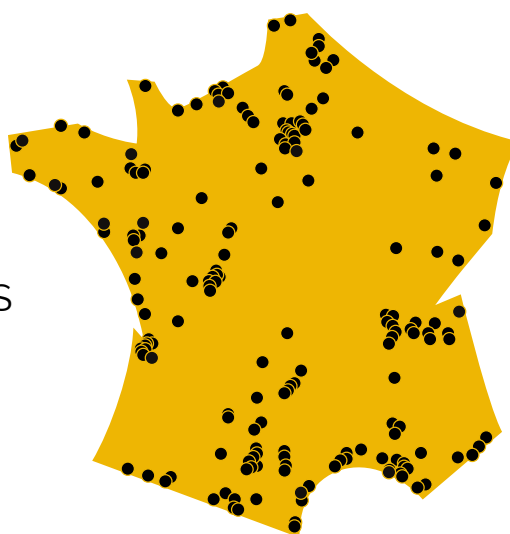
Direction régionale Normandie

- Spie batignolles normandie
- Abscis Bertin

Bâtir france ingénierie

Les principaux marchés de Spie batignolles comprennent la France et plusieurs zones géographiques à l'international, avec une présence notable en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique et dans les Amériques.

200 IMPLANTATIONS EN FRANCE



21 IMPLANTATIONS À L'INTERNATIONAL

EUROPE

- Spie batignolles international Portugal
- Infra Tunnel (Suisse)
- Alpha Digital (Suisse)
- Mast Grundbau (Allemagne)
- Spie batignolles fondations UK (Royaume-Uni)
- Spie batignolles fondations Belgique
- Spie batignolles international Portugal

MOYEN-ORIENT

- Spie batignolles international Contracting (Abu Dhabi)
- Mast Piling & Foundation Contracting (Dubai)
- Spie batignolles international Qatar

AFRIQUE

- Spie batignolles Côte d'Ivoire
- Agilink Ingénierie (Tunisie)
- Spie batignolles fondations Bénin
- NEGRI (Maroc)
- NEGRI (Cameroun)
- NEGRI (Djibouti)

AMÉRIQUE DU NORD

- Spie batignolles Canada
- PSM Technologies / EC4 / CONSTRUCTION TECH (Québec)

ANTILLES

- ETPO Guadeloupe
- COMABAT / SOMATRAS (Martinique)

AMÉRIQUE DU SUD

- ETPO Guyane

OCÉAN INDIEN

- PICO Océan Indien / OCETRA (La Réunion)



RESSOURCES

ACTIVITÉS DU GROUPE

VALEUR CRÉÉE



RESSOURCES HUMAINES

9 067 collaborateurs
(dont 40% ouvriers, 29% ETAM, 31% cadres)

10,1 ans
Ancienneté moyenne des collaborateurs



RESSOURCES FINANCIÈRES

205 M€
Capitaux Propres

81 M€
Endettement



RESSOURCES MATÉRIELLES

30 agences de proximité

1 600 engins et camions, de 400 types différents

CAPITAL IMMATÉRIEL

- Démarche RSE en 4 piliers : gouvernance, capital humain, environnement et engagement sociétal

- Offres uniques dans le BTP : renaturation, impression 3D, ...
- Solutions smart de performance énergétique

CONSOMMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Énergie

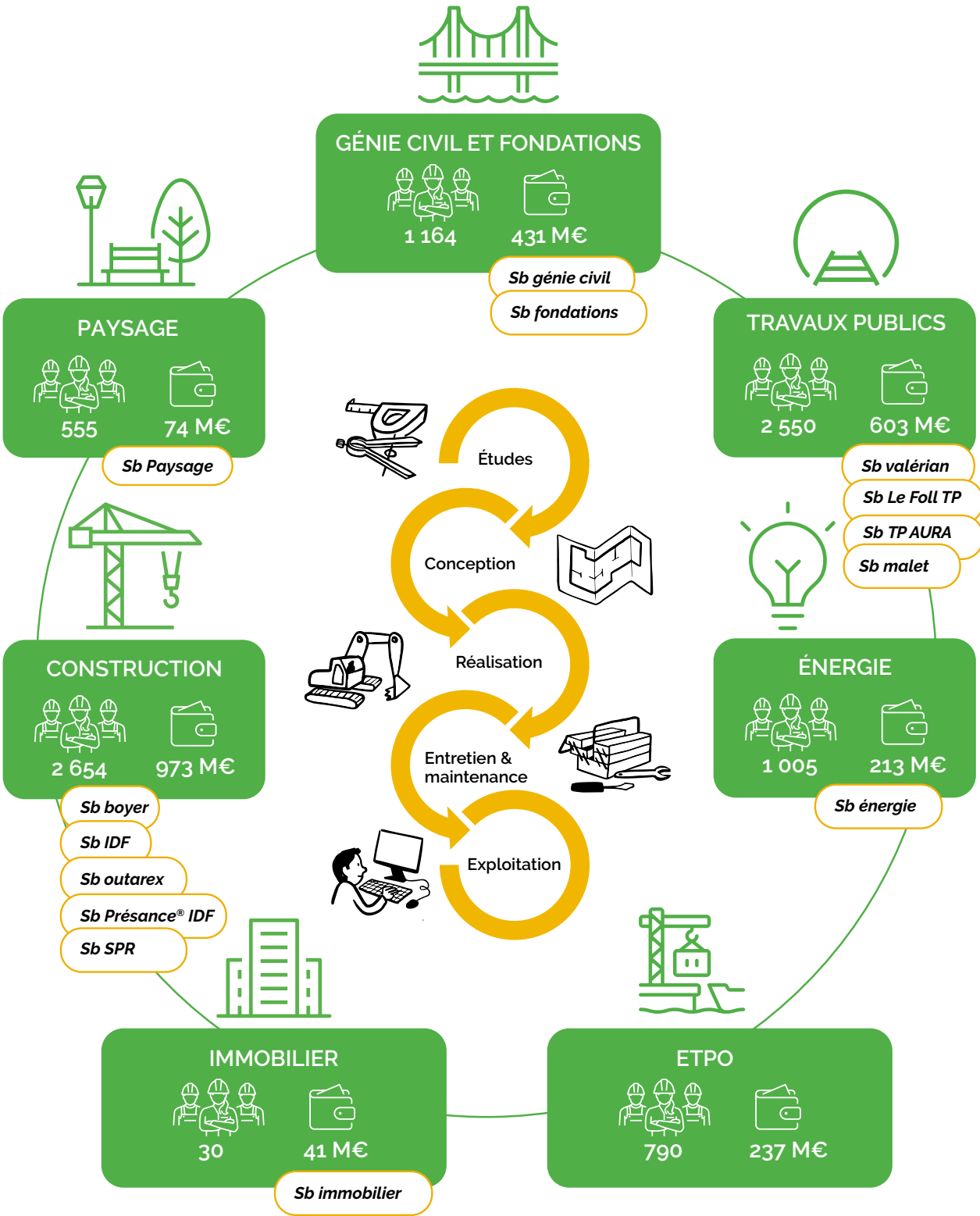
22 496 MWh

Eau

247 924 m³

Combustibles

18,78 ML





ÉVOLUTION DES MÉTIERS

980 collaborateurs recrutés

9 074 collaborateurs formés

113 356 heures de formation

63 % des salariés actionnaires



VALEUR ÉCONOMIQUE

Chiffre d'affaires 2024 : 2 582 M€

EBITDA : 101 M€

Impôts : 11 M€

Salaires : 618 M€

Croissance externe : 4 nouvelles acquisitions



RELATION CLIENT ET INNOVATION

- Qualité réalisation : 89 %
- Respect du planning : 87 %
- Relation client : 93 %

- Sécurité : 91 %
- Démarche Innovation : 57 actions WeNext en cours

IMPACT SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

- Trajectoire de réduction des émissions de -26% à l'horizon 2030
- 10 comités déployés pour le pilotage du plan carbone

- 40 projets soutenus par la fondation
- 82 % de déchets valorisés

Chaîne de valeur

Spie batignolles joue un rôle central dans la chaîne de valeur du secteur de la construction

Tendances sectorielles en matière de durabilité et leur impact sur la stratégie de Spie batignolles

Le secteur de la construction est confronté à des crises cycliques qui se succèdent à un rythme de plus en plus soutenu : crises sanitaires, géopolitiques, financières ou encore énergétiques. Dans ce contexte incertain, la durabilité est devenue un axe stratégique :

Réduction des émissions carbone et tensions sur les ressources

Face au défi du changement climatique, le secteur de la construction doit intégrer des solutions innovantes pour décarboner ses activités. Spie batignolles mobilise plusieurs leviers pour répondre à cet enjeu :

- Adoption de matériaux bas carbone et biosourcés
- Promotion de l'économie circulaire avec le recyclage des déchets de chantier
- Développement d'infrastructures résilientes et sobres en énergie.

Adaptation aux nouvelles réglementations européennes

L'évolution du cadre réglementaire européen, notamment avec la CSRD et la Taxonomie, impose aux entreprises de renforcer la transparence de leur reporting en matière de durabilité. Par ailleurs, la réglementation environnementale RE2020, qui vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments neufs, impose une approche plus vertueuse dans la conception des ouvrages. Spie batignolles intègre ces exigences en déployant des solutions de construction respectueuses de l'environnement et en adaptant ses méthodes pour répondre aux nouveaux standards.

Attractivité des talents et transformation des compétences

Le secteur de la construction est confronté à des difficultés de recrutement, notamment sur les métiers de terrain. Attirer et fidéliser les talents est devenu un enjeu stratégique majeur. Spie batignolles met en place des actions concrètes pour renforcer son attractivité :

- Amélioration des conditions de travail et sécurité sur les chantiers
- Valorisation de la diversité et de l'égalité professionnelle
- Développement des compétences via des programmes de formation continue et des parcours d'évolution interne

Innovation et transition écologique des infrastructures

La mutation du secteur s'accélère avec la numérisation et l'émergence de nouvelles technologies. Le chantier devient progressivement un objet intégrant de la data et des solutions intelligentes pour optimiser les ressources et améliorer la qualité des ouvrages. Spie batignolles investit dans l'innovation pour transformer ses pratiques :

- Usage du BIM et de la préfabrication pour optimiser la conception et limiter les déchets
- Expérimentation de nouveaux matériaux plus durables
- Intégration des enjeux de biodiversité et d'adaptation climatique dans ses projets

La politique RSE de Spie batignolles pour répondre à ces défis

Face à ces enjeux, Spie batignolles a structuré sa politique RSE autour de quatre engagements clés :

UN GROUPE PORTÉ PAR SON CAPITAL HUMAIN

- ▶ Garantir un **environnement de travail** sécurisé pour tous
- ▶ Faire de la **qualité de vie au travail** le socle de notre cohésion
- ▶ Développer durablement les compétences de **nos collaborateurs**
- ▶ S'enrichir de la **diversité**

UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE ET OUVERTE

- ▶ Assurer l'**indépendance stratégique** du groupe par l'engagement actionnarial des salariés
- ▶ Promouvoir une approche **éthique**
- ▶ Déployer une **démarche partenariale** pour mener à bien chaque projet
- ▶ Développer une politique **achats responsables**

S'ENGAGER LOCALEMENT AU SERVICE DES TERRITOIRES ET DE LA SOCIÉTÉ

- ▶ Favoriser l'**insertion professionnelle**
- ▶ Soutenir le **tissu socio-économique local** à travers chacun de nos projets
- ▶ Garantir des **chantiers respectueux** du cadre de vie et des territoires
- ▶ **Prévenir le travail illégal**

AGIR FACE À L'URGENCE ENVIRONNEMENTALE

- ▶ Mobiliser tous les leviers pour **lutter contre le changement climatique**
- ▶ Préserver la **biodiversité**
- ▶ Prévenir la **pollution des sites**
- ▶ Promouvoir l'**économie circulaire**

Nos engagements auprès d'initiatives externes

Spie batignolles s'engage activement dans des initiatives externes pour renforcer sa démarche de RSE :

Initiative	Description	Renvoi DPEF
Global Compact des Nations Unies	Initiative de l'ONU encourageant les entreprises à adopter des pratiques responsables en matière de droits de l'homme, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.	E1-2
EcoVadis	Plateforme d'évaluation de la performance environnementale, sociale et éthique des entreprises, fournissant des notations.	E1-2 - E1-3 G1-2
Science Based Targets (SBTi)	Initiative aidant les entreprises à fixer des objectifs de réduction des émissions de GES alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris.	E1-1 - E1-2 E1-3 - E1-4
Fret21	Initiative visant à engager les transporteurs routiers dans une démarche de réduction de leurs émissions de CO ₂ .	E1-2 - E5-1
EcoWatt	Dispositif citoyen informant en temps réel sur le niveau de consommation électrique et incitant à réduire sa consommation lors des périodes de forte demande.	E1-2 - E1-3
Entreprise engagée pour la nature	Programme encourageant les entreprises à mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de la biodiversité.	E1-2 - E4-1 E4-2 - E4-3
Booster du réemploi	Démarche visant à augmenter le taux de réemploi des matières premières dans divers secteurs d'activité.	E1-2 - E5-1
Hub Prescripteur Bas Carbone	Plateforme facilitant l'identification et la promotion de solutions bas carbone pour les acteurs de la construction et de l'aménagement.	E1-2
Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables	Engagement à établir des relations durables et responsables avec les fournisseurs, intégrant des critères environnementaux et sociaux dans les achats.	E1-2 - E5-1 G1-2

Alignement avec les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations unies

En plus de participer à des initiatives externes, Spie batignolles s'aligne également aux Objectifs de Développement Durable (ODD) dans sa stratégie et ses opérations quotidiennes.

ESRS	Correspondance ODD
ESRS E1 – Changement climatique	   
ESRS E2 – Pollution	  
ESRS E3 – Ressources hydriques et marines	 
ESRS E4 – Biodiversité et écosystèmes	
ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire	
ESRS S1 – Personnel de l'entreprise	
ESRS S3 – Communautés affectées	 
ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	 
ESRS G1 – Conduite des affaires	 

1.3.2 INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE DES PARTIES PRENANTES (ESRS 2 SBM-2)

Spie batignolles intègre de manière continue les intérêts et points de vue de ses parties prenantes en lien avec les enjeux de durabilité spécifiques au secteur de la construction et aux activités du groupe. Ces efforts reposent sur un dialogue régulier et structuré avec les parties prenantes, permettant au Groupe de mieux comprendre leurs attentes et d'adapter ses actions en

conséquence. Les opinions des parties prenantes sont directement intégrées dans l'évaluation de la double matérialité, en particulier dans l'analyse de la matérialité d'impact.

Le tableau ci-dessous présente les principales parties prenantes, les modalités de dialogue, leurs attentes majeures et la réponse de Spie batignolles :

Parties prenantes	Modalités de dialogue	Principales attentes	Réponse de Spie batignolles	Renvoi DPEF
Clients (maîtres d'ouvrage, promoteurs, collectivités)	Réunions de suivi de projet, enquêtes de satisfaction, comités techniques	Qualité des prestations, respect des délais, performance énergétique des bâtiments	Développement de solutions de construction durable, engagement sur la qualité et délais	ESRS E1 ESRS E5 ESRS S4
Investisseurs, banques et actionnaires	Rapports extra-financiers, notation ESG	Performance, transparence, gestion des risques climatiques	Intégration des critères ESG dans la stratégie, reporting extra-financier renforcé	E1-2 - E1-3 G1-2
Collaborateurs et partenaires sociaux	Dialogue social, formations internes, baromètres sociaux	Conditions de travail, sécurité sur chantiers, évolution professionnelle	Plans de formation métier, amélioration des conditions de travail, politique santé-sécurité	ESRS S1
Fournisseurs et sous-traitants	Réunions de coordination, audits, charte d'engagement RSE	Relations équilibrées, promotion de la RSE, sécurité sur chantiers	Contrats-cadres, suivi des performances et accompagnement RSE	ESRS E5 ESRS G1
Organismes d'accréditation et de certification	Audits, veille réglementaire, échanges de bonnes pratiques	Conformité aux normes, innovation dans la construction durable	Engagement dans des démarches d'amélioration continue (certifications HQE, ISO, etc.)	ESRS E1
Organisations de la société civile (ONG, associations environnementales)	Consultations, partenariats, presse	Réduction des impacts environnementaux, intégration des enjeux sociaux	Plans de transition carbone, chantiers à faibles nuisances, engagements pour l'inclusion	ESRS E1
Riverains et usagers des infrastructures	Réunions publiques, plateformes de communication, permanences chantier	Réduction des nuisances (bruit, poussière, trafic), transparence sur les travaux	Plans de mitigation, dialogue et concertation, actions pour minimiser les impacts	ESRS S3 ESRS S4

1.3.3 IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE (ESRS 2 SBM-3)

Les impacts, risques et opportunités (IRO) identifiés comme matériels lors de l'évaluation de la double matérialité de Spie batignolles

Nature de l'IRO	Description
ESRS E1 - CHANGEMENT CLIMATIQUE	
Impact négatif	Émissions de gaz à effet de serre Les activités de Spie batignolles et de sa chaîne de valeur contribuent au changement climatique
	Consommation d'énergies fossiles L'utilisation de ressources énergétiques non renouvelables accélère leur épuisement
Impact positif	Protection des territoires Construction d'infrastructures (digues, zones naturelles protégées...) pour limiter les impacts des événements climatiques extrêmes
	Constructions peu énergivores Construction de bâtiments peu énergivores afin de participer à la transition énergétique
Risque	Exposition aux risques climatiques Les chantiers de Spie batignolles sont vulnérables aux événements climatiques extrêmes (canicules, intempéries...), pouvant entraîner des interruptions d'activité
ESRS E2 - POLLUTION	
Impact négatif	Pollution des eaux et des sols Le déversement de polluants pourrait contaminer les sols, affectant l'environnement et les écosystèmes
ESRS E3 – RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES	
Impact négatif	Consommation d'eau en zones de stress hydrique Les chantiers de Spie batignolles participent à l'épuisement des ressources en eau dans les régions où elle est déjà rare
Risque	Perturbation de l'accès à l'eau La hausse des prix ou les interruptions d'approvisionnement en eau peuvent impacter les coûts et la continuité des chantiers de Spie batignolles
ESRS E4 - BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES	
Impact négatif	Artificialisation des sols et perte de biodiversité L'urbanisation et la fragmentation des habitats, liées aux constructions, peuvent entraîner la disparition d'espèces et la destruction d'écosystèmes
	Contribution à la déforestation L'utilisation de bois pour les constructions contribue à la déforestation et à la destruction d'habitats
ESRS E5 - UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE	
Impact négatif	Pression sur les ressources naturelles Les besoins en matériaux de construction augmentent la demande sur les ressources naturelles, accélérant leur raréfaction
	Génération de déchets sur les chantiers Les chantiers de Spie batignolles produisent des déchets qui nécessitent tri, traitement et recyclage
Risque	Perturbation de l'accès aux matières premières L'augmentation des prix ou les interruptions dans la chaîne d'approvisionnement peuvent affecter la disponibilité des matériaux nécessaires pour les projets de Spie batignolles

Nature de l'IRO	Description
ESRS S1 – EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE	
Impact négatif	Risques pour la santé et la sécurité des collaborateurs Les chantiers exposent les employés à des risques physiques, notamment des accidents, des troubles musculo-squelettiques (TMS) et des particules fines
	Atteinte à l'intégrité morale des collaborateurs Les discriminations et inégalités (âge, handicap) peuvent impacter l'ambiance de travail et nuire à l'égalité des chances des collaborateurs.
Impact positif	Intégration professionnelle de personnes éloignées de l'emploi Spie batignolles contribue à l'insertion de personnes éloignées de l'emploi, telles que les seniors, les travailleurs handicapés ou les personnes sans formation
Risque	Tensions sociales internes Un manque de dialogue social, comme les négociations collectives ou les échanges avec le CSE, peut entraîner des insatisfactions parmi les équipes
	Difficultés de rétention du personnel Des conditions de travail jugées peu attractives peuvent entraîner une fuite de talents, des arrêts maladie ou un faible engagement, affectant la stabilité des équipes
	Recours à des pratiques de travail non conformes Le recours à des pratiques illégales, telles que le travail forcé, le travail des enfants ou le travail dissimulé, expose Spie batignolles à des sanctions légales et des atteintes à sa réputation
Opportunité	Renforcement de l'agilité et de la réactivité aux évolutions du marché par la formation Le développement des compétences permet d'optimiser la productivité et d'anticiper les évolutions sectorielles, réduisant ainsi les coûts d'adaptation et favorisant la compétitivité
ESRS S3 – COMMUNAUTÉS AFFECTÉES	
Impact négatif	Contributions au développement d'incidences négatives sur les communautés touchées Les chantiers peuvent générer des nuisances sonores, visuelles, et des perturbations dans les zones avoisinantes. Cela peut affecter la qualité de vie des riverains et des communautés locales.
Impact positif	Contribution au développement et au dynamisme socio-économique Les activités de Spie batignolles créent des emplois locaux, soutiennent les économies régionales et contribuent à la mixité urbaine et sociale, notamment par des projets qui favorisent l'inclusion
ESRS S4 – CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX	
Risque	Risque d'insatisfaction des clients Des prestations non conformes aux attentes peuvent entraîner une perte de clients et affecter la réputation de l'entreprise
ESRS G1 – CONDUITE DES AFFAIRES	
Risque	Absence de mécanismes pour protéger les lanceurs d'alerte Un défaut de mise en conformité avec les obligations légales en matière de protection des lanceurs d'alerte peut entraîner des poursuites et des amendes.
	Pratiques commerciales non éthiques et exigences réglementaires non respectées Le développement de pratiques ne respectant pas les réglementations sur la corruption, la fraude ou la concurrence déloyale peuvent nuire à la réputation de l'entreprise
	Non-respect des critères ESG et exclusion des marchés Ne pas respecter les critères ESG peut entraîner des hausses de taux d'emprunt et limiter l'accès à des marchés
Opportunité	Liens durables avec les fournisseurs En établissant des partenariats à long terme avec des fournisseurs, Spie batignolles peut obtenir des conditions avantageuses (prix compétitifs, stabilité des approvisionnements) et accéder à des innovations

1.4 GESTION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

1.4.1 DESCRIPTION DU PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS (ESRS 2 IRO-1)

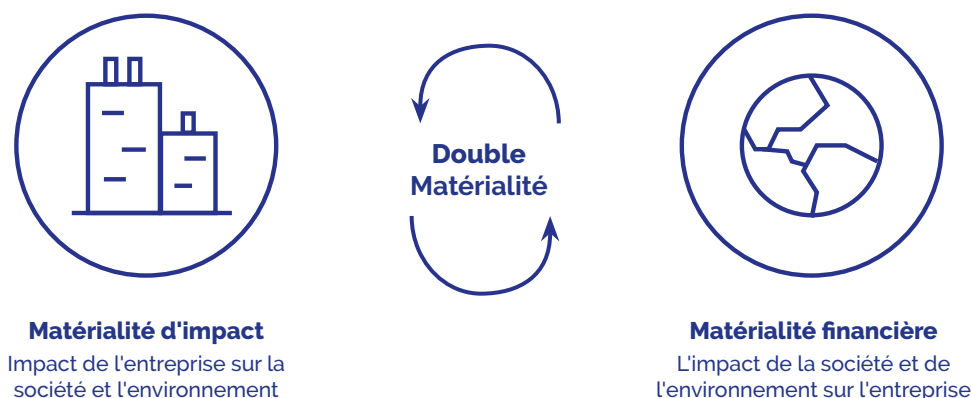
En 2024, Spie batignolles a mené une analyse de double matérialité afin d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités liés à ses activités et à l'ensemble de sa chaîne de valeur, en amont comme en aval. Cette analyse a été réalisée selon un processus défini par la Direction Performance des Achats, RSE et Plan Carbone et en conformité avec les normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards).

La méthodologie repose sur une approche structurée qui a débuté par l'analyse des thèmes proposés dans le tableau figurant dans la section

AR16 des normes ESRS, garantissant ainsi une revue exhaustive des enjeux de durabilité. Cette approche a impliqué les Directions opérationnelles et supports, permettant une vision transverse des impacts, risques et opportunités. Un cabinet de conseil externe a également été mobilisé afin d'assurer la robustesse et l'objectivité méthodologique du processus.

1. Identification et évaluation des enjeux de durabilité

Chaque thème de durabilité identifié dans les normes ESRS a été évalué sous deux prismes :



Matérialité d'impact

Cette approche vise à analyser les effets des activités de Spie batignolles sur son environnement et la société. L'évaluation s'appuie sur plusieurs critères :

- L'ampleur du changement induit,
- L'étendue des populations et territoires affectés,
- La remédiabilité des impacts négatifs,
- La probabilité d'occurrence.

Matérialité financière

Cette évaluation permet d'identifier comment les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance influencent la performance financière de l'entreprise. Elle repose sur :

- L'ampleur des effets financiers attendus,
- La probabilité de leur survenance.

Ce processus intègre notamment les risques et opportunités découlant du changement climatique, des évolutions réglementaires, ainsi que des attentes des parties prenantes.

2. Détermination des enjeux matériels

Une fois les thématiques de durabilité évaluées, les enjeux matériels ont été classés et priorisés en fonction de leur impact et de leur importance pour l'entreprise et ses parties prenantes. L'évaluation a été menée par des équipes expertes et validée par les instances de gouvernance de Spie batignolles. Cette analyse sera mise à jour tous les ans afin de tenir compte des évolutions des enjeux et des retours des parties prenantes.

3. Consultation des parties prenantes

Deux principaux groupes de parties prenantes ont été identifiés dans le cadre du processus d'évaluation :

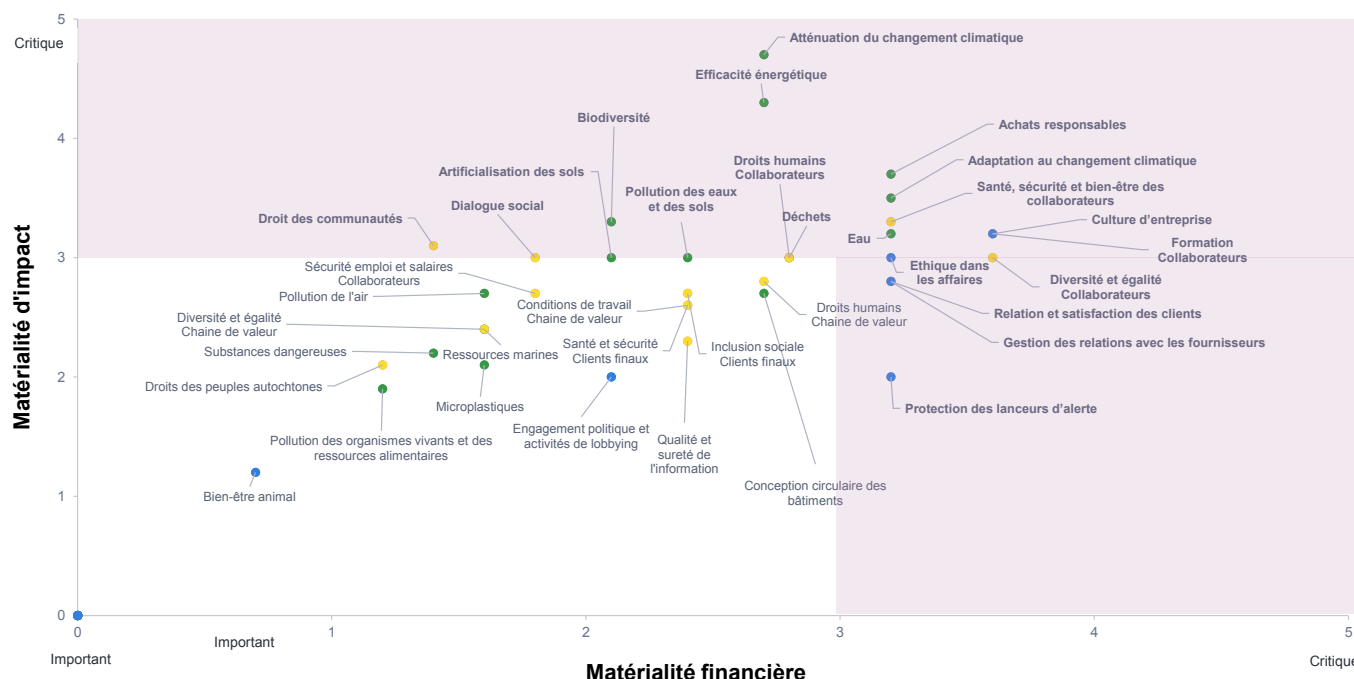
- Les parties prenantes concernées : individus ou groupes directement ou indirectement affectés par les activités de Spie batignolles, y compris les acteurs de sa chaîne de valeur.
- Les utilisateurs des rapports de durabilité, tels que les investisseurs, prêteurs, partenaires commerciaux, syndicats, organisations de la société civile et institutions publiques.

4. Intégration dans le processus global de gestion des risques et opportunités

Les résultats de l'évaluation sont intégrés au sein du processus de gestion des risques de l'entreprise afin d'alimenter les décisions stratégiques. Ils permettent d'orienter la politique de durabilité de Spie batignolles et d'adapter son modèle économique aux enjeux de long terme.

Le résultat de l'évaluation est présenté dans la matrice de double matérialité ci-dessous. Tous les thèmes, à l'exception de l'ESRS S2 – *Travailleurs de la chaîne de valeur*, ont été jugés matériels.

Matrice de matérialité des enjeux ESG



1.4.2 EXIGENCES DE PUBLICATION AU TITRE DES ESRS COUVERTES PAR L'ETAT DE DURABILITÉ DE L'ENTREPRISE (ESRS 2 IRO-2)

Dans le cadre de sa Déclaration de Performance Extra-Financière, Spie batignolles s'est conformé aux exigences de publication définies par les European Sustainability Reporting Standards (ESRS), en intégrant les informations requises sur les thèmes jugés matériels à l'issue de l'évaluation de la double matérialité.

Afin d'assurer une transparence sur la couverture des exigences de publication, un index détaillé des exigences de publication des ESRS est présenté en annexe.

Traitement des thématiques obligatoires

au regard de l'article L225-102-1 du Code de Commerce ont été traitées dans la DPEF, à l'exception des engagements sociétaux en faveur :

- De la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- De la lutte contre la précarité alimentaire,
- Du respect du bien-être animal,
- D'une alimentation responsable, équitable et durable,
- De la prise en compte de l'évasion fiscale.

Ces thématiques n'ont pas été identifiées comme présentant des risques significatifs par Spie batignolles dans le cadre de son analyse de matérialité, en raison de la nature même de son activité et de ses métiers.

2

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

2.1	CHANGEMENT CLIMATIQUE (ESRS E1)	24
2.2	POLLUTION (ESRS E2)	32
2.3	RESSOURCES HYDRIQUES ET MARINES (ESRS E3)	35
2.4	BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES (ESRS E4)	38
2.5	UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE (ESRS E5)	43
2.6	TAXONOMIE	46

2.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE (ESRS E1)

2.1.1 INTÉGRATION DES PERFORMANCES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LES MÉCANISMES D'INCITATION (ESRS 2 GOV-3)

À ce jour, Spie batignolles ne dispose pas de mécanismes d'incitation spécifiques liés aux enjeux de durabilité pour les membres de ses organes de gouvernance. Cependant, le Groupe reconnaît l'importance de ces dispositifs pour aligner la gouvernance avec ses engagements en matière de durabilité.

Dans cette perspective, une réflexion est engagée afin d'examiner la mise en place future de mécanismes d'incitation intégrant des critères liés au climat, notamment en lien avec la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

2.1.2 PLAN DE TRANSITION POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (ESRS E1-1)

Spie batignolles a élaboré un plan de transition pour l'atténuation du changement climatique, visant à réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES) et à aligner nos actions avec l'Accord de Paris et l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050. Ce plan repose sur une trajectoire scientifique soumise à la validation de la Science Based Targets initiative (SBTi), une organisation indépendante qui évalue les engagements climatiques des entreprises.

Nos objectifs pour 2030 sont :

- -42% (soit -25 000 tonnes CO₂e) par rapport à l'année de référence 2021 pour les scopes 1 et 2
- -25% (soit -194 000 tonnes CO₂e) par rapport à l'année de référence 2021 pour le scope 3, principalement lié à nos achats de matériaux (74% des émissions du Groupe)

Leviers de décarbonation et actions clés

Pour atteindre ces objectifs, nous avons identifié plusieurs leviers de décarbonation à intégrer dans nos opérations, y compris la modification de notre portefeuille de produits et services, ainsi que l'adoption de nouvelles technologies. Nos axes clés sont les suivants :

Préserver les ressources :

Nous intégrons des énergies renouvelables, améliorons l'efficacité énergétique des bâtiments et renforçons l'économie circulaire afin de réduire les déchets et promouvoir la réutilisation des ressources.

Décarboner les ressources :

Nous privilégions le développement de matériaux bas-carbone, tels que le béton bas-carbone, le bois ou les matériaux biosourcés. Nous avons déjà des partenariats d'innovation, comme avec Hoffmann Green Cement, pour soutenir cette transition.

Décarboner les mobilités :

Nous nous engageons à réduire les déplacements et à renouveler notre flotte de véhicules et engins de chantier en optant pour des solutions moins polluantes, telles que l'hydrogène ou les véhicules électriques.

Gouvernance et suivi du plan

Le plan de décarbonation est intégré dans notre stratégie globale et notre planification financière. En 2025, il sera validé par les CODIR des différentes branches du Groupe, après avoir été adapté aux spécificités de chaque entité. Le suivi de l'implémentation du plan se fera jusqu'en 2030 avec des bilans réguliers. Bien que les données financières (OPEX et CAPEX) soient encore en cours de consolidation, elles seront suivies dans le cadre du suivi du plan de décarbonation.

Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de transition

Des progrès importants ont déjà été réalisés dans le cadre du plan Accel'R. Parmi les actions clés :

- Lancement de comités internes pour piloter la décarbonation (par exemple, comités sur les matériaux bas-carbone, l'économie circulaire, l'optimisation énergétique, et la mobilité décarbonée).
- Mise en place de la Climate School pour former nos collaborateurs Cadre et ETAM aux enjeux environnementaux d'ici 2027.

Alignement stratégique et gestion des risques climatiques

Dans le cadre de notre plan Accel'R, nous avons bien identifié plusieurs leviers à intégrer pour garantir la durabilité de nos activités et aligner nos opérations avec les standards en matière de gestion des risques climatiques. Nous travaillons ainsi à :

- L'alignement avec la Taxonomie Européenne : Nous préparons l'intégration des critères de durabilité de la Taxonomie Européenne dans nos activités, ce qui renforcera la conformité de nos projets et actions avec les objectifs européens de transition écologique.

Gouvernance et suivi du plan

- L'évaluation des émissions de GES verrouillées : Nous poursuivons l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) potentielles associées à nos projets et actifs existants, afin d'identifier les risques à long terme et ajuster nos actions en conséquence. Cela nous permettra de mieux anticiper l'impact sur nos objectifs de décarbonation.
- La gestion des risques liés aux secteurs polluants : Nous n'avons pas d'activités significatives dans les secteurs du charbon, du pétrole ou du gaz et ne prévoyons pas d'investissements dans ces domaines, ce qui nous permet de limiter l'exposition aux risques climatiques associés à ces industries.

2.1.3 IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS ET LEUR INTERACTION AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE (ESRS E1 SBM-3)

Nos opérations génèrent des émissions de gaz à effet de serre et dépendent encore de ressources fossiles, tout en étant exposées aux risques physiques liés au changement climatique, tels que les événements climatiques extrêmes pouvant affecter la continuité de nos chantiers. Nous devons également anticiper les risques de transition liés à l'évolution des réglementations, à

la hausse des coûts des matériaux bas-carbone et aux attentes croissantes des parties prenantes.

Afin d'assurer une approche alignée avec les exigences de publication, nous poursuivons l'évaluation de nos risques climatiques, en intégrant à terme une analyse des scénarios climatiques pour affiner notre stratégie d'adaptation.

Impacts, risques et opportunités matériels

Nature de l'IRO	Description	Positionnement dans la chaîne de valeur			Horizon temporel		
		Amont	Opérations propres	Aval	Court-terme	Moyen-terme	Long-terme
Impact négatif	Émissions de gaz à effet de serre Les activités de Spie batignolles et de sa chaîne de valeur contribuent au changement climatique	●	●	●	●	●	●
	Consommation d'énergies fossiles L'utilisation de ressources énergétiques non renouvelables accélère leur épuisement	●	●	●	●	●	●
Impact positif	Protection des territoires Construction d'infrastructures (digues, zones naturelles protégées...) pour limiter les impacts des événements climatiques extrêmes			●		●	●
	Constructions peu énergivores Construction de bâtiments peu énergivores afin de participer à la transition énergétique		●		●	●	●
Risque	Exposition aux risques climatiques Les chantiers de Spie batignolles sont vulnérables aux événements climatiques extrêmes (canicules, intempéries...), pouvant entraîner des interruptions d'activité		●		●	●	●

2.1.4 DESCRIPTION DES PROCESSUS PERMETTANT D'IDENTIFIER ET D'ÉVALUER LES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS LIÉS AU CLIMAT (ESRS E1 IRO-1)

Pour une présentation détaillée du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités, veuillez-vous référer à la section « *Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1)* ».

À ce jour, notre approche repose principalement sur l'analyse de notre bilan carbone et des tendances climatiques observées. Cependant, pour renforcer notre démarche, nous prévoyons de :

- Affiner l'évaluation des risques physiques en intégrant des scénarios climatiques à fortes émissions et en analysant la vulnérabilité de nos actifs et activités face à ces aléas.

- Développer une analyse approfondie des risques et opportunités de transition, en tenant compte des scénarios limitant le réchauffement à 1,5°C et de leur impact potentiel sur notre activité et notre chaîne de valeur.
- Structurer notre analyse de résilience pour mieux comprendre comment notre modèle économique peut s'adapter aux évolutions climatiques à court, moyen et long terme.

2.1.5 POLITIQUES LIÉES À L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À L'ADAPTATION À CELUI-CI (ESRS E1-2)

Spie batignolles a mis en place plusieurs politiques pour gérer ses impacts, risques et opportunités liés à l'atténuation du changement climatique et à son adaptation. Ces politiques visent à minimiser notre empreinte carbone, optimiser l'efficacité énergétique, et renforcer notre résilience face aux aléas climatiques. Voici un aperçu des principales politiques adoptées et de leurs caractéristiques.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

La politique de réduction des émissions de GES de Spie batignolles repose sur un objectif ambitieux de décarbonation de -26% d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2021. Nous avons défini trois axes principaux pour atteindre cet objectif : la préservation des ressources (réduction de la consommation de matériaux et d'énergie), la décarbonation des ressources (transition vers des matériaux décarbonés) et la décarbonation de la mobilité (réduction des émissions liées au transport, notamment en favorisant l'électrification de la flotte et la mobilité douce).

Cette politique s'applique à l'ensemble des activités du groupe et de sa chaîne de valeur, incluant les émissions directes (scope 1), les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie (scope 2) et celles issues de la chaîne de valeur (scope 3). L'objectif global est de réduire notre empreinte carbone tout en respectant les principes du SBTi (Science Based Targets Initiative), dont la trajectoire de décarbonation est en cours de validation.

Spie batignolles agit pour décarboner ses émissions directes de GES. Nous sommes également convaincus que les réponses les

plus efficaces s'inscrivent dans les synergies que nous nouons avec nos partenaires historiques comme avec des acteurs innovants, afin d'inscrire, ensemble, l'acte de construire dans la perspective de la neutralité carbone.

Adaptation au changement climatique

En matière d'adaptation, Spie batignolles met un accent particulier sur l'intégration des risques climatiques dans ses projets d'infrastructures. Cette politique concerne principalement nos activités de construction et d'aménagement, en particulier pour les chantiers situés dans des zones sensibles aux risques climatiques. Nous collaborons activement avec les autorités locales pour réaliser des chantiers et concevoir des solutions plus résilientes face aux aléas climatiques.

Toutefois, nous conservons des axes de progrès, notamment dans une meilleure formalisation des processus d'évaluation des risques climatiques dans nos projets, ainsi que dans la formation continue de nos équipes sur les enjeux d'adaptation.

Politique énergétique

Dans le cadre de notre politique énergétique, Spie batignolles s'engage à optimiser la consommation d'énergie au sein de ses activités et à développer l'offre de services énergétiques pour ses clients. La mise en œuvre de la norme RE2020 pour les nouvelles constructions et la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables de 2023 sont des leviers importants pour réduire cette empreinte énergétique.

Le périmètre de cette politique englobe non seulement nos propres opérations mais aussi nos activités de construction, dans le but de réduire les besoins énergétiques des bâtiments dès leur conception. Un autre axe clé est notre

collaboration avec les propriétaires de bâtiments dans lesquels nous sommes locataires pour améliorer l'efficacité énergétique, avec une attention particulière à l'isolation, à la ventilation et aux systèmes de chauffage.

2.1.6 ACTIONS ET RESSOURCES EN RAPPORT AVEC LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE (ESRS E1-3)

Voici un aperçu des principales actions menées en matière de changement climatique :

Politique	Actions clés	Principales caractéristiques
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)	Décarbonation des ressources	<i>En 2023, nous avons signé un partenariat stratégique avec Hoffmann Green Cement Technologies, qui développe des ciments sans clinker, afin de réduire l'empreinte carbone de nos projets. Ce partenariat garantit l'utilisation de ciments bas carbone avec des volumes engagés jusqu'en 2027.</i>
	Décarbonation de la mobilité	<i>Nous effectuons un renouvellement de la flotte en intégrant des véhicules à faibles émissions et électriques. Plus de 20% de la flotte de véhicules est désormais à faibles émissions, et 100% de la flotte de Solev est électrique. Cela nous a permis de réduire de 15% nos émissions liées à la mobilité entre 2020 et 2023. Nous avons aussi lancé des initiatives pour encourager les modes de transport doux, comme le forfait mobilité durable et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.</i>
	Validation SBTi des objectifs de décarbonation	<i>Nous avons soumis nos objectifs climatiques et notre trajectoire de décarbonation au SBTi (Science Based Targets Initiative) pour validation, assurant ainsi l'alignement de nos actions avec les scénarios climatiques de l'Accord de Paris.</i>
Adaptation au changement climatique	Sensibilisation et formation des collaborateurs	<i>Nous avons mis en place des actions de sensibilisation et de formation sur les risques climatiques et les écogestes, notamment via des formations à la Fresque du Climat. En 2024, 1577 collaborateurs ont été formés.</i>
	Adaptation des solutions du Groupe	<i>Nous avons intégré des solutions spécifiques dans nos projets pour réduire notre vulnérabilité au changement climatique. Nous développons par exemple des expertises autour de projets de réhabilitation de bâtiments et de création de quartiers écologiques.</i>
Politique énergétique	Optimisation de la conception et de la réalisation des projets	<i>Nous intégrons dès la phase de conception des projets les critères de performance énergétique, notamment en respectant des normes énergétiques strictes, telles que la RE2020. L'un des exemples marquants de cette démarche est la réalisation de la maison des solidarités à Quimper, qui a permis d'atteindre une réduction de 34% de la consommation énergétique par rapport aux standards existants.</i>
	Innovation dans les métiers de l'énergie	<i>Nous investissons dans l'innovation énergétique, en particulier dans le domaine de la réhabilitation énergétique des bâtiments. Le programme Energie Sprong est un exemple de rénovation de bâtiments vers des standards « à énergie zéro ».</i>
	Réduction de la consommation d'énergie numérique	<i>En 2024, nous avons adhéré au label Ecowatt pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de réduction de l'empreinte énergétique numérique. Un webinaire sur le numérique responsable a été organisé pour sensibiliser nos collaborateurs à la gestion des équipements numériques, du stockage de données et à la réduction des impressions.</i>



UN NOUVEAU CENTRE DE RECHERCHE BAS CARBONE POUR SAINT-GOBAIN

Spie batignolles a achevé un projet majeur en collaboration avec Saint-Gobain, visant à l'extension de leur centre de recherche mondial à Aubervilliers. Cette opération de 6 000 m², réalisée en 36 mois, a permis de créer un bâtiment respectueux des principes de la construction durable, intégrant des solutions innovantes en matière de décarbonation, de confort d'usage et de préservation des ressources.

Les équipes de Spie batignolles ont travaillé en étroite collaboration avec 16 marques du Groupe Saint-Gobain, intégrant plus de 100 solutions pour garantir la performance énergétique et la durabilité du bâtiment, qui a obtenu la certification HQE® Bâtiment Durable, niveau Excellent.

2.1.7 CIBLES LIÉES A L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À L'ADAPTATION À CELUI-CI (ESRS E1-4)

Cibles liées à l'atténuation du changement climatique

Le Groupe s'est fixé des objectifs de réduction des émissions de GES pour l'ensemble de ses filiales, avec des cibles à horizon 2030. Ces objectifs couvrent les scopes 1, 2 et 3 des émissions de GES, avec des objectifs distincts par scope et un objectif global de réduction :

- Réduction globale des émissions de GES : 26% du total des émissions par rapport à l'année de référence 2021,
- Réduction des émissions des scopes 1 & 2 : 42% des émissions des scopes 1 & 2 par rapport à l'année de référence 2021,

- Réduction des émissions du scope 3 : 25% des émissions du scope 3 par rapport à l'année de référence 2021,

Les objectifs de décarbonation du groupe Spie batignolles sont fondés sur des données scientifiques robustes et sont compatibles avec une trajectoire de limitation du réchauffement à 1,5°C. Ils ont été soumis pour validation à la Science Based Targets initiative (SBTi).

Le Groupe mesure les progrès accomplis à l'aide d'indicateurs de performance liés aux émissions de GES sur une base annuelle. Des révisions des cibles de réduction seront effectuées à partir de 2030, conformément aux nouvelles données et évolutions technologiques.

Pour atteindre ces objectifs, le Groupe met en œuvre une série de leviers de décarbonation, tels que :

- L'adoption de technologies et pratiques favorisant l'efficacité énergétique.
- Le recours à des énergies renouvelables pour alimenter ses opérations.
- L'amélioration continue de la gestion de la chaîne de valeur, notamment en collaboration avec les fournisseurs pour réduire les émissions du scope 3.

Les leviers détaillés sont décrits dans les sections « Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (ESRS E1-2) » et « Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (ESRS E1-3) ».

Cibles liées à l'adaptation du changement climatique

Dans le cadre de ses engagements en matière de durabilité, le Groupe Spie batignolles prend également des mesures pour s'adapter aux impacts du changement climatique.

Afin de renforcer la résilience des territoires et du cycle de l'eau, le Groupe prévoit de développer des offres spécifiques à ces enjeux dès 2025. Ces offres s'inscrivent dans une volonté d'adaptation aux risques physiques du changement climatique, en particulier dans les domaines de la gestion de l'eau et de la résilience des infrastructures face aux événements climatiques extrêmes.

En parallèle, le Groupe met en place un programme de formation destiné à 100% de ses équipes de développement. Ce programme, incluant notamment la Climate School, sera opérationnel d'ici 2028, visant à sensibiliser et à former ses collaborateurs aux enjeux environnementaux et climatiques.

Politique	Cibles	Avancement
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)	Réduction globale des émissions de GES de 26% par rapport à 2021,	Obtention du Label SBTi pour le Groupe en 2025 pour valider le plan d'action et la trajectoire de décarbonation.
	Réduction des émissions des scopes 1 & 2 de 42 %,	
	Réduction des émissions du scope 3 de 25 %,	
Adaptation au changement climatique	Formation de 100% des équipes de développement aux enjeux environnementaux d'ici 2028	Partenariat avec la Climate School pour sensibiliser et former les collaborateurs aux enjeux environnementaux et climatiques.

2.1.8 CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGETIQUE (ESRS E1-5)

Consommation d'énergie par source

Les informations suivantes sont fournies pour les deux dernières années disponibles (2024 et 2023) et détaillent la consommation d'énergie totale et par source :

Indicateur	2024	2023
Consommation totale d'électricité (MWh)	22 496	20 441
Consommations de GNR (litres)	6 975 087	6 591 965
Consommation de gazole (litres)	9 614 281	10 296 230

Intensité énergétique

L'intensité énergétique du Groupe, calculée en fonction de la consommation totale d'énergie par rapport au chiffre d'affaires net, sera publiée dans les prochains rapports.

2.1.9 ÉMISSIONS BRUTES DE GES DES SCOPES 1, 2 ET 3 ET ÉMISSIONS TOTALES DE GES (ESRS E1-6)

Émissions brutes de GES

Spie batignolles réalise son bilan carbone afin d'évaluer précisément son empreinte carbone et définir une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Indicateur	2024 tCO ₂ éq	2023 tCO ₂ éq	2021 tCO ₂ éq
Émissions totales de GES	NC	NC	841 000
Émissions Scope 1 (émissions directes)	69 619	59 709	90 384
Émissions Scope 2 (émissions indirectes liées à l'énergie achetée)			
Émissions Scope 3 (émissions dans la chaîne de valeur en amont et en aval)	NC	NC	750 616

Émissions brutes de GES

L'intensité des émissions de GES pour 2021, calculée en fonction du chiffre d'affaires et du nombre de collaborateurs, est la suivante :

Indicateur	2021
Intensité carbone par collaborateur (tCO ₂ éq)	111
Intensité carbone par K€ de chiffre d'affaires (kgCO ₂ éq)	448

Ces valeurs servent de référence pour suivre l'évolution de l'intensité carbone du Groupe par rapport à sa taille (en nombre de collaborateurs) et à son chiffre d'affaires.

Détail des émissions du scope 3

Les émissions du Scope 3, représentant une part importante des émissions totales, sont ventilées par catégorie comme suit pour 2021 :

Catégorie du Scope 3	% du Scope 3
Achats de produits et matériaux de construction	74 %
Transport des produits et matériaux	8 %
Achats indirects	3 %
Déchets	3 %
Déplacements des collaborateurs	2 %
Immobilisations	1 %
Froid	0,03 %

Méthodes de calcul

Les calculs des émissions de gaz à effet de serre (GES) de Spie batignolles sont réalisés conformément aux principes de la norme ISO 14069, qui définit les lignes directrices pour la quantification et le reporting des émissions indirectes de GES.

Les facteurs d'émissions utilisés proviennent de sources reconnues :

- La Base Carbone® de l'ADEME, qui fournit des valeurs de référence pour divers secteurs d'activité
- L'outil BETie® du SNBPE, spécifiquement utilisé pour le calcul des émissions liées aux matériaux de construction.

Le périmètre du calcul couvre les étapes de "production" et de "processus de construction" du cycle de vie des matériaux, permettant ainsi une évaluation cohérente et représentative des émissions générées par l'activité du Groupe.

Gestion de l'incertitude des résultats

L'incertitude globale sur les résultats est estimée à environ 20 %, principalement en raison de :

- L'agrégation des données (exemple : regroupement de volumes de béton avec un facteur d'émissions unique),
- L'incertitude intrinsèque des facteurs d'émissions utilisés.

Toutefois, ces incertitudes n'affectent pas l'ordre de grandeur des résultats et ne remettent pas en cause la pertinence des conclusions du BEGES.

Définitions des périmètres d'émissions

- Scope 1 : Émissions directes, résultant directement des activités de Spie batignolles, notamment la combustion de carburants fossiles dans les véhicules et les équipements.
- Scope 2 : Émissions indirectes liées à l'énergie, provenant de la consommation d'électricité des bâtiments et de la flotte de l'entreprise. Ces émissions ont été calculées selon la méthode de localisation du Protocole GES.
- Scope 3 : Autres émissions indirectes, qui ne sont pas directement générées par les activités de Spie batignolles mais qui sont induites par sa chaîne de valeur. Cela inclut : l'achat de produits et services ; le fret et le transport des marchandises ; les déplacements professionnels et domicile-travail des collaborateurs ; la gestion des déchets ; les immobilisations.

Notes

Il est important de noter que les émissions liées à l'utilisation des services de Spie batignolles ne sont pas prises en compte dans ce bilan.

Le bilan carbone intègre désormais les données d'ETPO.

Les émissions totales de GES seront ventilées dans les prochains rapports selon les méthodes basées sur la localisation et basées sur le marché pour les émissions du Scope 2. Ces deux méthodes permettent de distinguer les émissions liées à l'énergie achetée en fonction du mix énergétique local et des contrats spécifiques d'achat d'énergie.

2.1.10 PROJETS D'ABSORPTION ET D'ATTÉNUATION DES GES FINANCES AU MOYEN DE CRÉDITS CARBONE (ESRS E1-7)

Dans le cadre de sa stratégie de décarbonation, le Groupe Spie batignolles a choisi de concentrer ses efforts sur la réduction directe de ses émissions de gaz à effet de serre (GES), plutôt que sur la mise en place de projets d'absorption des GES ou l'achat

de crédits carbone pour compenser ses émissions. En conséquence, nous ne finançons actuellement aucun projet d'absorption ou de stockage de GES au sein de nos propres activités, ni dans notre chaîne de valeur en amont ou en aval.

2.1.11 TARIFICATION INTERNE DU CARBONE (ESRS E1-8)

Actuellement, Spie batignolles ne met pas en place de mécanisme de tarification interne du carbone. Bien que ce mécanisme ne soit pas en

place aujourd'hui, il pourrait être envisagé à l'avenir pour soutenir certaines décisions stratégiques.

2.1.12 EFFETS FINANCIERS ATTENDUS DES RISQUES PHYSIQUES ET DE TRANSITION MATÉRIELS ET OPPORTUNITÉS POTENTIELLES LIÉES AU CLIMAT (ESRS E1-9)

Spie batignolles reconnaît l'importance des risques physiques et de transition liés au climat, ainsi que les opportunités qu'ils peuvent engendrer pour notre activité. À ce jour, le Groupe n'a pas encore réalisé d'analyse approfondie de sa résilience face à ces risques, ni effectué de modélisation des effets financiers attendus à court, moyen et long terme. Toutefois, nous sommes conscients que ces risques peuvent avoir un impact sur nos performances financières, nos investissements et notre stratégie.

Risques physiques

Dans le cadre de nos projets, il serait pertinent d'identifier les zones géographiques ou les actifs exposés à ces risques, notamment dans les régions susceptibles de subir des inondations, des vagues de chaleur ou des sécheresses. À ce jour, nous n'avons pas quantifié la proportion d'actifs exposés ni l'impact financier précis de ces risques.

Risques de transition

Les réglementations, combinées à une pression croissante de la part des parties prenantes (investisseurs, clients, autorités publiques), pourraient imposer des changements dans nos méthodes de conception et de construction. Par exemple, des restrictions accrues sur les émissions de CO₂ dans les projets de construction ou des exigences de plus en plus strictes sur la consommation énergétique des bâtiments peuvent entraîner des coûts supplémentaires pour la mise en conformité. Là encore, une analyse chiffrée n'a pas encore été réalisée.

Opportunités liées au climat

Nous avons identifié des opportunités potentielles liées à la transition énergétique et à l'adaptation au changement climatique. L'essor des technologies bas-carbone et des projets d'adaptation constitue un levier de développement pour Spie batignolles, notamment dans le secteur de la construction d'infrastructures écologiques et dans la fourniture de solutions adaptées aux exigences climatiques. Ces opportunités devraient, à terme, avoir un impact positif sur notre chiffre d'affaires, bien que l'évaluation précise de ces marchés n'ait pas encore été menée.

2.2 POLLUTION (ESRS E2)

2.2.1 DESCRIPTION DES PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS LIÉS À LA POLLUTION (ESRS E2 IRO-1)

Pour une présentation détaillée du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités, veuillez-vous référer à la section « *Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1)* ».

Spie batignolles a entrepris des démarches pour identifier les impacts, risques et opportunités liés à la pollution dans le cadre de ses activités et de sa chaîne de valeur. À ce jour, une analyse est déjà réalisée sur certains de nos sites, notamment ceux certifiés ISO 14001. En 2024, 22 de nos agences sont certifiées ISO 14001 sur un total de 78.

Parmi les risques identifiés, on trouve notamment la pollution de l'air causée par les poussières générées sur les chantiers, ce qui peut dégrader la qualité de l'air et affecter la santé des travailleurs et des riverains. En parallèle, le déversement de polluants représente un risque de contamination des sols, avec des conséquences potentiellement graves sur l'environnement et les écosystèmes.

Dans l'avenir, Spie batignolles prévoit d'élargir cette analyse à davantage de sites et de renforcer les consultations avec les parties prenantes sur ces enjeux.

Impacts, risques et opportunités matériels

Nature de l'IRO	Description	Positionnement dans la chaîne de valeur			Horizon temporel		
		Amont	Opérations propres	Aval	Court-terme	Moyen-terme	Long-terme
Impact négatif	Pollution des eaux et des sols Le déversement de polluants pourrait contaminer les sols, affectant l'environnement et les écosystèmes		●		●	●	

2.2.2 POLITIQUES EN MATIÈRE DE POLLUTION (ESRS E2-1)

Spie batignolles s'engage à maîtriser les risques de pollution liés à ses activités et à assurer la protection des milieux naturels dans lesquels il intervient. La prévention des pollutions est un axe clé de notre politique environnementale, qui repose sur le respect strict des réglementations en vigueur et l'adoption de bonnes pratiques sur nos chantiers. Voici un aperçu des principales politiques adoptées et de leurs caractéristiques.

Prévention de la pollution de l'air, des sols et de l'eau

Afin de limiter l'impact de ses activités, Spie batignolles met en œuvre des mesures de prévention contre la pollution de l'air, notamment en réduisant l'émission de poussières sur les chantiers, qui peuvent altérer la qualité de l'air et affecter la santé des travailleurs et des riverains. Pour prévenir la pollution des sols et de l'eau, des protocoles rigoureux encadrent la gestion des substances dangereuses, la prévention des

déversements accidentels et la protection des écosystèmes environnants.

Cette politique s'appuie sur la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), ainsi que sur les arrêtés préfectoraux et les réglementations spécifiques aux chantiers concernés. Elle s'applique à l'ensemble des activités du groupe et couvre aussi bien les opérations propres que les interactions avec les fournisseurs et les sous-traitants.

Plans de respect de l'environnement et formation des équipes

Spie batignolles a mis en place des plans de respect de l'environnement sur ses chantiers, intégrant des analyses de site et des bonnes pratiques permettant d'anticiper et de limiter les risques de pollution. Ces plans sont systématiquement intégrés aux démarches opérationnelles et font l'objet d'un suivi par nos équipes de prévention.

La sensibilisation et la formation des collaborateurs constituent un levier essentiel pour garantir l'application de ces mesures. Nos équipes sont régulièrement formées aux enjeux environnementaux et aux actions de prévention, notamment via le livret « Attitude Environnement » mis à leur disposition.

Contrôle et suivi des pratiques environnementales

Un réseau de préventeurs des risques est chargé de veiller à l'application des bonnes pratiques et de s'assurer du respect des exigences environnementales sur l'ensemble des chantiers. Des audits réguliers permettent d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place et d'identifier des axes d'amélioration.

2.2.3 ACTIONS ET RESSOURCES RELATIVES À LA POLLUTION (ESRS E2-2)

Voici un aperçu des principales actions menées en matière de pollution :

Politique	Actions clés	Principales caractéristiques
Prévention de la pollution de l'air, des sols et de l'eau	Analyse d'impacts environnementaux en amont des chantiers	L'outil CASE (Cartographie de Sensibilité Environnementale) permet d'identifier les risques de pollution spécifiques à chaque site et d'adapter les mesures préventives en fonction des milieux naturels et des espèces présentes. Cette analyse est réalisée dès la phase de conception des projets pour anticiper les impacts et éviter les pollutions à la source.
	Mise en place de mesures de prévention et de protection	Chaque chantier applique des bonnes pratiques telles que la mise sur rétention des équipements et produits polluants, la récupération et le traitement des eaux usées, la limitation des émissions de poussières, et l'utilisation de produits à moindre impact environnemental.
	Assurance environnementale pour couvrir les risques de pollution accidentelle	Malgré un marché de l'assurance tendu, Spie batignolles a maintenu une couverture spécifique pour garantir la prise en charge des atteintes accidentelles à l'environnement et des frais de dépollution.
Plans de respect de l'environnement et formation des équipes	Sensibilisation et formation initiale des collaborateurs	Tous les intervenants sont formés dès leur arrivée sur chantier aux enjeux environnementaux et aux mesures spécifiques à appliquer pour limiter la pollution. Un réseau de préventeurs anime cette démarche en continu.
	Formation continue via les « Minutes Spie »	Ces modules courts permettent d'accompagner les équipes à chaque étape des chantiers sur des sujets liés à la pollution (gestion des déchets, prévention des pollutions accidentelles, utilisation des équipements de protection).
Contrôle et suivi des pratiques environnementales	Audit et visites de site pour assurer la conformité environnementale	Des audits réguliers sont réalisés par le réseau de préventeurs pour s'assurer du respect des exigences en matière de pollution et des réglementations en vigueur.
	Déploiement de capteurs SMART	Spie batignolles propose de manière systématique à ses clients d'intégrer des capteurs intelligents sur les chantiers afin de surveiller la qualité de l'air, de détecter d'éventuelles fuites (eaux usées, gaz) et de prévenir les incidents environnementaux.



LE TROPHÉE GRENOUILLE D'OR : UN CHALLENGE QUI RÉCOMPENSE LES BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Afin d'encourager et de valoriser les bonnes pratiques environnementales sur ses chantiers, Spie batignolles a mis en place le challenge interne « Attitudes Environnement », qui évalue plusieurs critères de gestion des impacts environnementaux, dont la prévention des pollutions.

Chaque site volontaire fait l'objet d'un audit rigoureux sur 6 attitudes environnementales définies par Spie batignolles, avec des exigences souvent plus strictes que la réglementation.

En 2024, 69 sites ont obtenu le niveau « Grenouille d'Or », récompensant des mesures exemplaires en matière de prévention des pollutions.

2.2.4 CIBLES EN MATIÈRE DE POLLUTION (ESRS E2-3)

Dans le cadre de son engagement pour la réduction de la pollution, Spie batignolles a mis en place des cibles concrètes visant à traiter les impacts environnementaux liés à la pollution de l'air, de l'eau et des sols.

Politique	Cibles	Avancement
Prévention de la pollution de l'air, des sols et de l'eau	100% des sites industriels disposant de moyens de lutte contre la pollution atmosphérique conformes à la réglementation	Atteint
	Alternatives biodégradables aux produits lubrifiants pour 100% des contrats cadre d'ici 2028	En cours de déploiement
Plans de respect de l'environnement et formation des équipes	Formation de 100% des opérationnels aux kits de dépollution en cas de pollution de l'eau ou du sol d'ici 2028	En cours de déploiement

2.2.5 POLLUTION DE L'AIR, DE L'EAU ET DES SOLS (ESRS E2-4)

Les chantiers de construction présentent une diversité de situations qui complique la consolidation des données environnementales associées aux pollutions de l'air, de l'eau et des sols à une échelle globale. Actuellement, le Groupe ne dispose pas de données consolidées sur les polluants spécifiques (air, eau, sol) générés ou utilisés sur ses chantiers, ni sur les microplastiques.

2.2.6 SUBSTANCES PRÉOCCUPANTES ET SUBSTANCES EXTREMEMENT PRÉOCCUPANTES (ESRS E2-5)

L'analyse de double matérialité a conclu que ce sujet n'est pas matériel pour Spie batignolles. Pour une présentation détaillée du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités, veuillez-vous référer à la section « *Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1)* ».

Spie batignolles ne produit, n'utilise ni ne distribue de substances chimiques en quantités significatives. Les matériaux employés sur ses chantiers sont fournis par des tiers et conformes

aux réglementations en vigueur, notamment le règlement REACH.

Bien que non matériel, le Groupe reste attentif aux évolutions réglementaires et veille à :

- Sélectionner des matériaux conformes aux normes environnementales et sanitaires
- Privilégier des alternatives moins impactantes, en lien avec ses fournisseurs
- Former et sensibiliser ses équipes à une utilisation responsable des produits concernés

2.2.7 EFFETS FINANCIERS ATTENDUS DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS A LA POLLUTION (ESRS E2-6)

L'analyse de double matérialité a conclu que ce sujet n'est pas matériel pour Spie batignolles. Pour une présentation détaillée du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités, veuillez-vous référer à la section « *Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1)* ».

Les activités de Spie batignolles, principalement axées sur la construction et le génie civil, n'impliquent pas la production, l'utilisation ou la commercialisation de substances préoccupantes en quantités significatives. De ce fait, les risques financiers liés à la pollution, tels que les coûts de dépollution, les provisions pour sites contaminés ou les pertes de revenus associées à des restrictions réglementaires, ne sont pas considérés comme ayant un impact matériel sur la situation

financière du Groupe.

Toutefois, Spie batignolles reste vigilant face aux évolutions réglementaires et aux attentes du secteur. Le Groupe intègre la prévention des risques environnementaux dans ses pratiques, notamment à travers :

- Une gestion rigoureuse des matériaux et déchets sur ses chantiers
- Le respect des réglementations en vigueur, notamment en matière de pollution des sols et des eaux

2.3 RESSOURCES HYDRIQUES ET MARINES (ESRS E3)

2.3.1 DESCRIPTION DES PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS LIÉS AUX RESSOURCES HYDRIQUES ET MARINES (ESRS E3 IRO-1)

Pour une présentation détaillée du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités, veuillez-vous référer à la section « *Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1)* ». L'eau est une ressource essentielle pour le secteur

du BTP. L'analyse de double matérialité a mis en évidence que l'enjeu des ressources hydriques est matériel pour le Groupe. Deux aspects sont particulièrement suivis : l'impact sur l'épuisement de la ressource en eau dans certaines zones sensibles et les risques liés à une perturbation de l'accès à l'eau pouvant affecter les chantiers.

Nature de l'IRO	Description	Positionnement dans la chaîne de valeur			Horizon temporel		
		Amont	Opérations propres	Aval	Court-terme	Moyen-terme	Long-terme
Impact négatif	Consommation d'eau en zones de stress hydrique Les chantiers de Spie batignolles participent à l'épuisement des ressources en eau dans les régions où elle est déjà rare	●	●				●
Risque	Perturbation de l'accès à l'eau La hausse des prix ou les interruptions d'approvisionnement en eau peuvent impacter les coûts et la continuité des chantiers de Spie batignolles	●	●			●	●

Spie batignolles s'appuie sur l'analyse de ses consommations, une veille réglementaire et des échanges avec ses partenaires pour évaluer ces enjeux. Des améliorations sont possibles dans la consultation des parties prenantes locales,

notamment les communautés locales et les autorités de gestion de l'eau dans les territoires où le Groupe opère, afin d'affiner l'évaluation des risques.

2.3.2 POLITIQUES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HYDRIQUES ET MARINES (ESRS E3-1)

Spie batignolles a mis en place plusieurs politiques pour gérer ses impacts, risques et opportunités liés à l'eau, tant dans ses propres activités que dans sa chaîne de valeur. Voici un aperçu des principales politiques adoptées et de leurs caractéristiques.

Développer l'offre de services liés à l'eau

Spie batignolles a orienté une partie de son offre de services vers la gestion du « petit cycle de l'eau », en développant des solutions de forage, pompage, canalisation, traitement et distribution de l'eau. Ces services sont principalement appliqués dans nos activités de VRD (Voirie et Réseaux Divers). Le périmètre de cette politique couvre les activités liées à l'eau dans l'ensemble de nos projets d'infrastructures.

Renforcer sa présence sur les marchés porteurs de l'eau et des ressources marines

En parallèle, Spie batignolles renforce sa présence sur des marchés porteurs liés à l'eau et aux ressources marines, tels que la gestion

des risques naturels, la protection du littoral, et la préservation de la biodiversité marine. Ces activités sont directement liées à notre stratégie de diversification et de réponse aux enjeux environnementaux majeurs. Dans le cadre de son engagement à renforcer sa position sur ces marchés, Spie batignolles a récemment intégré le Groupe ETPO, un acteur clé dans les travaux maritimes et fluviaux.

Maîtriser les consommations d'eau

Au sein de ses propres opérations, Spie batignolles met en œuvre une politique stricte pour maîtriser ses consommations d'eau. Cette politique vise à réduire les fuites, à suivre et optimiser les usages de l'eau dans ses projets, notamment pour les bases vie, les procédés et l'évitement des envolées de poussières. Elle s'applique à l'ensemble des chantiers et opérations du groupe. La mise en œuvre de cette politique est facilitée par le Livret « Attitudes Environnement » mis à disposition de tous les collaborateurs.

2.3.3 ACTIONS ET RESSOURCES RELATIVES AUX RESSOURCES HYDRIQUES ET MARINES (ESRS E3-2)

Voici un aperçu des principales actions menées en matière de ressources hydriques et marines :

Politique	Actions clés	Principales caractéristiques
Prévention de la pollution de l'air, des sols et de l'eau	Proposer des solutions innovantes pour la gestion de l'eau dans l'aménagement et dans le bâti	<i>Des travaux de création et de restauration de zones humides sont déjà réalisés, contribuant ainsi à la préservation de l'eau et de la biodiversité aquatique.</i>
	Acquisition de la filiale ETPO	<i>Le rapprochement avec le Groupe ETPO permet à Spie batignolles de renforcer sa position dans les domaines des travaux maritimes, fluviaux et sous-marins. Ces compétences sont particulièrement importantes pour la gestion des ressources marines et la protection du littoral, tout en renforçant les actions sur les énergies marines renouvelables.</i>
Plans de respect de l'environnement et formation des équipes	Limitation du pourcentage de fuites	<i>La gestion des consommations d'eau est optimisée à travers des pratiques sur les chantiers. Cela comprend le suivi et l'optimisation des usages de l'eau, notamment pour la base vie.</i>
	Contrôle de la qualité de l'eau dans les procédés	<i>Spie batignolles suit de près la formulation de ses procédés, notamment pour les bétons, les émulsions et le compactage. L'entreprise a développé des bétons bas carbone, qui nécessitent moins d'eau et de ciment, tout en offrant des performances équivalentes ou supérieures aux bétons traditionnels.</i>
	Mise en place d'un Comité sur la gestion de la ressource aquatique	<i>Spie batignolles prévoit la mise en place d'un comité en 2025 pour gérer la ressource aquatique à l'échelle du groupe. L'objectif est de réduire de 10% la consommation d'eau d'ici 2030 par rapport à 2022.</i>



RESTAURATION DU COUASON À BEAUFORT-EN-ANJOU

Spie batignolles a mené à bien le projet de restauration du Couason à Beaufort-en-Anjou, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents. Ce projet visait à redonner au cours d'eau un bon état écologique en réalisant des travaux de renaturation. Spie batignolles a ainsi procédé à la création de banquettes alternées en lit mineur, au reproflage des berges et à la construction de radier pour restaurer le lit du cours d'eau.

Les actions mises en place ont contribué à améliorer l'état hydromorphologique du Couason et à renforcer sa capacité à soutenir la biodiversité aquatique. En tout, 650 mètres de rivière ont été traités, avec la création de 8 aménagements de banquettes, de 5 radiers et d'une zone de débordement.

2.3.4 CIBLES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HYDRIQUES ET MARINES (ESRS E3-3)

Dans le cadre de son engagement à mieux gérer les ressources en eau et à limiter son impact sur les écosystèmes marins, Spie batignolles a fixé des cibles concrètes visant à réduire ses consommations en eau :

Politique	Cibles	Avancement
Maîtriser les consommations d'eau	-10 % de consommation d'eau en 2030 par rapport à l'année de référence 2022	En cours de déploiement

2.3.5 CONSOMMATION D'EAU (ESRS E3-4)

Ces données permettent d'évaluer les progrès accomplis par Spie batignolles en vue de réduire son impact sur les ressources en eau et de respecter ses objectifs environnementaux.

Indicateur	2024	2023
Consommation totale d'eau (m³)	247 924 m³	218 709 m³
Quantité totale d'eau recyclée et réutilisée (m³)	32 194 m³ *	7558 m³
Intensité hydrique (m³ / million € de CA)	119 m³/M€	97 m³/M€

Les données de consommation d'eau sont collectées selon des méthodes standards, notamment par des mesures directes sur les sites de production et des estimations basées sur des outils de suivi des ressources en eau sur les chantiers.

2.3.6 EFFETS FINANCIERS ATTENDUS DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AUX RESSOURCES HYDRIQUES ET MARINES (ESRS E3-5)

L'analyse de double matérialité a conclu que ce sujet n'est pas matériel pour Spie batignolles. Pour une présentation détaillée du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités, veuillez-vous référer à la section « *Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1)* ».

Bien que Spie batignolles prenne des mesures pour gérer sa consommation d'eau et limiter son impact environnemental, les risques financiers directs liés à l'eau ne sont pas actuellement significatifs pour Spie batignolles. Les actions menées visent à répondre aux enjeux locaux et réglementaires, sans qu'elles n'entraînent à ce jour d'effets matériels sur les finances de l'entreprise. Toutefois, l'évolution des risques hydriques à moyen et long terme sera suivie, notamment dans les zones à stress hydrique élevé.

* Le recyclage d'eau sur chantier est contingent des spécificités des projets et peut connaître des variations interannuelles importantes

2.4 BIODIVERSITÉ ET ECOSYSTÈMES (ESRS E4)

2.4.1 PLAN DE TRANSITION ET PRISE EN CONSIDÉRATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ECOSYSTÈMES DANS LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE (ESRS E4-1)

Nous reconnaissons que nos activités de construction et d'aménagement du territoire ont un impact direct sur la biodiversité et les écosystèmes. En réponse, nous intégrons la préservation du vivant dans notre stratégie et notre modèle économique pour assurer leur résilience face aux enjeux environnementaux.

Impacts, dépendances, risques et opportunités

Nos activités peuvent affecter la biodiversité par :

- Changement d'usage des sols : imperméabilisation et fragmentation des habitats
- Exploitation des ressources naturelles : extraction de matériaux (comme les granulats), dont certains proviennent de milieux sensibles.
- Pollutions : émissions dans l'air, l'eau et génération de déchets.
- Espèces exotiques envahissantes (EEE) : risques d'introduction de nouvelles espèces via nos chantiers.

Nous dépendons également des services écosystémiques, notamment pour l'approvisionnement en matières premières telles que l'eau et les granulats. Ces impacts et dépendances entraînent des risques réglementaires, d'image, mais aussi des opportunités :

- Innovation : développement de solutions constructives plus respectueuses de la biodiversité.
- Différenciation : valorisation de notre engagement auprès des parties prenantes.
- Résilience : anticipation des risques à long terme et adaptation des activités en conséquence.

Adaptation de notre stratégie et modèle économique

Notre stratégie en matière de biodiversité est en cohérence avec les engagements internationaux, notamment la COP15 et la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030. Elle repose sur quatre axes principaux :

- Éviter : minimiser les impacts en privilégiant les sites déjà artificialisés.
- Réduire : limiter les impacts inévitables (gestion des déchets, réduction des pollutions).

- Régénérer et restaurer : participer à la restauration des écosystèmes dégradés et intégrer des solutions fondées sur la nature dans nos projets.
- Transformer : adapter nos pratiques et métiers pour mieux intégrer la biodiversité, développer de nouvelles compétences et sensibiliser nos collaborateurs.

Par ailleurs, nous avons adhéré au programme "Entreprises Engagées pour la Nature" et visons la reconnaissance par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) d'ici 2025. Ce programme sera accompagné par un plan d'action pluriannuel, qui intégrera l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis nos carrières — devenues des refuges pour la faune et la flore — jusqu'aux projets d'infrastructures intégrant des solutions de renaturation.

Le Pôle Travaux Publics et Environnement et un Comité Biodiversité créé en 2023, réunissant 10 experts de diverses filiales et fonctions du groupe, assurent la coordination et la gouvernance de ces démarches.

Nous utilisons des outils tels que la Cartographie de la Sensibilité Environnementale (CASE) pour évaluer les impacts de nos projets et adapter nos méthodes de travail en fonction des zones sensibles. Nous investissons également dans la recherche et l'innovation pour développer des solutions durables, comme en témoignent nos engagements, notamment le soutien à l'expédition Polar Pod.

Pour renforcer cette stratégie, nous envisageons de formaliser une analyse de résilience en définissant des scénarios et des horizons temporels précis pour évaluer notre capacité à faire face aux risques systémiques liés à la biodiversité et à adapter nos activités à long terme.

2.4.2 IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS ET LEUR INTERACTION AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODELE ÉCONOMIQUE (ESRS 2 SBM-3)

Spie batignolles reconnaît que ses activités, notamment la construction et l'aménagement du territoire, peuvent entraîner des impacts sur la biodiversité, comme l'artificialisation des sols et la perte de biodiversité. En raison de la diversité et de l'évolution constante de nos projets et chantiers, il est difficile de fournir une liste exhaustive et précise des zones affectées à un moment donné, notamment pour les projets en cours ou à venir.

Nature de l'IRO	Description	Positionnement dans la chaîne de valeur			Horizon temporel		
		Amont	Opérations propres	Aval	Court-terme	Moyen-terme	Long-terme
Impact négatif	Artificialisation des sols et perte de biodiversité L'urbanisation et la fragmentation des habitats, liées aux constructions, peuvent entraîner la disparition d'espèces et la destruction d'écosystèmes		●		●	●	
	Contribution à la déforestation L'utilisation de bois pour les constructions contribue à la déforestation et à la destruction d'habitats	●			●	●	●

2.4.3 DESCRIPTION DES PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS LIÉS À LA BIODIVERSITÉ ET AUX ÉCOSYSTÈMES (ESRS E4 IRO-1)

Pour une présentation détaillée du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités, veuillez-vous référer à la section « *Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1)* ».

Spie batignolles intègre une approche progressive d'identification et d'évaluation des impacts, risques et dépendances liés à la biodiversité et aux écosystèmes au sein de sa stratégie environnementale.

Nos analyses portent sur :

- Les impacts potentiels et réels : changement d'usage des sols, fragmentation des habitats, extraction de ressources, pollution, introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE).
- Les dépendances : approvisionnement en ressources naturelles (granulats, eau), nécessité de préserver les services écosystémiques.
- Les risques et opportunités : exposition aux risques réglementaires, réputationnels et physiques, mais aussi opportunités liées à l'innovation et à la différenciation sur des projets intégrant des solutions de renaturation.

Notre démarche s'appuie sur plusieurs outils et initiatives :

- Cartographie de la Sensibilité Environnementale (CASE) pour évaluer l'impact de nos chantiers en amont.

- Pôle Travaux Publics et Environnement dédié à l'identification des risques et au développement de solutions adaptées.
- Comité Biodiversité réunissant des experts internes pour piloter ces sujets.
- Engagements sectoriels : adhésion au programme « Entreprises Engagées pour la Nature » d'ici 2025 et respect de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030.
- Consultation des parties prenantes : lorsque nos projets sont susceptibles d'affecter la biodiversité ou les communautés locales, nous dialoguons avec les parties prenantes concernées (écologues, associations, administrations) pour évaluer la matérialité des impacts et mettre en place des mesures d'atténuation adaptées.

L'évaluation complète des impacts et dépendances nécessite des outils spécifiques et un suivi dans le temps. Cependant, la diversité de nos chantiers et leur évolution rapide rendent complexe une cartographie exhaustive et continue des sites impactés. Nous renforçons progressivement nos capacités d'analyse en prévoyant de formaliser une approche de résilience basée sur des scénarios prospectifs.

2.4.4 POLITIQUES RELATIVES À LA BIODIVERSITÉ ET AUX ÉCOSYSTÈMES (ESRS E4-2)

Spie batignolles a mis en place plusieurs politiques pour gérer ses impacts, risques, dépendances et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes. Voici un aperçu des principales politiques adoptées et de leurs caractéristiques.

Renforcement de l'activité des travaux de génie écologique

Nous développons nos activités de génie écologique pour intégrer davantage de solutions favorisant la biodiversité dans nos projets d'aménagement. Cette politique vise à renforcer notre position sur ce marché en expansion et à proposer des offres alignées avec la préservation et la restauration des écosystèmes. Elle s'applique aux filières de travaux de génie écologique et permet d'orienter nos chantiers vers des solutions fondées sur la nature.

Sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de la biodiversité

Nous avons mis en place un programme de sensibilisation destiné à l'ensemble des collaborateurs du groupe. L'objectif est d'améliorer la compréhension des enjeux liés à la biodiversité et de favoriser l'adoption de bonnes pratiques sur nos chantiers et dans nos activités. Cette politique est portée au niveau du Groupe et s'intègre dans notre démarche globale de formation et d'engagement pour l'environnement.

Engagement dans le programme Entreprises Engagées pour la Nature

Nous avons adhéré au programme Entreprises Engagées pour la Nature piloté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Cette démarche, prévue pour 2025, s'accompagne de la mise en place d'un plan d'action pluriannuel qui couvrira l'ensemble de notre chaîne de valeur et intégrera des objectifs concrets en matière de biodiversité.

Principe « Éviter, Réduire, Restaurer et Transformer »

Nous avons structuré notre approche de la biodiversité autour de quatre principes fondamentaux :

- Éviter les impacts négatifs en privilégiant les sites déjà artificialisés et en adaptant nos méthodes de travail.
- Réduire les impacts inévitables, notamment en optimisant la gestion des déchets et en limitant les pollutions.
- Restaurer et régénérer les écosystèmes en intégrant des mesures de compensation écologique et des solutions fondées sur la nature.
- Transformer nos métiers pour intégrer pleinement la biodiversité, en développant de nouvelles compétences et en innovant dans nos pratiques.

Cette politique est appliquée au niveau des chantiers et est soutenue par la création d'un Comité Biodiversité, chargé de coordonner et d'accompagner sa mise en œuvre.

Prise en compte des exigences de traçabilité et des impacts sociaux

Nous travaillons à mieux intégrer les enjeux de traçabilité des produits, composants et matières premières ayant un impact sur la biodiversité dans nos approvisionnements, notamment en identifiant les catégories de matériaux les plus sensibles et en développant des critères environnementaux pour leur sélection.

2.4.5 ACTIONS ET RESSOURCES LIÉES À LA BIODIVERSITÉ ET AUX ÉCOSYSTÈMES (ESRS E4-3)

Voici un aperçu des principales actions menées en lien avec la biodiversité et les écosystèmes :

Politique	Actions clés	Principales caractéristiques
Renforcement de l'activité des travaux de génie écologique	Réalisation de projets de génie écologique	Mise en œuvre de chantiers intégrant des techniques de génie écologique, notamment la renaturation de berges, la restauration de zones humides et la revégétalisation de sols dégradés. Ces interventions sont menées en collaboration avec des écologues et des experts en biodiversité.
Sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de la biodiversité	Organisation de sessions de sensibilisation	Des formations et webinaires sont animés en interne pour informer les collaborateurs sur l'impact des activités du groupe sur la biodiversité. En 2024, un webinaire sur la « Zéro Artificialisation Nette » a réuni des experts du secteur et des salariés.
	Actions participatives en interne	Un concours photo interne a été organisé autour de trois thèmes : Espèces, Écosystèmes et Ouvrages. L'objectif est d'impliquer les collaborateurs dans la valorisation de la biodiversité observée sur leurs projets.
Engagement dans le programme Entreprises Engagées pour la Nature (EEN)	Développement d'un plan d'action structurant	La participation au programme EEN s'accompagne de la mise en place de démarches concrètes : mise en place de partenariats avec des associations spécialisées, intégration progressive des principes de préservation de la biodiversité dans la conception des projets, et engagement à mesurer les impacts des actions mises en place.
	Déploiement d'indicateurs de suivi	Le suivi des actions repose sur des indicateurs spécifiques permettant d'évaluer la biodiversité sur les chantiers et de rendre compte des évolutions dans le cadre du programme EEN.
Maîtrise des risques liés aux interventions en sites naturels	Déploiement d'un outil d'analyse environnementale	Un outil d'analyse est utilisé pour évaluer la sensibilité écologique des sites avant travaux. Il permet d'identifier les enjeux liés à l'eau, la faune, la flore, le patrimoine et le voisinage. En 2023, cet outil a été appliqué sur 15 chantiers situés en zone Natura 2000.
	Accompagnement et formation des équipes	Un réseau de préventeurs environnementaux est mobilisé pour assurer un suivi des chantiers sensibles via des audits et des visites de terrain
Prise en compte des exigences de traçabilité et des impacts sociaux	Approvisionnements responsables	Les achats de matériaux font progressivement l'objet d'une prise en compte des critères environnementaux, en privilégiant les solutions à faible impact écologique et les filières locales et durables lorsqu'elles sont disponibles.



PLACE DE CATALOGNE, UNE FORÊT DANS LA VILLE

Spie batignolles paysage a aménagé la première forêt urbaine de Paris sur la place de Catalogne (14^e arrondissement), dans le cadre du projet de végétalisation de la ville.

Sur plus de 4 000 m², les équipes ont apporté de la terre végétale et planté plus de 470 arbres et vivaces pour transformer cet espace minéralisé en îlot de fraîcheur. Ce projet a permis d'augmenter l'indice de canopée à 60 % et de réduire localement la température estivale de près de 4°C, tout en renforçant la continuité écologique avec la coulée verte du secteur Maine-Montparnasse.

2.4.6 CIBLES LIÉES A LA BIODIVERSITÉ ET AUX ÉCOSYSTÈMES (ESRS E4-4)

Dans le cadre de son engagement en faveur de la biodiversité et des écosystèmes, Spie batignolles a défini deux cibles principales, visant à renforcer son impact positif sur la nature et à intégrer la biodiversité dans ses projets et stratégies.

Politique	Cibles	Avancement
Engagement dans le programme Entreprises Engagées pour la Nature (EEN)	Intégrer le programme EEN d'ici 2025, avec un plan d'action pluriannuel	<i>Préparations en cours, avec une première labellisation en février 2024 et engagement prévu en 2025</i>
Renforcement de l'activité des travaux de génie écologique	Augmenter de 10% par an le chiffre d'affaires des travaux de génie écologique	<i>En cours de mise en œuvre</i>

Actuellement, Spie batignolles n'a pas encore mis en place de seuils écologiques spécifiques pour ses cibles de biodiversité. Nous prévoyons une formalisation de cette approche dans les années à venir, en particulier via des scénarios prospectifs

pour renforcer notre capacité d'analyse. Ces questions seront intégrées à nos réflexions stratégiques dans la mise en œuvre du programme « Entreprises Engagées pour la Nature » et du plan d'action pluriannuel prévu pour 2025.

2.4.7 INDICATEURS D'IMPACT CONCERNANT L'ALTÉRATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES (ESRS E4-5)

Dans le cadre de son engagement pour la biodiversité et les écosystèmes, Spie batignolles suit certains indicateurs relatifs à ses impacts matériels.

Indicateur	2024	2023
Nombre de chantiers traversant une zone Natura 2000	59	37

L'évaluation complète de l'impact de nos activités sur la biodiversité et les écosystèmes reste un travail en cours. Nous renforçons progressivement nos capacités d'analyse, en particulier par la

formalisation d'une approche de résilience, basée sur des scénarios prospectifs. Cela nous permettra de mieux anticiper et de mesurer les impacts environnementaux sur nos chantiers à venir.

2.4.8 EFFETS FINANCIERS ATTENDUS DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS À LA BIODIVERSITÉ ET AUX ÉCOSYSTÈMES (ESRS E4-6)

L'analyse de double matérialité a conclu que les risques financiers directs liés à la biodiversité et aux écosystèmes ne sont pas actuellement significatifs pour Spie batignolles. Pour une présentation détaillée du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités, veuillez-vous référer à la section « *Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1)* ».

À court terme, les risques financiers sont principalement liés aux coûts opérationnels des projets et à la mise en œuvre de stratégies de réduction de l'impact environnemental, mais ces effets ne sont pas encore jugés comme ayant un impact significatif sur la situation financière de l'entreprise.

À moyen et long terme, l'entreprise suit l'évolution des opportunités associées à la biodiversité, telles que l'augmentation des projets de génie écologique ou la création de nouveaux espaces verts, mais la quantification des effets financiers reste encore difficile à quantifier.

2.5 UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE (ESRS E5)

2.5.1 DESCRIPTION DES PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS LIÉS À L'UTILISATION DES RESSOURCES ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (ESRS E5 IRO-1)

Pour une présentation détaillée du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire, veuillez-vous référer à la section « *Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1)* ».

L'utilisation des ressources naturelles et la gestion des déchets sont des enjeux matériels importants pour Spie batignolles. L'analyse de double matérialité a mis en évidence que ces enjeux affectent la chaîne de valeur de l'entreprise, aussi bien en amont qu'en aval de ses activités.

Nature de l'IRO	Description	Positionnement dans la chaîne de valeur			Horizon temporel		
		Amont	Opérations propres	Aval	Court-terme	Moyen-terme	Long-terme
Impact négatif	Pression sur les ressources naturelles Les besoins en matériaux de construction augmentent la demande sur les ressources naturelles, accélérant leur raréfaction	●	●			●	●
	Génération de déchets sur les chantiers Les chantiers de Spie batignolles produisent des déchets qui nécessitent tri, traitement et recyclage		●		●	●	
Risque	Perturbation de l'accès aux matières premières L'augmentation des prix ou les interruptions dans la chaîne d'approvisionnement peuvent affecter la disponibilité des matériaux nécessaires pour les projets de Spie batignolles	●	●		●	●	●

Spie batignolles procède à une analyse régulière de l'utilisation des ressources et de la gestion des déchets sur ses chantiers. L'entreprise mène également une veille continue sur les marchés des

matériaux, et surveille les tendances en matière de recyclage et d'économie circulaire pour évaluer les opportunités d'optimisation des ressources

2.5.2 POLITIQUES EN MATIÈRE D'UTILISATION DES RESSOURCES ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (ESRS E5-1)

Spie batignolles a mis en place plusieurs politiques pour gérer ses impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire.

Achats responsables

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables, Spie batignolles privilégie l'intégration de matériaux durables et biosourcés dans ses approvisionnements, réduisant ainsi l'usage de ressources vierges. Cette approche s'inscrit dans une démarche portée par la Direction Performance des Achats, RSE et Plan Carbone du Groupe. Le Groupe s'engage également à respecter les principes de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables, visant à renforcer ses partenariats avec des fournisseurs alignés sur ses valeurs.

Promouvoir l'économie circulaire et préserver les ressources

Le groupe met en place des initiatives dans le cadre de sa feuille de route Accel'R visant à réduire les déchets et à favoriser la réutilisation des matériaux. Depuis juin 2021, un groupe de travail dédié à l'économie circulaire a été mis en place pour orienter les projets du groupe vers une gestion plus responsable des ressources. Cela inclut notamment l'optimisation et la valorisation des matériaux provenant des chantiers de démolition, via la plateforme Valosphère ou la collaboration avec des partenaires comme La Regratterie et Cycle Up pour le recyclage et le réemploi des matériaux.

Spie batignolles prévoit de renforcer ses efforts en matière de gestion des déchets à travers l'amélioration du suivi du taux de réutilisation ainsi que le développement des pratiques de réparation et de reconditionnement.

2.5.3 ACTIONS ET RESSOURCES RELATIVES À L'UTILISATION DES RESSOURCES ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (ESRS E5-2)

Voici un aperçu des principales actions relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire :

Politique	Actions clés	Principales caractéristiques
Achats responsables	Formation des acheteurs	La formation des acheteurs est réalisée via la Climate School et des sessions internes dédiées, visant à intégrer les principes d'achats responsables.
	Approvisionnement en matériaux durables	Spie batignolles favorise l'utilisation de matériaux durables et biosourcés, avec un focus sur le béton bas carbone et les matériaux biosourcés. Depuis 2023, des actions sont menées dans le cadre du programme « Club du Réemploi » pour le réemploi des matériaux issus de la déconstruction.
Promouvoir l'économie circulaire et préserver les ressources	Déploiement de la feuille de route du comité Accel'R Economie Circulaire	Dès 2025, Spie batignolles déploiera une feuille de route visant à promouvoir une économie circulaire au sein du groupe. Cette démarche implique la réduction des déchets sur les chantiers
	Réduction des déchets et amélioration du recyclage	Spie batignolles utilise l'outil Track Déchets sur les chantiers pour suivre en temps réel les volumes de déchets générés et met en œuvre des actions concrètes de recyclage. En 2023, une interdiction de distribution de bouteilles plastiques a été mise en place et la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) a été communiquée en interne.



REVALORISATION DE DÉCHETS DANS LE CADRE D'UN VASTE CHANTIER DE RÉHABILITATION

Sur le chantier de réhabilitation de la résidence Schuman à Poitiers, Spie batignolles a mis en place une initiative de revalorisation des déchets. Après une démolition partielle du bâtiment, les matériaux, dont le béton, ont été récupérés et transformés en granulats recyclés. Ces granulats ont été utilisés pour la rénovation, grâce à une collaboration avec notre partenaire Unibéton. Cette démarche a permis de réutiliser 34 tonnes de matériaux et d'éviter 160 tonnes d'émissions de CO₂.

2.5.4 CIBLES RELATIVES A L'UTILISATION DES RESSOURCES ET A L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (ESRS E5-3)

Dans le cadre de sa politique en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire, Spie batignolles s'est fixé plusieurs cibles de manière à répondre aux enjeux liés aux ressources et aux déchets. Elles s'inscrivent dans une démarche

d'économie circulaire visant à réduire les déchets et à favoriser leur valorisation, contribuant ainsi à l'optimisation de l'utilisation des matières, tout en prenant en compte les principes de la hiérarchie des déchets (prévention, réutilisation, recyclage).

Politique	Cibles	Avancement
Achats responsables	Augmenter de +10% par an le tonnage des matériaux recyclés achetés	En cours, avec un suivi régulier des volumes de matériaux recyclés
Promouvoir l'économie circulaire et préserver les ressources	Augmenter de +10% par an les matériaux issus du réemploi dans les projets de construction	Des initiatives sont déjà déployées pour favoriser le réemploi des matériaux sur certains chantiers, avec des partenariats avec des plateformes locales.
	90% des déchets valorisés d'ici 2028	La collecte, le tri et la valorisation des déchets sont déjà bien établis. Un spécialiste de la gestion des déchets a été nommé pour superviser cette démarche

2.5.5 FLUX DE RESSOURCES ENTRANTS (ESRS E5-4)

Dans le cadre de sa démarche en faveur d'une utilisation responsable des ressources et de l'économie circulaire, Spie batignolles suit et structure progressivement son reporting sur les

flux de ressources entrants, notamment la part des matériaux secondaires réutilisés ou recyclés intégrés dans les projets.

2.5.6 FLUX DE RESSOURCES SORTANTS (ESRS E5-5)

Spie batignolles suit des indicateurs liés à la valorisation des déchets et au traitement des matériaux issus de ses chantiers.

Indicateur	2024	2023
Quantité totale de déchets traités (en tonnes)	2 273 391	2 046 589
Part des déchets valorisés (réutilisation, recyclage, valorisation énergétique)	82%	77%

Une meilleure distinction des différents flux de déchets, qu'ils soient dangereux ou non dangereux, ainsi qu'une classification plus fine des modes de traitement (réemploi, recyclage, valorisation énergétique, mise en décharge) permettront d'affiner le suivi.

2.5.7 EFFETS FINANCIERS ATTENDUS DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS A L'UTILISATION DES RESSOURCES ET A L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (ESRS E5-6)

Les opportunités, telles que le développement de nouvelles filières de valorisation des déchets et l'augmentation de l'utilisation de matériaux recyclés, peuvent permettre d'optimiser les coûts d'approvisionnement et d'anticiper les futures évolutions réglementaires. À l'inverse, la dépendance aux matières premières vierges et la variabilité des coûts de gestion des déchets

constituent des risques à surveiller, notamment en raison de la volatilité des prix et des exigences accrues en matière de traçabilité.

À ce stade, la quantification précise des effets financiers attendus reste complexe. L'amélioration du suivi des flux de ressources pourrait, à terme, permettre une meilleure évaluation de ces impacts financiers.

2.6 TAXONOMIE

Spie Batignolles a réalisé une première analyse d'éligibilité de ses activités à la taxonomie européenne. Cette analyse a été menée en collaboration avec l'ensemble des métiers à travers des ateliers d'échange et des travaux d'évaluation détaillés.

Les premiers résultats indiquent qu'entre 46 % et 57 % du chiffre d'affaires de l'entreprise est potentiellement éligible, notamment grâce aux divisions Construction, Fondations et Génie

Civil. Parmi les activités identifiées figurent la construction de bâtiments neufs et rénovation, infrastructures ferroviaires, mobilité douce, efficacité énergétique et réseaux d'infrastructure.

Toutefois, ces résultats restent préliminaires. Les analyses se poursuivent afin de préciser l'alignement des activités avec les critères de la taxonomie, en vue de leur intégration dans le prochain rapport de durabilité de l'entreprise.

3

INFORMATIONS SOCIALES

3.1	PERSONNEL DE L'ENTREPRISE (ESRS S1)	48
3.2	COMMUNAUTÉS AFFECTÉES (ESRS S3)	62
3.3	CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX (ESRS S4)	66

3.1. PERSONNEL DE L'ENTREPRISE (ESRS S1)

3.1.1 INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE DES PARTIES PRENANTES (ESRS 2 SBM-2)

Pour une présentation détaillée des modalités d'écoute et de dialogue avec les parties prenantes, notamment avec les collaborateurs, veuillez-vous référer à la section « *Intérêts et points de vue des parties prenantes (ESRS 2 SBM-2)* ».

Spie batignolles place le dialogue social au cœur de ses priorités pour garantir de bonnes conditions de travail et être à l'écoute des préoccupations de ses collaborateurs.

Le Comité de Groupe est l'instance principale pour échanger entre les dirigeants et les représentants du personnel. Il se réunit deux fois par an et a été renouvelé en 2021, avec une nouvelle évaluation prévue en 2025. De plus, des commissions santé/qualité de vie au travail (QVCT) sont mises en place dans chaque filiale pour suivre et déployer les actions liées à la qualité de vie au travail. Ces commissions se réunissent une fois par semestre pour assurer le bon suivi des actions.

3.1.2 IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS ET LEUR INTERACTION AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE (ESRS 2 SBM-3)

Pour une présentation détaillée du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés au personnel de l'entreprise, veuillez-vous référer à la section « *Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1)* ».

Spie batignolles évolue dans un secteur où la gestion des ressources humaines, la sécurité

et l'éthique du travail sont déterminantes. La performance de l'entreprise repose sur l'engagement des collaborateurs, la capacité à attirer et fidéliser les talents et le respect des réglementations. L'analyse de double matérialité met en avant plusieurs enjeux clés qui influencent la stratégie du Groupe.

Nature de l'IRO	Description	Positionnement dans la chaîne de valeur			Horizon temporel		
		Amont	Opérations propres	Aval	Court-terme	Moyen-terme	Long-terme
Impact négatif	Risques pour la santé et la sécurité des collaborateurs Les chantiers exposent les employés à des risques physiques, notamment des accidents, des troubles musculo-squelettiques (TMS) et des particules fines		●		●	●	
	Atteinte à l'intégrité morale des collaborateurs Les discriminations et inégalités (âge, handicap) peuvent impacter l'ambiance de travail et nuire à l'égalité des chances des collaborateurs.		●		●	●	
Impact positif	Intégration professionnelle de personnes éloignées de l'emploi Spie batignolles contribue à l'insertion de personnes éloignées de l'emploi, telles que les seniors, les travailleurs handicapés ou les personnes sans formation	●	●			●	●
Risque	Tensions sociales internes Un manque de dialogue social, comme les négociations collectives ou les échanges avec le CSE, peut entraîner des insatisfactions parmi les équipes		●		●	●	
	Difficultés de rétention du personnel Des conditions de travail jugées peu attractives peuvent entraîner une fuite de talents, des arrêts maladie ou un faible engagement, affectant la stabilité des équipes		●		●	●	
	Recours à des pratiques de travail non conformes Le recours à des pratiques illégales, telles que le travail forcé, le travail des enfants ou le travail dissimulé, expose Spie batignolles à des sanctions légales et des atteintes à sa réputation	●	●		●	●	
Opportunité	Renforcement de l'agilité et de la réactivité aux évolutions du marché par la formation Le développement des compétences permet d'optimiser la productivité et d'anticiper les évolutions sectorielles, réduisant ainsi les coûts d'adaptation et favorisant la compétitivité		●			●	●

3.1.3 POLITIQUES CONCERNANT LE PERSONNEL DE L'ENTREPRISE (ESRS S1-1)

Le Groupe Spie batignolles place son capital humain au cœur de sa stratégie. Il s'appuie sur une politique sociale – alignée avec les standards internationaux tels que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales – pour assurer le bien-être de ses collaborateurs, favoriser un environnement de travail sûr et inclusif, et garantir le respect des droits fondamentaux.

Le dialogue social

Le dialogue social s'exerce à travers des instances représentatives du personnel et des négociations annuelles, garantissant un échange structuré entre les collaborateurs et la direction. Un Comité de Groupe se réunit deux fois par an pour aborder les résultats et la stratégie. L'entreprise négocie également des accords transversaux, comme ceux relatifs à la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) et à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP).

La santé et la sécurité

Spie batignolles adopte une approche proactive en matière de prévention des risques professionnels, visant à protéger ses collaborateurs, sous-traitants et partenaires. Le déploiement de la démarche "Culture Prévention" permet d'améliorer la sécurité sur les chantiers et dans les bureaux. Le Groupe suit des indicateurs de prévention et met en place des formations régulières pour renforcer la vigilance et la culture de la sécurité.

La diversité, l'équité et l'inclusion

Spie batignolles s'engage à promouvoir l'égalité des chances et la non-discrimination à tous les niveaux. Les processus de recrutement, d'évolution et de rémunération sont basés sur des critères professionnels, excluant toute distinction fondée sur le genre, l'origine, le handicap ou toute autre caractéristique protégée par la réglementation. Spie batignolles soutient l'intégration des personnes en situation de handicap et œuvre activement pour l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Les conditions de travail

Le Groupe veille à assurer des conditions de travail adaptées et ergonomiques, notamment à travers une politique salariale équitable prenant en compte les disparités régionales. Des campagnes de prévention sur la santé physique et mentale sont menées régulièrement, couvrant des thématiques comme l'éveil musculaire, le sommeil ou la nutrition.

La gestion de carrière et la formation

Spie batignolles propose un parcours structuré pour le développement des compétences et la progression de carrière. Les entretiens annuels et les Comités Compétences et Développement permettent un suivi individualisé des collaborateurs. L'entreprise mise également sur la formation continue via son Campus interne et favorise la mobilité interne et internationale.

Le travail des enfants et le travail forcé

Signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2007, Spie batignolles interdit strictement le travail des enfants et le travail forcé. Des contrôles systématiques sont effectués lors des recrutements pour s'assurer du respect des réglementations en vigueur. L'entreprise sensibilise ses managers et collaborateurs à ces enjeux via des guides et formations dédiés.

Les droits humains des parties prenantes

Le respect des droits fondamentaux est un engagement clé du Groupe. Un dispositif d'alerte accessible sur l'intranet et le site internet permet aux collaborateurs et aux parties prenantes externes de signaler toute violation des droits humains en toute confidentialité. Des formations régulières sont dispensées aux managers pour garantir la conformité aux principes directeurs internationaux.

3.1.4 PROCESSUS DE DIALOGUE AVEC LE PERSONNEL DE L'ENTREPRISE ET SES REPRÉSENTANTS AU SUJET DES IMPACTS (ESRS S1-2)

Le dialogue avec les salariés s'organise à travers plusieurs instances, adaptées aux enjeux spécifiques du Groupe et de ses différentes entités :

- **Le Comité de Groupe**, qui réunit la direction et les représentants du personnel deux fois par an, est un espace clé pour aborder les grands sujets sociaux, économiques et organisationnels. Il permet d'anticiper et d'accompagner les transformations du Groupe en tenant compte des préoccupations des salariés.
- **Les commissions de suivi des accords collectifs**, qui examinent régulièrement l'application des accords en matière d'intéressement, de participation, de gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP), ou encore de couverture santé. Ces réunions permettent d'ajuster nos dispositifs en fonction des évolutions du Groupe et des attentes des collaborateurs.
- **Les commissions santé/QVCT**, mises en place dans chaque filiale de tête, jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre et le suivi des actions liées à la qualité de vie et aux conditions de travail. Se réunissant une fois par trimestre, elles impliquent notamment des représentants RH, des préventeurs, des membres du CSE et des référents QVCT.
- **Les Comités Sociaux et Économiques (CSE)** de chaque entité, qui sont systématiquement consultés sur les accords impactant les collaborateurs afin de garantir une information transparente et une prise en compte des retours du terrain.

Le bon fonctionnement de notre dialogue social repose sur une implication forte de nos équipes RH et de la direction :

- La Direction des Ressources Humaines Groupe pilote la négociation et le suivi des accords, en lien étroit avec les filiales.

- Les DRH et RRH des entités animent le dialogue social localement et veillent à la bonne application des accords.
- La Direction Générale, quant à elle, reste impliquée dans les décisions structurantes et s'assure que les orientations du Groupe prennent en compte les retours des collaborateurs.

Nous évaluons régulièrement l'efficacité de notre dialogue social grâce à plusieurs outils :

- Les commissions de suivi des accords, qui analysent les indicateurs sociaux et proposent des ajustements si nécessaire.
- Les retours des représentants du personnel, via les instances officielles comme le Comité de Groupe ou les CSE.
- Les enquêtes internes qui permettent de mesurer la satisfaction des collaborateurs et d'identifier les axes de progrès en matière de conditions de travail.

Spie batignolles porte une attention particulière aux salariés les plus susceptibles d'être impactés par ses décisions, avec plusieurs initiatives en place :

- Égalité professionnelle femmes-hommes : chaque entité dispose d'un accord ou d'un plan d'action dédié.
- Intégration des travailleurs en situation de handicap : des mesures d'accompagnement et d'adaptation des postes sont mises en œuvre.
- Prévention des risques psychosociaux : nous disposons d'un accord sur la prévention du stress professionnel depuis 2010 et d'un plan d'action sur la prévention de la pénibilité depuis 2011.

En 2024, Spie batignolles a signé 4 accords collectifs.

3.1.5 PROCESSUS DE RÉPARATION DES IMPACTS NÉGATIFS ET CANAUX PERMETTANT AU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE DE FAIRE PART DE SES PRÉOCCUPATIONS (ESRS S1-3)

Spie batignolles a mis en place plusieurs mécanismes pour répondre aux préoccupations de ses collaborateurs, notamment en matière de non-respect des normes éthiques, de discrimination, de harcèlement ou d'autres violations des droits fondamentaux au travail.

Pour garantir que ses collaborateurs puissent faire part de leurs préoccupations, Spie batignolles dispose de plusieurs canaux d'alerte :

- La ligne d'alerte est un outil central qui permet à toute personne concernée (salariés, collaborateurs occasionnels, actionnaires, etc.) de signaler de manière confidentielle ou anonyme tout manquement aux engagements éthiques de l'entreprise. Ce mécanisme s'applique également à des problématiques telles que la fraude interne, la corruption, ou tout autre comportement qui contreviendrait aux règles de conduite établies par l'entreprise. La ligne d'alerte est accessible à travers un formulaire en ligne (<https://www.spiebatignolles.fr/lancer-une-alerte/>) ou via un référent éthique et conformité désigné dans chaque filiale. En 2024, par exemple, 11 alertes ont été traitées.
- Un référent « harcèlement entreprise » est désigné dans chaque établissement pour orienter et accompagner les collaborateurs victimes de harcèlement sexuel, moral ou de comportements sexistes. Ces référents bénéficient d'une formation et d'un cadre strict de confidentialité pour garantir la protection des employés.

Spie batignolles s'assure que son personnel a une connaissance claire des structures mises en place pour faire part de leurs préoccupations. Cette communication passe par différents moyens internes (affichage, réunions, intranet, etc.) afin de garantir que chaque collaborateur soit informé de ses droits et des canaux disponibles.

Lorsque des comportements déviants sont identifiés, l'entreprise met en œuvre un mécanisme de traitement des plaintes en plusieurs étapes pour examiner les faits, recueillir des preuves et proposer des mesures correctives. Les conclusions de l'enquête sont partagées avec les parties concernées, et des actions peuvent être entreprises pour éviter la répétition des dysfonctionnements.



3.1.6 ACTIONS CONCERNANT LES IMPACTS MATÉRIELS SUR LE PERSONNEL DE L'ENTREPRISE, APPROCHES VISANT À GÉRER LES RISQUES MATÉRIELS ET À SAISIR LES OPPORTUNITÉS MATÉRIELLES CONCERNANT LE PERSONNEL DE L'ENTREPRISE, ET EFFICACITÉ DE CES ACTIONS (ESRS S1-4)

Voici un aperçu des principales actions menées en lien le personnel de l'entreprise :

Le dialogue social

Politique	Actions clés	Principales caractéristiques
Le dialogue social	Instances représentatives du personnel	<i>Le dialogue social se formalise par la participation active des représentants du personnel dans les entités. Ces instances permettent d'échanger sur les conditions de travail, les projets, et les enjeux sociaux de l'entreprise.</i>
	Négociations annuelles	<i>Des négociations annuelles sont menées sur des sujets stratégiques comme la rémunération, les conditions de travail et l'amélioration continue de la qualité de vie au travail (QVCT).</i>
	Réunions du Comité de Groupe	<i>Le Comité de Groupe se réunit deux fois par an pour discuter des résultats économiques et de la stratégie du Groupe. Ces réunions permettent une transparence sur la performance et les orientations stratégiques.</i>
	Négociation d'accords collectifs au niveau du Groupe	<i>Spie batignolles a signé plusieurs accords collectifs, dont :</i> - Accord d'intéressement (modifié en 2024) liant performance et sécurité au travail - Accord de participation (modifié en 2024) - Accord sur la couverture des frais de santé (modifié en 2024) - Accord GEPP (signé en mai 2024) pour gérer les parcours professionnels - Accord sur la qualité de vie au travail (QVCT), prorogé jusqu'à fin 2025.
	Suivi des accords collectifs par des commissions	<i>Les accords collectifs (intéressement, participation, santé, GEPP, etc.) font l'objet de suivis réguliers chaque année, permettant une évaluation continue de leur efficacité et de leur pertinence.</i>



LES RÉUNIONS D'INFORMATION ANNUELLES À DESTINATION DES COLLABORATEURS

Spie batignolles a organisé une série de réunions d'information du 12 mars au 5 avril 2024, dans plusieurs villes : Nantes, Metz, Avignon, Paris, Lyon, Toulouse, Deauville et Lille. Ces rencontres ont rassemblé 3 000 collaborateurs. L'objectif principal était de partager avec le comité de direction

générale le bilan du groupe et ses perspectives, notamment en matière de lutte contre le dérèglement climatique, d'innovation, ainsi que l'évolution de l'actionnariat salarié. Une nouveauté cette année : chaque équipe régionale a présenté ses actualités, mettant en lumière la complémentarité des métiers de Spie batignolles dans les différentes régions, et leur contribution aux projets pour les clients.

La santé et la sécurité

Politique	Actions clés	Principales caractéristiques
La santé et la sécurité	Prévention sur les chantiers	- Lancement du programme "Culture Prévention" fin 2023 pour renforcer l'intégration de la sécurité et de la santé dans la culture d'entreprise: plus de 700 managers formés - Déploiement de la formation « PRAP » (prévention des risques liés à l'activité physique) et "Objectif Zéro Accident" pour tous les ouvriers. - Enquête auprès des collaborateurs sur l'efficacité des pratiques de prévention, avec un taux de participation de 40%. - Réalisation régulière de "minutes" sur la santé, sécurité, et prévention des addictions (alcool, drogues). - Intervention d'ostéopathes et/ou de kinésithérapeutes pour soutenir la santé physique des collaborateurs de chantier
	Gestion des risques psychosociaux (RPS)	- Mise en place de formations spécifiques pour les managers sur la gestion du stress et des risques psychosociaux. - Cellule d'écoute et d'assistance psychologique ouverte à tous les collaborateurs.
	Prévention des risques routiers	- Réduction des déplacements non essentiels grâce aux outils numériques et la priorisation des transports en avion et train. - Sensibilisation à l'utilisation du répondeur en conduisant.
	Suivi et évaluation des actions de prévention	- Mise en place d'un tableau de bord mensuel pour suivre les principaux indicateurs (visites de prévention, remontées d'événements, etc.).



ANIMATION A L'OCCASION DES JOURNÉES NATIONALES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU TRAVAIL

Spie batignolles a organisé une série de réunions d'information du 12 mars au 5 avril 2024, dans plusieurs villes: Nantes, Metz, Avignon, Paris, Lyon, Toulouse, Deauville et Lille. Ces rencontres ont rassemblé 3 000 collaborateurs. L'objectif principal était de partager avec le comité de direction générale le bilan du groupe et ses perspectives, notamment en matière de lutte contre le dérèglement climatique, d'innovation, ainsi que l'évolution de l'actionnariat salarié. Une nouveauté cette année: chaque équipe régionale a présenté ses actualités, mettant en lumière la complémentarité des métiers de Spie batignolles dans les différentes régions, et leur contribution aux projets pour les clients.

La diversité, l'équité et l'inclusion

Politique	Actions clés	Principales caractéristiques
La diversité, l'équité et l'inclusion	Insertion professionnelle	- Création en 2023 d'INSERVAL, une entreprise d'insertion pour offrir un parcours professionnel qualifiant et durable : fin-2024, 20 ETP en activité dont plus d'un-tiers sur des projets de Spie bati-gnolles. - Déploiement du guide de l'Insertion pour encourager l'emploi et la collaboration avec des acteurs locaux (Pôle emploi, Missions locales...)
	Handicap	- Formation et accompagnement des collaborateurs sur le handicap : une journée nationale de sensibilisation chaque année. - Invitation de "Café Joyeux" pour promouvoir l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap mental. - Référents handicap présents dans toutes les entités du Groupe. - Déploiement du guide Handi'Cap
	Mixité	- Promotion de l'égalité femmes/hommes à travers l'accès à la formation, le déroulement de carrière et la promotion professionnelle - Suivi de l'Index Egalité Professionnelle (Index Péri-caud). - Actions de sensibilisation via des partenariats (association "Elles bougent") et diffusion du podcast "Les bâtisseuses" pour renforcer la mixité. - Accompagnement structuré des femmes dans leur carrière (en particulier pendant et après congé parental).
	Accompagnement numérique	- Programme "Tous connectés en 2025" visant à former les collaborateurs éloignés du numérique (priorité aux compagnons, chefs d'équipe, chefs de chantier).
	Solidarité	- Mise en place du fonds de solidarité "Spie bati-gnolles ensemble", soutenu par les dons des salariés et la contribution de l'entreprise : le comité a aidé 44 salariés depuis sa mise en place et a remporté le prix DRH SOLIDAIRE 2024.



PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ET LES VOCATIONS FÉMININES DANS LES MÉTIERS TECHNIQUES GRACE A L'ASSOCIATION ELLES BOUGENT

Depuis son adhésion à l'association Elles bougent en 2022, Spie batignolles s'engage activement dans la promotion de la diversité et de l'intégration des femmes dans des métiers traditionnellement dominés par les hommes. Cette collaboration se concrétise par de nombreuses actions auprès des collégiennes et lycéennes partout en France, afin de leur faire découvrir les métiers passionnants d'ingénieures et de techniciennes.

Plus de 30 marraines et relais, issues de toutes les entités du Groupe, participent à cette initiative, en animant un riche calendrier d'événements en partenariat avec l'association. Parmi les temps forts de 2024, nous avons pris part à des événements tels que la Smart

City Week en octobre, la Semaine de l'Industrie en novembre et Elles bougent pour l'orientation en décembre. Ces moments de partage et d'échanges avec les jeunes filles permettent non seulement de leur faire découvrir nos métiers et les opportunités de carrière chez Spie batignolles, mais aussi d'encourager les vocations féminines dans des domaines techniques.

Les conditions de travail

Politique	Actions clés	Principales caractéristiques
Les conditions de travail	Accords collectifs pour une meilleure qualité de vie au travail	- Accord d'intéressement et de participation pour favoriser l'implication des salariés (renégociés en 2024). - Accord sur la couverture des frais de santé et sur la gestion des emplois et parcours professionnels (GEPP). - Mise en place d'accords pour la prévention du stress et de la pénibilité au travail. - Accord sur la qualité de vie au travail, renégocié en 2022 et applicable jusqu'en 2025.
	Amélioration des conditions de travail	- Amélioration des conditions d'accès au logement pour les grands déplacements. - Ergonomie et aménagement des postes de travail, avec une prise en charge de chaque demande d'étude de poste.
	Adaptation de l'organisation du travail aux nouvelles technologies	- Charte flexitravail déployée depuis 2022, permettant le télétravail, les horaires décalés et le travail depuis d'autres sites. - Mise en place du droit à la déconnexion, garantissant aux salariés de ne pas être sollicités en dehors de leur temps de travail. - Sensibilisation aux bonnes pratiques numériques, telles que l'envoi différé des emails et la mise en place de la réponse automatisée en cas d'absence.
	Encourager l'activité physique et sportive	- Développement de la pratique de l'échauffement sur les chantiers avec un guide minute échauffement et sensibilisation des chefs de chantier. - Financement à 50 % des licences sportives des collaborateurs, en partenariat avec le CSE. - Encouragement à participer à des événements sportifs solidaires (ex : La Parisienne).
	Événements de convivialité et cohésion	- Organisation régulière d'événements conviviaux pour renforcer l'esprit d'équipe.



UNE INITIATIVE RECOMPENSÉE POUR LE COMITÉ D'ENTRAIDE SPIE BATIGNOLLES

En 2024, Spie batignolles a reçu le prix DRH solidaire des Victoires du Capital Humain pour son comité d'entraide « Spie batignolles ensemble ». Cette initiative, sous forme d'association, aide les collaborateurs confrontés à des difficultés personnelles exceptionnelles et imprévisibles liées à la santé ou à la famille. L'aide se manifeste par des dons, des prêts pour des situations urgentes, ou un accompagnement social. Les fonds proviennent des dons des employés et de l'entreprise.

La gestion de carrière et la formation

Politique	Actions clés	Principales caractéristiques
La gestion de carrière et la formation	Formation et Développement des Compétences	- Mise à disposition d'une plateforme digitale « Sb Talents » permettant une gestion en temps réel des collaborateurs et des formations pour le suivi des évolutions professionnelles. - Offre d'un catalogue de formation riche de 1 550 formations, dont 210 modules en e-learning, pour répondre aux besoins de développement. - Le Campus interne certifié Qualiopi structure le déploiement de formations et soutient les forma-teurs internes dans la création de contenus de qualité. - Déploiement de formations spécifiques sur des thèmes techniques, environnementaux et sociétaux.
	Entretiens professionnels et suivi de Carrière	- Planification d'au moins trois entretiens professionnels sur six ans, permettant de suivre l'évolution des collaborateurs et de définir des objectifs de carrière adaptés. - Accompagnement individuel par le manager pour définir et suivre les aspirations professionnelles du salarié en cohérence avec les besoins de l'entreprise. - Rédaction d'un document signé après chaque entretien, avec suivi des objectifs de carrière.
	Intégration et accompagnement des nouveaux collaborateurs	- Processus d'intégration Alliance structuré des nouveaux collaborateurs avec un parrain/marraine et un suivi RH et managérial (51,07 % des collaborateurs bénéficiaires en 2024) - Parcours découverte pour les cadres sur la culture du Groupe et rencontre avec les dirigeants - Mise en place d'un système de tutorat pour les ouvriers où des salariés expérimentés accompagnent les nouveaux pour assurer leur prise de poste.
	Recrutement et Attractivité	- Mise en place d'un Club Recruteurs entre les entités du Groupe pour optimiser les recrutements, renforcer la cohésion et échanger sur les tendances actuelles en matière de recrutement. - Utilisation de divers canaux comme les réseaux sociaux, les partenariats écoles et les plateformes de recrutement pour attirer et informer les talents. - Programme de cooptation interne permettant à chaque collaborateur de recommander des candidats via son réseau. - Lancement d'une campagne « Marque Employeur » prévue pour 2025 afin de renforcer la visibilité et l'attractivité du Groupe auprès des candidats.



JOURNÉES DE COHÉSION POUR LES JEUNES TALENTS

En 2024, Spie batignolles a organisé l'événement Spie bati'jeunes rassemblant ses 400 stagiaires et alternants pour échanger sur leur expérience au sein du Groupe et leur avenir professionnel. Cette journée a été l'occasion de partager des moments conviviaux, comme des activités d'escape game et de bowling, renforçant ainsi la cohésion parmi les jeunes talents. L'objectif était de leur offrir un aperçu concret de l'entreprise tout en répondant à leurs questions, à travers des ateliers, des témoignages d'anciens stagiaires et alternants, ainsi que des interventions des membres de la direction. Les résultats de la campagne Happy Trainees montrent l'impact positif de cette initiative : 87 % des étudiants recommandent Spie batignolles à leurs pairs.

Le travail des enfants et le travail forcé

Politique	Actions clés	Principales caractéristiques
Le travail des enfants et le travail forcé	Engagement envers le Pacte mondial et les principes OIT/OCDE	<i>Spie batignolles, engagé depuis 2007 auprès du Pacte mondial et des principes de l'OIT, intègre la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants en l'appliquant à toutes ses pratiques de gestion des ressources humaines et de relations avec les sous-traitants.</i>
	Vérification de l'âge et encadrement des missions des jeunes	<i>Spie batignolles met en place des règles strictes et veille à leur respect par les sous-traitants. Lors du recrutement, un contrôle rigoureux de l'âge est effectué. De plus, des règles limitent les tâches et les horaires des stagiaires et alternants mineurs pour garantir des conditions de travail conformes.</i>
	Sensibilisation et formation des managers et collaborateurs	<i>Le Groupe assure une communication continue sur les règles relatives au travail des enfants et forcé via des supports dédiés (ex: guide des responsables chantier) et des actions de sensibilisation pour informer et former tous les collaborateurs.</i>
	Canaux de signalement	<i>Le Groupe met à disposition des canaux d'alerte (formulaire en ligne, référent éthique) permettant de signaler de manière confidentielle ou anonyme toute violation des droits des travailleurs, notamment le travail des enfants ou forcé.</i>



CHARTRE ETHIQUE SPIE BATIGNOLLES

Conformément à sa Charte éthique, Spie batignolles exige que tous ses collaborateurs et ses filiales respectent des principes d'intégrité et d'honnêteté, et agissent conformément aux normes éthiques internationales. La Charte éthique, qui s'applique à tous les niveaux du groupe, inclut un engagement clair à lutter contre toute forme de travail abusif

Les droits humains des parties prenantes

Politique	Actions clés	Principales caractéristiques
	Engagement envers le Pacte mondial et les principes OIT/OCDE	<i>Spie batignolles, engagé depuis 2007 auprès du Pacte mondial et des principes de l'OIT, garantit les droits fondamentaux de ses collaborateurs dans toutes ses pratiques. Cet engagement est soutenu par des formations régulières des managers pour renforcer la conformité et sensibiliser aux principes éthiques.</i>
	Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité	<i>Spie batignolles mène des actions de sensibilisation régulières sur la non-discrimination, l'égalité des chances et la diversité. Des formations spécifiques sont organisées pour les managers afin qu'ils soient mieux préparés à recruter sans discriminer et à garantir un traitement égalitaire des collaborateurs. Des événements pratiques, tels que des cafés thématiques, sont également organisés pour renforcer la compréhension de ces enjeux.</i>
	Lutte contre le harcèlement	<i>Le Groupe adopte une politique de tolérance zéro contre le harcèlement sexuel, moral et les comportements sexistes. Pour assurer le respect de cette politique, des référents "harcèlement entreprise" sont désignés dans chaque établissement. Ces référents sont formés et s'engagent à respecter la confidentialité des situations signalées. De plus, des affichages dans chaque établissement rappellent la volonté de Spie batignolles de lutter contre toutes formes de harcèlement, ainsi que les voies de recours disponibles.</i>
	Ligne d'alerte interne et externe	<i>Le Groupe a mis en place une ligne d'alerte accessible à toutes les parties prenantes, qu'elles soient internes (salariés, collaborateurs, actionnaires) ou externes (partenaires, fournisseurs). Cette ligne permet de signaler tout manquement aux engagements éthiques et légaux du Groupe, tout en garantissant la confidentialité des signalements et en respectant le RGPD.</i>

3.1.7 CIBLES LIÉES À LA GESTION DES IMPACTS NÉGATIFS MATÉRIELS, À LA PROMOTION DES IMPACTS POSITIFS ET A LA GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS (ESRS S1-5)

Dans le cadre de son engagement à promouvoir le bien-être de ses collaborateurs, Spie batignolles a défini des cibles pour répondre aux impacts, risques et opportunités liés à son personnel :

Politique	Actions clés	Principales caractéristiques
La santé et la sécurité	Déployer les actions de formation et de sensibilisation liées à la « Culture sécurité » sur 100% des filiales d'ici 2025	<i>En cours, avec un suivi régulier des formations réalisées</i>
	Déployer l'accès à un ostéopathe pour 100% des compagnons d'ici 2025	<i>En cours: Mise en place de partenariats pour l'accès à l'ostéopathie pour tous les compagnons.</i>
	Renouveler les actions d'information et de sensibilisation au sommeil/nutrition pour 100% des salariés en 2025	<i>Planification des formations et campagnes de sensibilisation.</i>
	Déployer le guide « minute échauffement » sur 100% des filiales d'ici 2025	<i>En préparation: Le guide sera disponible et diffusé dans toutes les filiales d'ici 2025.</i>
La diversité, l'équité et l'inclusion	Former 100% des collaborateurs RH à la non-discrimination et l'étendre à certains managers en 2025	<i>L'ensemble de la filière RH a suivi la formation et tous les managers doivent suivre le e-learning en 2025</i>
	Former 100% des représentants du personnel à l'index égalité femmes/hommes en 2025	<i>En préparation: Formation prévue pour les représentants du personnel d'ici fin 2025.</i>
Les conditions de travail	Déployer les actions de l'accord QVCT sur 100 % des filiales d'ici à 2028	<i>En cours: Mise en place progressive sur les filiales, révision tous les 2 ans.</i>
	Accompagner et impulser les actions QVCT par un accord Groupe renégocié en 2025	<i>En cours: Travail collaboratif pour le nouvel accord QVCT à renégocier d'ici 2025.</i>
	Garantir une rémunération conforme aux minimas de branche pour 100% des salariés en 2025	<i>Réalisé</i>
La gestion de carrière et la formation	90% des collaborateurs d'au moins 1 an d'ancienneté ont bénéficié d'entretiens professionnels en 2025	<i>En préparation: Lancement de la campagne annuelle, prévision de 90 % de collaborateurs bénéficiaires.</i>
	Mise en place d'un guide des métiers et des passerelles sur 100% du périmètre Groupe d'ici 2026	<i>En préparation: Guide à finaliser d'ici 2026 pour être déployé dans toutes les filiales.</i>
	Poursuivre l'accompagnement numérique des compagnons par la formation sur 100 % des besoins identifiés en 2025	<i>En cours: Formation continue sur les besoins identifiés des compagnons en 2025.</i>
Le travail des enfants et le travail forcé	Réaliser une cartographie et une analyse des risques d'ici 2026	<i>En préparation: Analyse des risques prévue avant 2026.</i>
	Mettre en place 100 % des actions sélectionnées grâce à l'analyse de risques d'ici 2028	<i>En attente: Mise en place des actions suite à l'analyse de risques.</i>
Les droits humains des parties prenantes	Traiter 100% des alertes conformément à la procédure interne en 2025	<i>En préparation: Processus mis en place pour traiter toutes les alertes de manière confidentielle.</i>

3.1.8 CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS DE L'ENTREPRISE (ESRS S1-6)

Cette section présente les principales caractéristiques de notre personnel : En 2024, le Groupe compte un total de 9067 salariés (8 315 en 2023), répartis selon les catégories suivantes :

Effectifs globaux et répartition par catégorie professionnelle

Indicateur	2024	2023
Nombre total de collaborateurs	9067	8 315
- Ouvriers	40%	40,0%
- ETAM (Employés, Techniciens, Agents de maîtrise)	29%	27,0%
- Cadres	31%	33,0%

Effectifs à l'international

Indicateur	2024	2023
Salariés travaillant à l'international	326	198

Mobilité et départs

Indicateur	2024	2023
Nombre de licenciement	165	83
Nombre de collaborateurs recrutés	980	1 221
- Collaborateurs recrutés de moins de 26 ans	19,1%	19%
- Collaborateurs recrutés de plus de 50 ans	12,8%	14,3%
- Salariés en alternance	882	503

Répartition par secteur d'activité

Indicateur	2024	2023
- Effectif Génie civil et fondations	1 164	939
- Effectif Travaux publics	2 550	2 296
- Effectif Energie	1 005	932
- Effectif Immobilier	30	31
- Effectif Construction	2 654	2 537
- Effectif Aménagement paysager et environnement	555	422
- ETPO	790	

3.1.9 CARACTÉRISTIQUES DES NON-SALARIÉS ASSIMILÉS AU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE (ESRS S1-7)

Dans le cadre de ses activités, Spie batignolles mobilise régulièrement des collaborateurs externes pour répondre aux spécificités de ses projets. Ces ressources peuvent inclure :

- Des travailleurs indépendants disposant d'une expertise technique pointue sur des missions spécifiques.

- Des intérimaires et prestataires mis à disposition par des entreprises exerçant des « activités liées à l'emploi » (code NACE N78), principalement pour des besoins temporaires liés aux variations d'activité.

Conformément aux dispositions prévues pour la première année de préparation de notre reporting de durabilité, nous ne publions pas encore ces données de manière exhaustive pour cet exercice.

3.1.10 COUVERTURE DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES ET DIALOGUE SOCIAL (ESRS S1-8)

L'entreprise s'appuie sur plusieurs conventions collectives en France et dans les autres pays de l'EEE où elle est présente. Dans l'Espace économique européen (EEE), l'ensemble des salariés de Spie batignolles est couvert par au moins une convention collective. Concernant les salariés en dehors de l'EEE, conformément aux dispositions prévues pour la première année de reporting de durabilité, ces données ne sont pas encore publiées.

Spie batignolles dispose d'instances de représentation des salariés au sein du Groupe, permettant un dialogue régulier entre la direction et les représentants du personnel. En France, la représentation des salariés repose sur les Comités Sociaux et Économiques (CSE) au sein des différentes entités, tandis qu'au niveau du Groupe, le Comité de Groupe assure des échanges constructifs.

3.1.11 INDICATEURS DE DIVERSITÉ (ESRS S1-9)

Spie batignolles s'attache à promouvoir la diversité et l'égalité des chances au sein de ses effectifs. Dans un secteur historiquement marqué par une sous-représentation des femmes et une forte

présence de populations ouvrières, le Groupe poursuit ses efforts pour renforcer la mixité et assurer un équilibre générationnel durable.

Indicateur	2024	2023
Part des femmes dans l'effectif global	15,11%	83
Part des femmes parmi les cadres et ETAM	24,4%	1 221
Part des femmes parmi les nouveaux recrutés ¹	19,4%	19%

Spie batignolles poursuit sa politique de recrutement et de promotion des talents féminins à tous les niveaux de l'organisation. Des initiatives sont mises en place pour renforcer l'attractivité

des métiers techniques auprès des femmes, notamment à travers des actions de sensibilisation et de mentorat.

Répartition par âge (France)

Indicateur	2024	2023
- Moins de 26 ans	6,2%	6%
- Entre 26 et 49 ans	60,4%	61%
- 50 ans et plus	33,4%	33%
Age moyen	43,03 ans	42,9 ans
Ancienneté moyenne	10,13 ans	10,2 ans

Le Groupe veille à maintenir un équilibre générationnel au sein de ses effectifs. La transmission des savoir-faire entre générations et

l'intégration des jeunes talents sont des priorités clés pour assurer la pérennité des compétences.

¹ Indicateurs clés de performance

3.1.12 SALAIRES DÉCENTS (ESRS S1-10)

Spie batignolles veille à assurer une rémunération équitable et compétitive à l'ensemble de ses salariés, en s'appuyant sur des conventions collectives et des dispositifs de rémunération incitatifs.

Dans l'Espace économique européen (EEE), 100 % des salariés du Groupe sont couverts par au moins

une convention collective, garantissant ainsi un socle minimum de rémunération conforme aux standards nationaux. Concernant les salariés en dehors de l'EEE, conformément aux dispositions prévues pour la première année de reporting de durabilité, ces données ne sont pas encore publiées.

3.1.13 PROTECTION SOCIALE (ESRS S1-11)

Tous les salariés de Spie batignolles, quel que soit le type de contrat (CDI, CDD, etc.), bénéficient d'une couverture sociale contre les événements majeurs de la vie, incluant la maladie, les accidents du travail et handicap acquis, le départ à la retraite, ainsi qu'une protection contre la perte de revenus liée à la suspension de leur contrat de travail

(comme dans le cadre du chômage partiel ou des indemnités journalières complémentaires).

Conformément aux dispositions prévues pour la première année de préparation de notre reporting de durabilité, nous ne publions pas encore ces données de manière exhaustive pour cet exercice.

3.1.14 PERSONNES HANDICAPÉES (ESRS S1-12)

Conformément aux dispositions prévues pour la première année de préparation de notre reporting

de durabilité, nous ne publions pas encore ces données de manière exhaustive pour cet exercice.

3.1.15 INDICATEURS DE FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES (ESRS S1-13)

Spie batignolles met en place une politique active de formation et de développement des compétences pour ses salariés, visant à favoriser leur évolution professionnelle et maintenir leurs compétences à jour :

- Notre accord de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC), négocié en 2024, définit des actions spécifiques de formation, y compris un accompagnement numérique pour les compagnons.
- Nous mettons en place des entretiens professionnels réguliers, conformément à la législation, pour chaque salarié, afin de suivre leur progression et leurs objectifs.
- La gestion des formations est optimisée par l'utilisation du système Sb Talents, qui permet de suivre en temps réel les demandes et les actions de formation.
- Notre organisme interne Campus soutient le déploiement de formations massives, notamment en matière de RSE, de prévention et de compétences techniques.

Indicateur	2024	2023
Nombre de collaborateurs formés	9 369	5 444
Montant total investi en formation	8,30 M€	6,60 M€
Part de la masse salariale consacrée à la formation	2,29 %	2,05 %

3.1.16 INDICATEURS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ (ESRS S1-14)

Pour atteindre notre objectif « Zéro Accident », nous avons mis en place un système de gestion de la santé et de la sécurité rigoureux, ancré dans notre culture d'entreprise. Ce système inclut un ensemble de mesures de prévention, de suivi et de formation, qui sont régulièrement audités, garantissant ainsi leur efficacité et leur conformité avec les normes légales et les meilleures pratiques du secteur.

Système de gestion de la santé et de la sécurité

Notre système de gestion de la sécurité repose sur plusieurs éléments clés pour garantir la protection de nos collaborateurs :

- Le programme « Culture Prévention » : ce programme lancé fin 2023 engage l'ensemble des collaborateurs dans la sécurité au travail. Il repose sur des retours d'expérience, des formations continues et un suivi rigoureux.
- La Direction Prévention Santé, Sécurité et Environnement : elle supervise la mise en œuvre de notre système de sécurité. Un comité de sécurité se réunit chaque mois pour suivre les indicateurs clés, analyser les risques et proposer des actions correctives lorsque nécessaire.
- Le suivi des risques en temps réel : des visites de prévention et des remontées d'incidents sont

réalisées quotidiennement sur les chantiers. Toutes les situations à risque, les presque-accidents et bonnes pratiques sont enregistrées dans notre plateforme Sb Prévention, permettant une gestion proactive des risques.

- Le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) : il permet d'identifier, d'analyser et de réduire les risques professionnels. Ce document est annuellement mis à jour pour rester en phase avec les conditions réelles des chantiers, garantissant ainsi une prévention continue et efficace.

Données sur les incidents liés à la santé et à la sécurité

Les données suivantes concernent uniquement le personnel salarié de Spie batignolles (hors intérimaires et sous-traitants) :

Indicateur	2024	2023
Taux de fréquence (accidents avec arrêt par million d'heures travaillées)	19,3	18,7
Taux de gravité (jours d'arrêt par mille heures travaillées)	0,85	1,63
Nombre de décès dus à des accidents ou maladies professionnels	0	0

3.1.17 INDICATEURS D'ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE (ESRS S1-15)

Conformément aux dispositions prévues pour la première année de préparation de notre reporting de durabilité, nous ne publions pas encore ces données de manière exhaustive pour cet exercice.

3.1.18 INDICATEURS DE RÉMUNÉRATION (ECART DE RÉMUNÉRATION ET RÉMUNÉRATION TOTALE) (ESRS S1-16)

Spie batignolles met un point d'honneur à garantir une rémunération équitable pour tous, hommes et femmes. Nous suivons de près les indicateurs qui nous permettent de mesurer l'écart salarial et de mieux comprendre la répartition des rémunérations au sein du Groupe.

En 2024, l'Index d'Égalité Professionnelle de Spie batignolles est de 95/100, un bon reflet de notre engagement à limiter les écarts de rémunération. Cet index se base sur différents critères, notamment :

- L'écart entre les salaires des hommes et des femmes à poste équivalent,
- Les différences dans les augmentations salariales,
- Le pourcentage de femmes ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour de congé maternité,
- Et la répartition des salaires les plus élevés.

Indicateur	2024	2023
Index d'Égalité Professionnelle	95/100	93/100
Rémunération médiane des salariés	34 900 €	34 256 €
Taux de progression des rémunérations	3.34%	5.3%

Le système de rémunération de Spie batignolles repose sur une combinaison de salaire de base, de rémunération variable, de primes et de dispositifs de participation et d'intéressement. Ces éléments visent à aligner les intérêts des salariés avec ceux du Groupe. La rémunération variable concerne

plus de 90 % des cadres, tandis que les ETAM et ouvriers bénéficient de systèmes de primes. De plus, des dispositifs tels que la participation, l'intéressement, et le Plan d'Épargne Groupe (PEG) sont mis en place pour renforcer la motivation et la solidarité au sein du Groupe.

Indicateur	2024	2023
Montant moyen investi dans le PEG	1 654 €	2 157 €
Taux de souscripteur au sein de Spie batignolles	87%	59%
Nombre de souscripteurs au sein de Spie batignolles	7 969	4 635

Enfin, le Groupe a mis en place des actions innovantes pour soutenir le pouvoir d'achat de ses salariés, notamment via des initiatives de solidarité (covoiturage, comité d'entraide, etc.).

3.1.19 CAS, PLAINTES ET IMPACTS GRAVES SUR LES DROITS DE L'HOMME (ESRS S1-17)

Nous n'avons enregistré aucun incident de discrimination, qu'il s'agisse de discrimination liée au sexe, à la race, à l'origine ethnique, à la nationalité, à la religion, au handicap, à l'âge ou à

l'orientation sexuelle, ni aucun cas de harcèlement en 2024. Aucune plainte n'a été déposée via nos canaux de signalement internes ni par le biais des mécanismes externes prévus

Indicateur	2024	2023
Nombre de plaintes déposées	0	0
Montant total des amendes, pénalités et indemnisation	0 €	0 €

Bien que nous n'ayons enregistré aucun incident en 2024, Spie batignolles reste vigilante et continue de renforcer ses actions de prévention et de formation pour éviter toute situation qui pourrait compromettre les droits de nos collaborateurs.

3.2 COMMUNAUTÉS AFFECTÉES (ESRS S3)

3.2.1 INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE DES PARTIES PRENANTES (ESRS 2 SBM-2)

Pour une présentation détaillée des modalités d'écoute et de dialogue avec les parties prenantes, notamment avec les communautés affectées, veuillez-vous référer à la section « Intérêts et points de vue des parties prenantes (ESRS 2 SBM-2) ».

Spie batignolles veille à intégrer les préoccupations des communautés locales, notamment les riverains des chantiers et les territoires d'implantation. Nous adoptons une approche de dialogue continu pour comprendre leurs attentes et réduire les impacts de nos projets.

Les modalités de dialogue incluent des réunions publiques, des plateformes de communication et des permanences sur les chantiers. Ces échanges permettent de recueillir les retours des riverains et d'adapter nos actions en conséquence, en minimisant les nuisances liées aux travaux (bruit, poussière, trafic). Nous contribuons également au dynamisme socio-économique des territoires en favorisant la création d'emplois locaux et en soutenant la mixité urbaine.

3.2.2 IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS ET INTERACTIONS AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE (ESRS 2 SBM-3)

Pour une présentation détaillée du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux communautés affectées, veuillez-vous référer à la section « Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1) ».

Spie batignolles évolue dans un secteur où les interactions avec les communautés locales, notamment les riverains des chantiers, jouent un rôle crucial. Les impacts sur ces communautés peuvent être à la fois négatifs, en termes de nuisances liées aux travaux, et positifs, en termes de développement socio-économique.

Nature de l'IRO	Description	Positionnement dans la chaîne de valeur			Horizon temporel		
		Amont	Opérations propres	Aval	Court-terme	Moyen-terme	Long-terme
Impact négatif	Contributions au développement d'incidences négatives sur les communautés touchées Les chantiers peuvent générer des nuisances sonores, visuelles, et des perturbations dans les zones avoisinantes. Cela peut affecter la qualité de vie des riverains et des communautés locales.		●		●	●	
Impact positif	Contribution au développement et au dynamisme socio-économique Les activités de Spie batignolles créent des emplois locaux, soutiennent les économies régionales et contribuent à la mixité urbaine et sociale, notamment par des projets qui favorisent l'inclusion.	●	●	●	●	●	●

3.2.3 POLITIQUES RELATIVES AUX COMMUNAUTÉS AFFECTÉES (ESRS S3-1)

Le Groupe œuvre activement pour favoriser l'insertion professionnelle, le dynamisme économique local et la réduction des nuisances liées à ses projets.

En ce qui concerne les problématiques en lien avec les droits fondamentaux des communautés affectées et des peuples autochtones, ces enjeux ne sont pas jugés matériels pour Spie batignolles, car ils ne sont pas pertinents au regard des zones géographiques où le Groupe exerce ses activités. Cela dit, Spie batignolles reste attentif

aux évolutions des enjeux sociétaux, notamment dans ses projets à l'international si cela devenait pertinent.

Gestion des impacts environnementaux et des nuisances

Spie batignolles met en œuvre la démarche « Attitudes environnement » afin de limiter les nuisances liées à ses chantiers (sonores, pollution, gestion des déchets). L'objectif est de préserver la

qualité de vie des communautés environnantes. Cette démarche est un pilier de la culture « chantier responsable » de l'entreprise.

Soutien au dynamisme socio-économique local

Spie batignolles s'efforce de contribuer au développement des économies locales autour de ses chantiers. En faisant appel à des entreprises et des filières locales, l'entreprise favorise les circuits courts et soutient la création d'emplois dans les territoires où elle intervient.

Mécénat avec la Fondation Spie batignolles

La Fondation Spie batignolles participe activement à des actions de mécénat pour soutenir l'écosystème socio-économique du BTP. En soutenant des projets d'insertion professionnelle et en impliquant ses collaborateurs dans ces initiatives, Spie batignolles contribue à la dynamisation des territoires.

Promotion du lien Nation-Armées

Conscient de l'importance de l'engagement des forces armées et attaché aux valeurs de solidarité et de service à la Nation, Spie batignolles renforce activement le lien entre la Nation et les Armées à travers de multiples partenariats et initiatives.

Le Groupe mène ainsi plusieurs actions concrètes : mécénat en faveur des blessés de guerre, accompagnement de la réinsertion socio-professionnelle des militaires blessés via le dispositif Omega (stages d'immersion en entreprise), et recrutement de vétérans et de conjoints de militaires, notamment à travers les forums emploi organisés par Défense Mobilité.

Le Groupe soutient également la Garde nationale en favorisant l'engagement de ses collaborateurs réservistes, en leur facilitant les démarches liées à leur engagement (autorisation jusqu'à 15 jours d'absence par an sans accord préalable, maintien de leur rémunération pendant la durée de l'engagement)..

3.2.4 PROCESSUS DE DIALOGUE AVEC LES COMMUNAUTÉS AFFECTÉES AU SUJET DES IMPACTS (ESRS S3-2)

Spie batignolles met en place un dialogue constant avec les communautés locales pour gérer les impacts de ses projets. Ce dialogue se fait principalement avec les riverains et usagers des infrastructures via des réunions publiques, des permanences chantier et des plateformes de communication. L'objectif est de partager les informations sur les travaux, d'expliquer les mesures prises pour réduire les nuisances (bruit, poussière, trafic) et de recueillir les préoccupations des communautés.

En ce qui concerne les problématiques en lien avec les droits fondamentaux des communautés affectées et des peuples autochtones, ces enjeux ne sont pas jugés matériels pour Spie batignolles, car ils ne sont pas pertinents au regard des zones géographiques où le Groupe exerce ses activités. Cela dit, Spie batignolles reste attentif aux évolutions des enjeux sociétaux, notamment dans ses projets à l'international si cela devenait pertinent.

3.2.5 PROCESSUS VISANT À REMÉDIER AUX IMPACTS NÉGATIFS ET CANAUX PERMETTANT AUX COMMUNAUTÉS AFFECTÉES DE FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS (ESRS S3-3)

Spie batignolles met en place plusieurs dispositifs pour répondre aux préoccupations des communautés locales et traiter les impacts négatifs de ses projets. Le dialogue avec les riverains et usagers des infrastructures se poursuit tout au long des projets, principalement par le biais de réunions publiques, de permanences chantier et de plateformes de communication. Ces canaux permettent de discuter des mesures prises pour réduire les nuisances (bruit, poussière, trafic) et d'obtenir les retours des riverains sur les travaux en cours.

En cas d'impact négatif identifié, Spie batignolles suit les questions soulevées et évalue l'efficacité des mesures prises en concertation avec les parties prenantes.

Par ailleurs, l'entreprise met à disposition une ligne d'alerte pour permettre à toute personne, qu'elle soit interne ou externe, de signaler des manquements importants, y compris en ce qui concerne les nuisances graves survenues durant les projets. Les alertes sont traitées de manière confidentielle et en conformité avec les réglementations en vigueur.

3.2.6 ACTIONS CONCERNANT LES IMPACTS MATÉRIELS SUR LES COMMUNAUTÉS AFFECTÉES, APPROCHES VISANT À GÉRER LES RISQUES MATÉRIELS ET À SAISIR LES OPPORTUNITÉS MATÉRIELLES CONCERNANT LES COMMUNAUTÉS AFFECTÉES, ET EFFICACITÉ DE CES ACTIONS (ESRS S3-4)

Voici un aperçu des principales actions relatives aux communautés affectées :

Politique	Actions clés	Principales caractéristiques
Gestion des impacts environnementaux et des nuisances	Organisation régulière de réunions avec les riverains autour des chantiers pour informer des travaux et recueillir leurs retours	<i>Ces réunions permettent de partager des informations sur les travaux et d'expliquer les mesures prises pour limiter les nuisances (bruit, poussière, trafic).</i>
	Mesures spécifiques sur site	<i>Des mesures concrètes sont mises en place pour réduire l'impact direct des chantiers sur les riverains et usagers (par exemple, installation de panneaux informatifs, limitation des travaux la nuit, utilisation de barrières acoustiques).</i>
	Ligne d'alerte pour signaler les nuisances graves	<i>Un canal dédié pour que les riverains signalent les nuisances et préoccupations importants.</i>
Soutien au dynamisme socio-économique local	Recours aux entreprises régionales	<i>Chaque chantier favorise l'emploi local en collaborant avec des entreprises du territoire.</i>
	Développement de chantiers d'insertion	<i>Par exemple, chantiers d'insertion avec l'association « Le Compagnon du Devoir » pour former des jeunes aux métiers du BTP, ou partenariat avec Pôle emploi pour proposer des formations locales.</i>
	Soutien aux associations locales	<i>Par exemple, financement d'actions de formation pour les jeunes dans les métiers du BTP, ou accompagnement d'associations qui luttent contre l'exclusion sociale.</i>
Mécénat avec la Fondation Spie batignolles	Insertion par l'éducation et la culture	<i>La Fondation Spie batignolles soutient des projets comme des bourses pour des jeunes dans des écoles d'ingénierie (par exemple, l'ESTP ou l'IUT/ENEPS), afin de promouvoir l'égalité des chances. Au total une quarantaine de bourses sont versées chaque année.</i>
	Soutien aux projets d'habitat et de logement	<i>Mécénat pour financer la rénovation de logements pour les personnes sans-abri ou mal logées, ou la construction de maisons solidaires.</i>
	Soutien à des projets scientifiques et environnementaux	<i>Spie batignolles soutient des initiatives de préservation de l'environnement, en finançant des projets qui allient innovation et développement durable (par exemple l'expédition Polar Pod de Jean-Louis Etienne).</i>
Promotion du lien Nation-Armées	Signature du partenariat avec la Garde nationale	<i>Evolutions des modalités du contrat de travail de chaque collaborateur réserviste. Recrutement de réservistes et organisation de stages et de formations pour les réservistes.</i>
	Recrutement de militaires et vétérans	<i>Signature du manifeste ProMiles pour intégrer les militaires dans le monde du travail.</i>
	Soutien aux blessés de guerre	<i>Mécénat avec l'association « Bleuets de France » pour soutenir les blessés militaires et leurs familles.</i>



LA FONDATION SPIE BATIGNOLLES EN SOUTIEN A L'ASSOCIATION AJVD-TOGO

La Fondation Spie batignolles a récemment soutenu l'association Action des Jeunes Volontaires pour le Développement (AJVD), qui œuvre au Togo, notamment pour la construction de trois sanitaires dans une école du village de Tététou. Avant cela, l'école n'était pas équipée de sanitaires, ce qui compliquait l'accès à l'éducation.

Ce projet a été financé par la Fondation, et l'une des collaboratrices de Spie batignolles a pris part à l'initiative. Elle a organisé une collecte au siège de l'entreprise pour récolter des dons, puis elle s'est rendue sur place pendant deux semaines.

3.2.7 CIBLES LIÉES A LA GESTION DES IMPACTS NÉGATIFS MATÉRIELS, AU DÉVELOPPEMENT DES IMPACTS POSITIFS ET A LA GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS (ESRS S3-5)

À ce jour, Spie batignolles n'a pas défini de cibles spécifiques et mesurables concernant la réduction des impacts négatifs ou la promotion des impacts positifs sur les communautés affectées

3.3 CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX (ESRS S4)

3.3.1 INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE DES PARTIES PRENANTES (ESRS 2 SBM-2)

Pour une présentation détaillée des modalités d'écoute et de dialogue avec les parties prenantes, notamment avec les consommateurs et utilisateurs finaux, veuillez-vous référer à la section « *Intérêts et points de vue des parties prenantes (ESRS 2 SBM-2)* ».

Spie batignolles intègre les attentes de ses clients – maîtres d'ouvrage, promoteurs et collectivités – à travers un suivi régulier des projets et des enquêtes de satisfaction, garantissant qualité, respect des délais et performance des ouvrages.

Les utilisateurs finaux, qu'ils soient habitants ou usagers des infrastructures, sont également pris en compte via les exigences des clients et les réglementations en vigueur. L'entreprise veille notamment à la sécurité et au confort d'usage de ses réalisations en sélectionnant des matériaux plus sains, en optimisant la qualité de l'air des bâtiments, en améliorant les revêtements routiers pour la sécurité des usagers et en intégrant des aménagements favorisant le bien-être, comme la domotique et les espaces verts.

3.3.2 IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS ET LEUR INTERACTION AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE (ESRS 2 SBM-3)

Pour une présentation détaillée du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux communautés affectées, veuillez-vous référer à la section « *Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1)* ».

Spie batignolles veille à la satisfaction de ses clients et utilisateurs finaux en garantissant la qualité de ses prestations et en intégrant leurs attentes dès la conception des projets. L'enjeu principal identifié concerne le risque d'insatisfaction des clients, qui peut affecter la réputation du Groupe.

Nature de l'IRO	Description	Positionnement dans la chaîne de valeur			Horizon temporel		
		Amont	Opérations propres	Aval	Court-terme	Moyen-terme	Long-terme
Risque	Risque d'insatisfaction des clients Des prestations non conformes aux attentes peuvent entraîner une perte de clients et affecter la réputation de l'entreprise		●	●	●	●	●

Spie batignolles n'étant pas présent sur des marchés à risque (produits nocifs, impact sur la vie privée, marketing ciblant des publics vulnérables), ces impacts ne sont pas applicables à son activité.

En revanche, le groupe génère des impacts positifs en intégrant la sécurité et le confort d'usage dans ses projets. Ces engagements renforcent la satisfaction des utilisateurs finaux et limitent les risques liés à la qualité des ouvrages livrés.

3.3.3 POLITIQUES RELATIVES AUX CONSOMMATEURS ET AUX UTILISATEURS FINAUX (ESRS S4-1)

Spie batignolles déploie plusieurs politiques visant à garantir la satisfaction de ses clients (maîtres d'ouvrage, promoteurs, collectivités) et la sécurité et le bien-être des utilisateurs finaux (habitants, usagers des infrastructures). Ces politiques s'inscrivent dans une approche globale d'amélioration continue.

Satisfaction et engagement client

La satisfaction des clients est une priorité pour Spie batignolles. En tant qu'acteur de la construction et des travaux publics, le Groupe s'engage à fournir des prestations conformes aux attentes des maîtres d'ouvrage et collectivités. Cette démarche repose sur un dialogue constant

et structuré, appuyé par des outils comme des enquêtes régulières visant à mesurer la perception des clients.

Afin d'améliorer continuellement la qualité des projets livrés et répondre aux nouvelles attentes du marché, Spie batignolles a initié une transformation profonde de ses méthodes à travers son plan de transformation BTP 4.0. Ce plan vise à garantir une qualité renforcée des réalisations en structurant l'organisation des chantiers, en harmonisant les processus, en intégrant des outils digitaux de pilotage.

Sécurité et bien-être des utilisateurs finaux

La sécurité et le confort des utilisateurs finaux sont intégrés dès la conception des projets d'aménagement. Spie batignolles met en place des actions visant à améliorer :

- La qualité de l'air dans les bâtiments, via la sélection de matériaux à faible impact sanitaire, l'optimisation des systèmes de ventilation et le choix de fournisseurs respectant des cahiers des charges sanitaires stricts.
- La sécurité des infrastructures routières, grâce à des revêtements antidérapants et un marquage au sol optimisé pour la sécurité des usagers.
- Le confort et l'ergonomie des ouvrages, en intégrant des espaces verts, des fonctionnalités domotiques et une co-construction des projets avec les parties prenantes pour répondre au mieux aux attentes des futurs usagers.

Innovation

Spie batignolles intègre les mutations sociétales et technologiques dans une stratégie d'innovation articulée autour de la démarche We Next. Cette approche vise à répondre aux évolutions des usages et des performances attendues par les clients et utilisateurs finaux. Elle est structurée autour de 4 axes stratégiques :

- L'environnement, pour contribuer à la neutralité carbone à travers une performance durable et le recours à l'économie circulaire.
- L'industrialisation, pour accroître notre performance par la standardisation de nouveaux procédés techniques et notamment via l'impression 3D.
- L'exploitation de la donnée en digitalisant nos process à l'aide des technologies numériques, à travers le BIM notamment.
- Le capital humain, par le développement des compétences et d'une organisation flexible au service des hommes et des nouveaux métiers.

Protection des données personnelles

Spie batignolles veille au respect des données personnelles des parties prenantes dans le cadre de ses activités. Une gouvernance dédiée à la conformité RGPD a été mise en place sous la supervision du Directeur Juridique et Conformité du Groupe. Un plan d'actions en cours de déploiement vise à renforcer la sensibilisation et l'application de cette politique auprès des collaborateurs.

3.3.4 PROCESSUS DE DIALOGUE AVEC LES CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX AU SUJET DES IMPACTS (ESRS S4-2)

Spie batignolles, acteur dans la construction et les travaux publics, n'interagit pas directement avec les consommateurs finaux. Le Groupe travaille principalement avec des clients professionnels tels que des maîtres d'ouvrage, des promoteurs et des collectivités, ce qui limite l'exposition aux problématiques de consommation grand public. Ainsi, des exigences comme celles liées aux consommateurs finaux, leur protection ou leur dialogue direct, ne sont pas applicables aux activités de Spie batignolles.

Toutefois, le dialogue avec les clients reste essentiel. Spie batignolles met en place des

enquêtes de satisfaction régulières pour recueillir les avis des clients professionnels et améliorer la qualité de ses projets. Le suivi de la satisfaction client est assuré par les équipes dédiées à la gestion des projets et des relations clients. Les retours des enquêtes sont régulièrement analysés pour améliorer la gestion des projets et la communication avec les clients. Ces enquêtes permettent d'évaluer l'expérience des clients et d'apporter des ajustements là où nécessaire. Voici les principaux résultats de l'enquête de satisfaction 2024 menée avec Qualimétrie :

Indicateur	2024	2023
Relation client	93%	99%
Qualité de réalisation	89%	100%
Sécurité	92%	91%
Respect du planning et des délais	87%	87%

3.3.5 PROCESSUS VISANT A REMÉDIER AUX IMPACTS NÉGATIFS ET CANAUX PERMETTANT AUX CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX DE FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS (ESRS S4-3)

Spie batignolles n'interagit pas directement avec les consommateurs finaux, car ses activités se concentrent sur la conception et la réalisation d'ouvrages pour des clients professionnels (maîtres d'ouvrage, promoteurs, collectivités). Par conséquent, les exigences liées au dialogue direct avec les consommateurs finaux ne sont pas directement applicables.

Cependant, dans le cadre de ses projets, Spie batignolles veille à la sécurité, la qualité et la durabilité des infrastructures. Si des préoccupations ou impacts sont signalés, elles sont adressées à travers les canaux de communication mis en place avec ses clients professionnels, qui sont responsables de la gestion des préoccupations des usagers finaux.

3.3.6 ACTIONS CONCERNANT LES IMPACTS MATÉRIELS SUR LES CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX, APPROCHES VISANT A GÉRER LES RISQUES MATÉRIELS ET A SAISIR LES OPPORTUNITÉS MATÉRIELLES CONCERNANT LES CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX, ET EFFICACITÉ DE CES ACTIONS (ESRS S4-4)

Voici un aperçu des principales actions relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux :

Politique	Actions clés	Principales caractéristiques
Satisfaction et engagement client	Suivi personnalisé de la relation client	<i>Spie batignolles recueille les retours de ses clients à travers des enquêtes menées par Qualimétrie. Ces enquêtes permettent d'améliorer constamment la qualité des projets et des services en identifiant les points d'amélioration.</i>
	BTP 4.0 et optimisation des processus	<i>Cette transformation vise à renforcer la satisfaction client par une organisation agile et une gestion optimisée des projets. Il repose sur quatre axes : organisation des chantiers, harmonisation des processus, outils numériques adaptés et une culture de rigueur et d'amélioration continue.</i>
Sécurité et bien-être des utilisateurs finaux	Sécurité des infrastructures	<i>Spie batignolles applique une politique de sécurité des utilisateurs tout au long des projets, notamment en garantissant la qualité de l'air dans les bâtiments (matériaux sains, ventilation adaptée) et en obtenant des certifications telles que HQE pour certains projets.</i>
	Solutions connectées	<i>Ces technologies intelligentes, telles que les systèmes de gestion automatisée de l'éclairage, de la température ou de la sécurité améliore l'expérience quotidienne des occupants tout en réduisant la consommation d'énergie.</i>
	Espaces verts	<i>Les espaces verts, tels que les murs végétaux et les toitures végétalisées, offrent un cadre de vie harmonieux, tout en améliorant la qualité de l'air et la régulation thermique des bâtiments.</i>
Innovation	Programme We Next	<i>La démarche collaborative We Next composée d'une communauté de 19 référents innovation représentant les métiers du Groupe, s'appuie sur une organisation capable d'intégrer et de déployer rapidement des solutions afin de transformer les activités de Spie batignolles. Depuis 2020, l'entreprise a financé 40 projets, valorisé 82 projets avec le Crédit Impôt Recherche, et consacré 82 000 heures à la R&D, en partenariat avec des entreprises comme Hoffmann Green et Kairnial.</i>
	Systèmes connectés pour les villes intelligentes	<i>À travers ITM+, Spie batignolles déploie des solutions comme l'éclairage connecté, la gestion optimisée des déchets, ou la mesure de la qualité de l'air et de l'eau.</i>
	Lean et excellence opérationnelle	<i>Depuis 2020, près de 700 collaborateurs ont été formés au Lean, et 300 projets Lean sont actuellement en déploiement pour améliorer la qualité et l'efficacité des chantiers.</i>
Protection des données personnelles	Conformité RGPD	<i>Spie batignolles respecte le RGPD, avec une fonction DPO depuis février 2023. Un plan d'action 2024/2025 est en cours pour renforcer la conformité auprès de tous les collaborateurs, avec des actions ciblées pour sécuriser les données personnelles à travers des solutions innovantes.</i>
	Cybersécurité	<i>Spie batignolles a mis en place une politique de sécurité des systèmes d'information réactualisée cette année, visant à garantir la sécurité des données tout en intégrant des technologies de pointe comme l'IoT et l'intelligence artificielle. Cette stratégie est conçue pour faire face aux risques croissants et pour s'assurer que les données personnelles restent protégées contre toute tentative d'intrusion ou de piratage.</i>



CONCOURS INNOVATION

La première édition du concours innovation de la branche Infrastructures de Spie batignolles a eu lieu en 2024. Ce concours a mis en valeur 48 projets innovants portés par plus de 140 collaborateurs. Neuf prix ont été remis, dont le Grand Prix Infrastructures pour l'équipe du chantier du Câble C1, qui a créé un coffrage en 3D pour les quais du téléphérique.

3.3.7 CIBLES LIÉES À LA GESTION DES IMPACTS NÉGATIFS MATÉRIELS, À LA PROMOTION DES IMPACTS POSITIFS ET A LA GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS (ESRS S4-5)

À ce jour, Spie batignolles n'a pas défini de cibles spécifiques et mesurables concernant la réduction des impacts négatifs ou la promotion des impacts positifs sur les consommateurs et utilisateurs finaux.

4

INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

4.1 CONDUITE DES AFFAIRES (ESRS G1)

75

spie batignolles

4.1 CONDUITE DES AFFAIRES (ESRS G1)

4.1.1 LE RÔLE DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE (ESRS G1 GOV-1)

Le Comité Exécutif de Spie batignolles est responsable de la gestion des affaires du Groupe et veille à son bon fonctionnement. Il pilote un programme de conformité qui repose sur une Charte Éthique, un Code de Conduite et des procédures adaptées aux réglementations locales. Ce programme est coordonné par la Direction Juridique, qui s'assure de la sécurité juridique des engagements du Groupe. La Direction Juridique travaille en étroite collaboration avec le Comité Exécutif, les Comités de Direction des sociétés du Groupe, et les Référents Éthique et Conformité.

Le Comité Exécutif suit régulièrement l'avancée de ce programme pour garantir que tous les

collaborateurs, et particulièrement les managers, soient engagés dans une culture de conformité et d'éthique. Chaque supérieur hiérarchique est responsable de la diffusion du Code de Conduite auprès de ses équipes et, avec l'aide des Référents Éthique, il les accompagne dans la gestion des questions liées à l'éthique, la corruption et le trafic d'influence.

Grâce à cette organisation, Spie batignolles veille à une conformité continue et adaptée aux spécificités locales, tout en maintenant un niveau élevé de vigilance à l'échelle de toutes ses activités.

4.1.2 DESCRIPTION DES PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'ANALYSE DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS (ESRS G1 IRO-1)

Pour une présentation détaillée du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire, veuillez-vous référer à la section « Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1) ».

Spie batignolles identifie et analyse les impacts, risques et opportunités liés à la conduite de ses

affaires à travers plusieurs critères, tels que le secteur d'activité, la localisation des projets, et les spécificités des transactions. Ces risques et opportunités sont liés à la gestion des pratiques commerciales (corruption, fraude et concurrence déloyale), des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), ainsi que des mécanismes de protection des lanceurs d'alerte.

Nature de l'IRO	Description	Positionnement dans la chaîne de valeur			Horizon temporel		
		Amont	Opérations propres	Aval	Court-terme	Moyen-terme	Long-terme
Risque	Absence de mécanismes pour protéger les lanceurs d'alerte Un défaut de mise en conformité avec les obligations légales en matière de protection des lanceurs d'alerte peut entraîner des poursuites et des amendes.		●		●		
	Pratiques commerciales non éthiques et exigences réglementaires non respectées Le développement de pratiques ne respectant pas les réglementations sur la corruption, la fraude ou la concurrence déloyale peuvent nuire à la réputation de l'entreprise	●	●		●	●	
	Non-respect des critères ESG et exclusion des marchés Ne pas respecter les critères ESG peut entraîner des hausses de taux d'emprunt et limiter l'accès à des marchés	●	●	●		●	●
Opportunité	En établissant des partenariats à long terme avec des fournisseurs, Spie batignolles peut obtenir des conditions avantageuses (prix compétitifs, stabilité des approvisionnements) et accéder à des innovations	●	●			●	●

4.1.3 POLITIQUES EN MATIÈRE DE CONDUITE DES AFFAIRES ET CULTURE D'ENTREPRISE (ESRS G1-1)

Spie batignolles met en place des politiques visant à promouvoir une conduite des affaires éthique et conforme aux normes légales. Le Groupe veille à prévenir les risques liés à la corruption, au trafic d'influence et autres comportements contraires à ses valeurs.

Documents cadres définissant les comportements attendus et la culture d'entreprise en matière de conduite des affaires

Spie batignolles a mis en place un cadre éthique robuste pour guider la conduite de ses affaires à tous les niveaux :

- Le Code de Conduite décrit les comportements attendus et les normes légales à respecter, en particulier en matière de prévention de la corruption, du trafic d'influence et de conflits d'intérêts. Il stipule clairement les pratiques prohibées, les sanctions encourues et les obligations de vigilance pour garantir que toutes les actions du Groupe soient conformes à l'éthique et à la législation en matière de conduite des affaires.
- La Charte Éthique précise les valeurs fondamentales du Groupe, telles que l'intégrité, la transparence et la responsabilité, et guide les décisions des collaborateurs dans les situations professionnelles.
- Dans le cadre de la loi sur le devoir de vigilance, Spie batignolles a également mis en place un Plan de Vigilance qui vise à identifier et prévenir les risques liés aux droits humains, à l'environnement et à la sécurité des personnes dans l'ensemble de la chaîne de valeur, y compris les filiales, les sous-traitants et les fournisseurs. Ce plan inclut une cartographie des risques, des procédures régulières d'évaluation des partenaires commerciaux et des mesures d'atténuation adaptées.

Tous ces documents sont conçus pour assurer la conformité du Groupe avec les exigences légales telles que la loi Sapin 2 en matière de lutte contre la corruption et la directive européenne (UE) 2019/1937 sur la protection des lanceurs d'alerte. Ils s'appliquent à toutes les sociétés du Groupe Spie batignolles, tous les collaborateurs, quel que soit leur lieu d'activité, ainsi qu'à tous les tiers avec lesquels le Groupe entretient une relation contractuelle.

Cartographie des risques, évaluation des partenaires commerciaux et suivi des mesures

Spie batignolles utilise une cartographie des risques pour identifier, analyser et hiérarchiser les risques dans l'ensemble de ses activités, en tenant compte de son propre fonctionnement, mais aussi des risques dans la chaîne de valeur (filiales, fournisseurs, sous-traitants, partenaires commerciaux).

La cartographie des risques est régulièrement mise à jour pour s'assurer qu'elle reflète les évolutions internes et externes qui pourraient affecter le Groupe.

Afin de garantir la conformité à ces standards et la capacité à prévenir les risques identifiés, Spie batignolles met en place des évaluations régulières des filiales, des sous-traitants et des fournisseurs.

Formation et sensibilisation

Des formations sont régulièrement proposées à tous les collaborateurs du Groupe, avec des sessions spécifiques en fonction des risques associés à chaque fonction. Tous les collaborateurs sont formés sur des sujets essentiels tels que la lutte contre la corruption, le respect des conflits d'intérêts et la conformité aux législations en vigueur. Ces formations permettent de renforcer la culture d'entreprise et de maintenir un niveau de vigilance élevé sur les enjeux éthiques.

Les formations sont également adaptées aux rôles spécifiques des collaborateurs. Par exemple, les personnes occupant des fonctions à risque, telles que les responsables des achats ou des relations publiques, bénéficient de formations approfondies sur la gestion des risques liés à leurs domaines d'activité. L'objectif est de garantir que ces collaborateurs disposent des outils et des connaissances nécessaires pour prévenir tout risque de non-conformité.



Signalements et protection des lanceurs d'alerte

Spie batignolles a mis en place une politique de signalement permettant à tous ses collaborateurs, ainsi qu'à ses partenaires commerciaux, de signaler tout comportement contraire à la légalité ou aux valeurs de l'entreprise. La ligne d'alerte est accessible à travers un formulaire en ligne (<https://www.spiebatignolles.fr/lancer-une-alerte/>) ou via un référent éthique et conformité désigné dans chaque filiale.

Pour protéger les lanceurs d'alerte, Spie batignolles s'engage à respecter les exigences légales de la directive européenne 2019/1937 et de la loi Sapin 2, en garantissant que toute personne qui signale de bonne foi une conduite inappropriée est protégée contre toute forme de représailles.

Lorsqu'un signalement est effectué, une enquête indépendante est menée pour analyser les faits et déterminer les mesures correctives nécessaires.

4.1.4 GESTION DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS (ESRS G1-2)

Spie batignolles est signataire de la Charte « Fournisseurs Responsables » depuis 2019, qui formalise ses engagements envers une relation respectueuse et collaborative avec ses partenaires. Cette charte inclut des engagements sur la gestion des relations financières, la

responsabilité environnementale et sociale, et l'éthique des achats.

Afin de renforcer cette politique, le Groupe met en place des actions concrètes pour améliorer la gestion de ses relations avec ses fournisseurs et ses impacts sur la chaîne d'approvisionnement :

Actions clés	Principales caractéristiques
Outils d'évaluation	Spie batignolles utilise plusieurs outils pour évaluer ses fournisseurs. Credit Safe permet d'évaluer leur solvabilité, Viaco vérifie leur éthique et conformité, et Asesia est utilisé pour la préqualification RSE des fournisseurs.
Intégration des Critères RSE	À travers l'intégration de critères extra-financiers, le Groupe privilégie les fournisseurs qui proposent des solutions plus performantes sur le plan technique, économique, environnemental et sociétal, afin de favoriser des pratiques responsables tout au long de la chaîne de valeur. Un référent Achats Responsables est chargé de consolider les actions menées par nos fournisseurs sur les solutions bas carbone.
Cartographie des Fournisseurs	La cartographie des fournisseurs permet d'identifier les actions d'évaluation à mener et de suivre la conformité des partenaires aux engagements RSE du Groupe. Des indicateurs clés sont suivis trimestriellement pour évaluer les performances.
Contrats-Cadres	Le Groupe utilise des contrats-cadres permettant de garantir une meilleure relation avec les fournisseurs et de mieux maîtriser les prix.
Prévention des retards de paiement	Le Groupe met en place des processus efficaces de facturation et de gestion des paiements pour éviter tout retard.
Formation continue des acheteurs	Les acheteurs de Spie batignolles suivent régulièrement des formations sur les pratiques d'achats responsables. Parmi ces formations, on retrouve des programmes tels que la « Climate School ».

Pour renforcer sa politique d'achats responsables, Spie batignolles s'est fixé des cibles :

Politique	Cibles	Avancement
Intégration des enjeux liés au social et aux droits humains dans la gestion des approvisionnements	Atteindre 100% de collecte de déchets dans les bureaux réalisée par des ESAT d'ici 2028	<i>En cours de déploiement</i>
Intégration des enjeux environnementaux dans la gestion des approvisionnements	Obtenir le bilan carbone de nos plus gros partenaires d'ici 2028 (représentant 80 % des dépenses liées au scope3 amont sous contrat cadre)	<i>En cours de déploiement</i>
Intégration des enjeux concernant l'achat de bois et/ou de produits dérivés du bois issus de sources durables	En 2028 intégrer à 100 % de nos contrats cadres des critères de gestion durable du bois.	<i>En cours de déploiement</i>

4.1.5 PRÉVENTION ET DÉTECTION DE LA CORRUPTION ET DES POTS-DE-VIN (ESRS G1-3)

Le Groupe Spie batignolles a mis en place un Code de Conduite détaillant les mesures prises pour prévenir la corruption et le trafic d'influence, conformément à la loi Sapin 2. Ce Code de Conduite vise à interdire et à sanctionner toute forme de corruption, que ce soit active (proposition d'avantages) ou passive (acceptation d'avantages), ainsi que le trafic d'influence.

Formation obligatoire des collaborateurs

Le groupe Spie batignolles propose des formations régulières pour sensibiliser ses collaborateurs aux risques de corruption, aux bonnes pratiques à adopter et aux conséquences liées à ces pratiques. Ces formations sont dispensées en priorité aux fonctions sensibles, telles que les responsables des achats, les gestionnaires de contrats et les relations publiques. En 2024, **935 collaborateurs** ont suivi ces sessions, dont 61 % de cadres. Les programmes abordent des scénarios pratiques de corruption et de trafic d'influence afin d'assurer une compréhension approfondie des risques et des comportements attendus.

Les organes de direction bénéficient d'une formation spécifique pour leur bonne supervision de la mise en œuvre du Code de Conduite au sein du Groupe.

Vérification de la conformité des tiers

Le groupe Spie batignolles applique une procédure d'identification et d'évaluation des Tiers pour s'assurer que ses partenaires commerciaux respectent ses standards éthiques et de conformité, y compris les clients, fournisseurs, sous-traitants et autres parties prenantes identifiées comme à risque. Tous les contrats commerciaux intégrant une clause de conformité imposent aux tiers de respecter la politique du Groupe en matière de prévention de la corruption et du trafic d'influence. Cette clause précise que tout manquement peut entraîner des sanctions, allant de la résiliation du contrat à des compensations financières en cas de préjudice.

Les fournisseurs et partenaires sont régulièrement évalués, notamment via des outils comme Viaco, qui vérifie leur conformité éthique. Cette procédure est adaptée en fonction des caractéristiques des marchés.

Procédures de contrôle interne

Les collaborateurs sont responsables du respect du Code de Conduite. En cas de doute, ou si un dysfonctionnement est observé, les collaborateurs sont encouragés à signaler toute anomalie au Référent Éthique ou à utiliser le dispositif d'alerte mis en place. Les supérieurs hiérarchiques sont également responsables de la diffusion du Code de Conduite et doivent accompagner leurs équipes en matière de bonnes pratiques éthiques, notamment en cas de situations complexes.

Les opérations sensibles, telles que les fusions et acquisitions, suivent une procédure de due diligence approfondie pour identifier tout risque lié à la corruption ou au trafic d'influence. Cette analyse est menée par des équipes indépendantes et spécialisées afin d'assurer l'intégrité des transactions.

Mécanismes de signalement

Le Groupe Spie batignolles dispose d'un dispositif d'alerte permettant à ses collaborateurs de signaler toute violation du Code de Conduite de manière confidentielle et sans crainte de représailles. Ce système est conçu pour garantir l'indépendance des investigations, avec une séparation claire entre les enquêteurs et les parties concernées par les allégations. L'identité du lanceur d'alerte est protégée, et toutes les informations transmises sont traitées avec la plus grande confidentialité.

Si des dysfonctionnements sont identifiés, des mesures correctives sont proposées pour adapter les processus internes et éviter la répétition des erreurs. Les résultats des enquêtes sont communiqués aux organes d'administration et de direction, selon un processus formalisé, afin d'assurer la transparence et de prendre les actions nécessaires pour réduire les risques.

4.1.6 CAS AVÉRÉS DE CORRUPTION OU VERSEMENTS DE POTS-DE-VIN (ESRS G1-4)

Au cours de la période de reporting, le Groupe Spie batignolles n'a pas rencontré de cas avérés de corruption ou de versement de pots-de-vin, conformément aux pratiques et procédures strictes mises en place pour prévenir de tels incidents.

Cependant, des alertes ont été reçues et traitées dans le cadre du dispositif d'éthique du groupe, indiquant des préoccupations sur des pratiques non conformes.

4.1.7 INFLUENCE POLITIQUE ET ACTIVITÉS DE LOBBYING (ESRS G1-5)

À la suite de l'analyse de double-matérialité, les activités de lobbying et d'influence politique ont été considérées comme non-matérielles pour Spie batignolles. Le Groupe n'effectue pas de contributions politiques directes et ses

actions d'influence se font exclusivement par l'intermédiaire de réseaux professionnels et d'associations sectorielles. Les sujets abordés concernent principalement la réglementation du secteur de la construction et de la transition

4.1.8 PRATIQUES EN MATIÈRE DE PAIEMENT (ESRS G1-6)

Le Groupe Spie batignolles s'efforce de respecter des délais de paiement contractuels clairs et de prévenir tout retard, en particulier envers les petites et moyennes entreprises (PME). Grâce à

l'utilisation de contrats-cadres, le Groupe peut favoriser des relations claires et durables avec ses fournisseurs, incluant des délais de paiement convenus à l'avance.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

ENVIRONNEMENT

ESRS	Enjeu	Indicateur de performance	2024	2023
ESRS E1	Changement climatique	Consommation totale d'électricité (MWh)	22 496	20 441
		Consommation de gazole (en litres)	9 614 281	10 296 230
		Consommation de GNR (en litres)	6 975 087	6 591 965
		- Émissions Scope 1 & 2 (en tonnes)	69 619	59 709
		Nombre de pollution accidentelle de sites	10	25
		Consommation totale d'eau (m³)	247 924 m³	218 709 m³
		Quantité totale d'eau recyclée et réutilisée (m³)	32 194 m³	7558 m³
		Intensité hydrique (m³/ million € de CA)	119 m³/M€	97 m³/M€
ESRS E2	Pollution	Nombre de chantiers traversant une zone Natura 2000	59	37
ESRS E3	Ressources hydriques et marines	Quantité totale de déchets traités (en tonnes)	2 273 391	2 046 589
		Part des déchets valorisés (réutilisation, recyclage, valorisation énergétique)	82%	77%
ESRS E4	Biodiversité et écosystèmes	Nombre de chantiers traversant une zone Natura 2000	59	37
ESRS E5	Utilisation des ressources et économie circulaire	Part des déchets valorisés	82%	82,9%

SOCIAL

ESRS	Enjeu	Indicateur de performance	2024	2023
ESRS S1		Total effectifs en ETP	9 067	8 315
		Nombre total de collaborateurs	9 067	8 315
		- Ouvriers	40%	40%
		- ETAM (Employés, Techniciens, Agents de maîtrise)	29%	27%
		- Cadres	31 %	33 %
		- Salariés en alternance	882	503
		Salariés travaillant à l'international	326	198
		- Nombre de licenciement	165	83
		Nombre de collaborateurs recrutés	980	1 221
		- Collaborateurs recrutés de moins de 26 ans	19,1%	19%
		- Collaborateurs recrutés de plus de 50 ans	12,8%	14,3%

ESRS	Enjeu	Indicateur de performance	2024	2023
ESRS S1 (suite)	Personnel de l'entreprise (suite)	- Effectif Génie civil et fondations	1 164	939
		- Effectif Travaux publics	2 550	1 296
		- Effectif Energie	1 005	932
		- Effectif Immobilier	790	31
		- Effectif Construction	2 654	2 537
		- Effectif Aménagement paysager et environnement	555	422
		- Part des femmes dans l'effectif global	15,11%	15,7 %
		- Part des femmes parmi les cadres et ETAM	24,4%	25,6 %
		Part des femmes parmi les nouveaux recrutés ²	19,4%	18,9 %
		- Tranche d'âge - moins de 26 ans	6,2 %	6 %
		- Tranche d'âge - entre 26 et 49 ans	60,4 %	61 %
		- Tranche d'âge - 50 ans et plus	33,4 %	33 %
		Age moyen	43,03 ans	42,9 ans
		Ancienneté moyenne	10,13 ans	10,2 ans
		Nombre de collaborateurs formés	9 369	5 444
		Montant total investi en formation	8,30 M€	6,60 M€
		Part de la masse salariale consacrée à la formation	2,29%	2,05%
		Taux de fréquence (accidents avec arrêt par million d'heures travaillées)	19,3	18,7
		Taux de gravité (jours d'arrêt par mille heures travaillées)	0,85	1,63
		Nombre de décès dus à des accidents ou maladies professionnels	0	0
		Index d'Égalité Professionnelle	95/100	93/100
		Rémunération médiane des salariés	34 900 €	34 256 €
		Taux de progression des rémunérations	3,34%	5,3%
		Montant moyen investi dans le PEG	1 654	2157 €
		Taux de porteur au sein de Spie batignolles	87%	59%
		Nombre de porteurs au sein de Spie batignolles	7 969	4 635
		Nombre de plaintes déposées	0	0
		Montant total des amendes, pénalités et indemnisation	0 €	0 €
		Nombre d'alertes reçues et traitées sur l'éthique	11	11
ESRS S3	Communautés affectées	Nombre d'actions soutenues par la Fondation Spie batignolles	40	40

² Indicateurs clés de performance

ESRS	Enjeu	Indicateur de performance	2024	2023
ESRS S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	Taux de Satisfaction client	93%	99%
		Taux de satisfaction - Qualité de réalisation	89%	100%
		Taux de satisfaction - Sécurité	92%	91%
		Taux de satisfaction - Respect du planning et des délais	87%	87%
		Nombre de projets financés par la démarche innovation de Spie batignolles (programme WeNext)	40	40

GOUVERNANCE

ESRS	Enjeu	Indicateur de performance	2024	2023
ESRS G1	Conduite des affaires	Cas avérés de corruption ou de versement de pots-de-vin	0	0

LISTE DES EXIGENCES DE PUBLICATIONS AU TITRE DES ESRS COUVERTES PAR LA DPEF

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ESRS 2	Exigence de publication	Page
BP-1	Base générale pour la préparation de la Déclaration de Performance Extra-Financière	p.6
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	p.6
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	p.6
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	p.7
GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	p.8
GOV-4	Déclaration sur la vigilance raisonnable	p.8
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité	p.8
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	p.9
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	p.13
SMB-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	p.14
IRO-1	Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	p.15
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	p.17

ENVIRONNEMENT

E1	Exigence de publication	Page
E1 GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	p.19
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	p.19
E1 SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	p.20
E1 IRO-1	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat	p.20
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	p.21
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	p.21
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	p.22
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	p.23
E1-6	Emissions brutes de GES des scopes 1, 2 et 3 et émissions totales de GES	p.24
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	p.24
E1-8	Tarification interne du carbone	p.25
E1-9	Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat	p.25

E2	Exigence de publication	Page
E2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution	p.26
E2-1	Politiques en matière de pollution	p.26
E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	p.27
E2-3	Cibles en matière de pollution	p.28
E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	p.28
E2-5	Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	p.28
E2-6	Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à la pollution	p.28

E3	Exigence de publication	Page
E3 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines	p.29
E3-1	Politiques en matière de ressources hydriques et marines	p.29
E3-2	Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines	p.30
E3-3	Cibles en matière de ressources hydriques et marines	p.30
E3-4	Consommation d'eau	p.31
E3-5	Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés aux ressources hydriques et marines	p.31

E4	Exigence de publication	Page
E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	p.32
E4 SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	p.32
E4 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes	p.33
E4-2	Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	p.33
E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	p.34
E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	p.35
E4-5	Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	p.35
E4-6	Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	p.35

E5	Exigence de publication	Page
E5 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	p.37
E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	p.37
E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et d'économie circulaire	p.38
E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	p.38
E5-4	Flux de ressources entrants	p.39
E5-5	Flux de ressources sortants	p.39
E5-6	Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	p.39

SOCIAL

S1	Exigence de publication	Page
S1 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	p.42
S1 SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	p.42
S1-1	Politiques concernant le personnel de l'entreprise	p.42
S1-2	Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	p.43
S1-3	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	p.44
S1-4	Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	p.44
S1-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	p.50
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	p.50
S1-7	Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise	p.51
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	p.52
S1-9	Indicateurs de diversité	p.52
S1-10	Salaires décents	p.52
S1-11	Protection sociale	p.52
S1-12	Personnes handicapées	p.53
S1-13	Indicateurs de formation et de développement des compétences	p.53
S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité	p.53
S1-15	Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	p.53
S1-16	Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	p.54
S1-17	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	p.54

S2	Exigence de publication	Page
S2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	p.55
S2 SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique	p.55

S3	Exigence de publication	Page
S3-1	Politiques relatives aux communautés affectées	p.55
S3-2	Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts	p.56
S3-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations	p.56
S3-4	Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les communautés affectées, et efficacité de ces actions	p.56
S3-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, au développement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	p.57

S4	Exigence de publication	Page
S4 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	p.58
S4 SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	p.58
S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	p.58
S4-2	Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	p.59
S4-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	p.59
S4-4	Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	p.60
S4-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	p.61

GOUVERNANCE

G1	Exigence de publication	Page
G1 GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	p.63
GA IRO-1	Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels	p.63
G1-1	Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	p.64
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	p.65
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	p.66
G1-4	Cas avérés de corruption ou versements de pots-de-vin	p.66
G1-5	Influence politique et activités de lobbying	p.66
G1-6	Pratiques en matière de paiement	p.67

PLAN DE VIGILANCE

Enjeux

La loi française sur le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre du 27 mars 2017 (« loi sur le devoir de vigilance ») demande la mise en place d'un plan de vigilance, comprenant les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de Spie batignolles, de celles de ses filiales contrôlées, de ses sous-traitants et de ses fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

Le plan de vigilance comporte :

- Une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation
- Des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques
- Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves
- Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques, établi en concertation avec les organisations syndicales représentatives dans ladite société
- Un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Gouvernance

La Direction Juridique et Conformité du Groupe a la charge du pilotage du devoir de vigilance au sein du groupe Spie batignolles. Elle établit le plan de vigilance du Groupe décrit ci-après en s'appuyant sur les contributions de la Direction des Ressources Humaines, la Direction Prévention des risques et la Direction de la performance des achats, RSE et plan carbone, et leurs réseaux de correspondants. Ce plan fera l'objet d'une mise à jour annuelle.

Le déploiement du plan de vigilance est suivi semestriellement par le Comité Ethique et Conformité Groupe. Ce comité composé des instances dirigeantes du Groupe contrôle et apprécie le niveau de déploiement et d'évolution des dispositifs de conformité notamment en matière de lutte contre la corruption, de protection des données personnelles, d'atteinte graves envers les droits humains et libertés fondamentales, d'environnement ou encore de santé et de sécurité des personnes.

Cartographie des risques

La détermination des risques bruts est fondée sur l'évaluation de la probabilité d'occurrence des risques (remontées des situations à risque caractérisées, nombre de personnes potentiellement touchées) et de la cotation de leur sévérité (appréciation de la gravité et de l'ampleur potentielles des impacts à partir d'éléments sectoriels).

L'évaluation des actions de maîtrise des risques a reposé sur plusieurs critères, tels que le périmètre des mesures mises en œuvre, l'existence d'actions de prévention et d'une culture d'entreprise sur ces enjeux, les processus d'alertes existants et la capacité de réaction de l'entreprise, la mise en place de dispositifs de contrôle et de suivi.

Le processus d'identification des risques s'est déroulé en différentes étapes :

- Entretiens avec les directions en charge des enjeux du siège sur le périmètre du devoir de vigilance
- Ateliers avec les filiales des différentes activités de Spie batignolles
- Consolidation et définition des plans d'action
- Validation du plan de vigilance par le COMEX

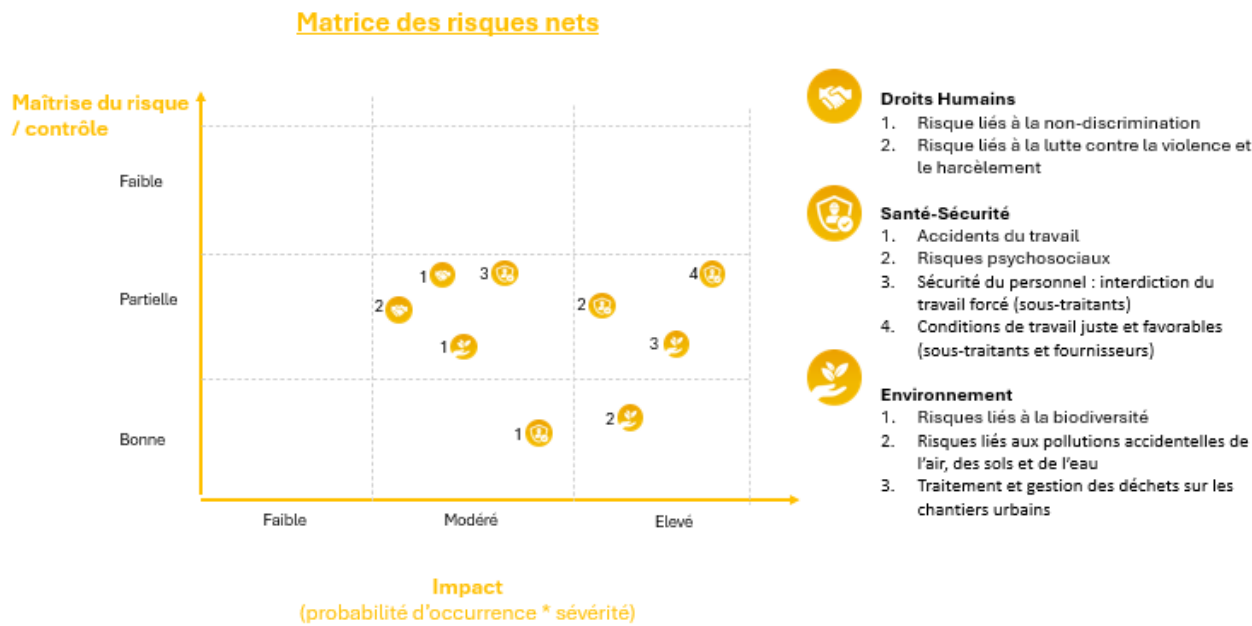
L'exercice 2023-2024 de cartographie des risques devoir de vigilance couvre différentes entités françaises consolidées représentatives de l'activité du Groupe : Spie batignolles Immobilier, Spie batignolles Fondations, Spie batignolles Energie, Spie batignolles Malet, Spie batignolles Valérian, Spie batignolles Génie Civil, Spie batignolles Construction régions et Spie batignolles IDF.

Ces entreprises sont représentatives de l'ensemble des activités du Groupe :

- Construction : conception, construction neuve, réhabilitation, aménagement intérieur, travaux d'entretien et de maintenance, travaux de proximité
- Génie Civil : travaux souterrains, ouvrages d'art, projets industriels
- Fondations : pieux, parois moulées, injection
- Routes : dispositif de retenue, fabrication et mise en œuvre d'enrobés, carrière et centre de recyclage de matériaux, laboratoires routiers
- Terrassement : étude et remaniement de sols, réalisation de plateformes, fouilles, dépollutions, canalisations
- Energie : génie électrique et climatique, réseaux d'énergie, infrastructures ferroviaires, fluides industriels, maintenance multi technique
- Immobilier : montage immobilier et promotion immobilière

Les activités du Groupe à l'étranger ont été en partie intégrées à l'exercice 2024.

Matrice des risques nets



Gestion des risques

Sont décrits ci-après une synthèse des actions existantes dans le Groupe qui participent à la gestion des risques identifiés. Ces actions regroupent les politiques, les processus et les mesures d'évaluation et de suivi relatives à chacun de ces enjeux. Sont aussi présentés les résultats et avancées sur l'exercice 2024.

Droits humains et santé / Sécurité des personnes

La politique prévention des risques du Groupe mise en place depuis plusieurs années s'inscrit pleinement dans les valeurs du Groupe et de ses fondamentaux. Animée par la Direction des Affaires Sociales et la Direction de la Prévention des risques Santé-Sécurité-Environnement, un réseau de préventeurs se structure autour d'un Comité

Sécurité-Santé-Environnement qui regroupe l'ensemble des responsables prévention des entités du Groupe. Il se réunit en moyenne toutes les six semaines. Ce réseau s'appuie également sur près de 80 personnes qui opèrent au quotidien sur les chantiers et qui se réunit tous les trimestres.

Principaux risques et descriptif	Actions de maîtrise du risque	Plans d'actions 2025	Renvoi DPEF
Risques liés à la non-discrimination Pratiques discriminatoires à l'encontre de certains collaborateurs basés sur des critères d'ordre ethnique, social et religieuse (partie 1)	- Politique des ressources humaines visant à lutter contre toute forme de discrimination dès la phase de recrutement - Mise en place d'une formation e.learning Formation « prévenir la discrimination à l'embauche » - Communication de la Charte Ethique où sont intégrés ces principes de non-discrimination. - Accord Groupe relatif à la QVCT incluant un chapitre consacré à l'égalité femmes/hommes aux termes duquel sont prévus des actions visant à assurer l'égalité en matière d'accès à la formation professionnelle ; de déroulement de carrière et de promotion professionnelle ; d'articulation facilitée des temps professionnels et familiaux.	Poursuite des travaux de rédaction d'un guide de bonnes pratiques	ESRS-S1
Risques liés à la non-discrimination Pratiques discriminatoires à l'encontre de certains collaborateurs basés sur des critères d'ordre ethnique, social et religieuse (partie 2)	- Pour renforcer la mixité entre les hommes et les femmes, deux actions ont été lancées en 2022 : l'adhésion à l'association « elles bougent », et le podcast « les bâtisseuses ». - Politique handicap permettant à Spie batignolles d'acquérir une meilleure prise en compte du handicap dans les métiers et une évolution du taux d'emploi. - Publication du Guide Handi'Cap - Nomination de référents Handicap dans chacune des entités du Groupe et instauration d'une journée Groupe dédiée à la sensibilisation au handicap (+ animation d'un webinaire « Handicap et travail : parlons-en »)	Poursuite des travaux de rédaction d'un guide de bonnes pratiques	ESRS-S1
Risques liés à la lutte contre la violence et le harcèlement Risques liés aux pressions managériales et stress subis par les collaborateurs	- Nomination de Référents harcèlement qui constitueront les personnes ressources en capacité de faire remonter toute problématique sur le sujet. - Formation du réseau de responsables ressources humaines et référents harcèlement sexuel et moral - Formation des directions des ressources humaines à la prévention du harcèlement moral et sexuel - Lancement d'une formation dédiée à la prévention des risques psycho-sociaux à destination des managers et des directions des ressources humaines du Groupe	Communication accrue afin de favoriser la connaissance des référents harcèlement au niveau des filiales	ESRS S1

Principaux risques et descriptif	Actions de maîtrise du risque	Plans d'actions 2025	Renvoi DPEF
Santé et sécurité Risques d'accidents du travail, avec comme facteurs aggravants le stress et la consommation d'alcool/stupéfiants ou encore l'insuffisance de qualification des intérimaires	• Réseau de préventeurs : jouant un rôle de support en phase de préparation et de réalisation, de formalisation et d'évaluation des sites • Le déploiement de l'Attitude Prévention, définissant 9 comportements à adopter pour prévenir les risques d'accident et tendre vers l'objectif Zéro Accident, s'est poursuivie tout au long de l'année. • L'organisation de Minutes Spie batignolles, moments privilégiés organisés sur les chantiers qui permettent aux équipes de parler de tous les sujets de prévention. • Le parcours de formation « objectif Zéro Accident » suivi par 151 personnes en 2024 (modules Encadrement et Compagnons). • Un module sécurité est intégré à chaque formation de chef de chantier ou chef d'équipe. • Une formation sécurité avec une visite de site incluse dans le parcours « Découverte » des nouveaux arrivants du Groupe dispensée auprès de 168 collaborateurs. • Le déploiement de l'application Sb Prévention auprès de toutes les entités ayant permis d'intensifier la formalisation des visites chantier et la remontée des événements prévention et environnement. • Suivi des actions prévention au travers du Comité de Prévention qui participe à l'activation des lignes d'alerte « Événement grave » et à la gestion des crises. • Formation sur la gestion de la consommation d'alcool et de stupéfiants diffusée à toutes les directions des ressources humaines • Mise en place d'un groupe de travail sur le leadership • Refonte et internalisation des formations du parcours Objectif zéro accident : formation des préventeurs, COMEX, CODIR, directions, conducteurs de travaux et fonctions techniques, compagnons • Consolidation des indicateurs Groupe et entités	Amélioration de la sécurité sur les activités à l'international	ESRS S1
Risques psychosociaux Risques liés à la santé mentale des collaborateurs avec comme facteurs aggravants la pression externe de l'environnement et le rythme des chantiers	• Accord Groupe relatif au dispositif d'évaluation et de prévention du stress professionnel • Plan d'action Groupe relatif à la prévention de la pénibilité • Accord Groupe relatif à la qualité de vie au travail signé en 2019 et renégocié en 2022, • Accord GPEC de 2021 devenu accord GEPP renégocié en 2024 • Accord de couverture des frais de santé signé en 2021 et revu annuellement par une commission formée de représentants du personnel négociateurs de l'accord. • L'accord QVCT Groupe comprend spécifiquement une démarche « Attitudes Santé » qui se définit par 3 thèmes : le sommeil, la nutrition et l'éveil musculaire. Depuis 2022, la démarche s'est intensifiée avec la participation de Pro BTP pour la réalisation d'ateliers sur les thématiques. Sur deux ans, 877 personnes ont participé à un atelier sur les thématiques du sommeil, de la nutrition et de l'éveil musculaire, dans le cadre de la démarche « Attitudes Santé ». • Dans le cadre de l'accord QVCT, afin de former les collaborateurs Spie batignolles sur la problématique spécifique des risques psycho-sociaux, le Groupe met à disposition un e-learning « Prévention des risques psychosociaux », accessible à tous les collaborateurs depuis 2024.		ESRS-S1

Environnement

Afin d'adapter au mieux ses interventions en sites naturels, et préserver la faune, la flore et les milieux d'intervention, Spie batignolles mène à la fois un travail d'analyse environnementale en amont de ses projets (allant jusqu'à la réalisation d'une cartographie de la sensibilité environnementale si nécessaire) et un dialogue avec des spécialistes (écologues, les administrations de tutelle ou encore associations environnementales locales). Ceci permet de prendre en compte les spécificités du projet et d'adapter les mesures de prévention et de protection à mettre en œuvre (intervention en zone sensible, Natura 2000, présence d'espèces protégées, d'espèces invasives ...).

Membre de l'Union Professionnelle du Génie Écologique (UPGE), le Groupe développe au sein de son pôle TPE (Travaux Publics et Environnement) des projets à forte valeur environnementale imbriquant nature et nouvelles infrastructures, qu'il s'agisse de marchés dédiés ou de mesures compensatoires.

Les activités du Groupe s'alignent ainsi avec la réglementation environnementale en vigueur, avec par exemple la loi GEMAPI pour la vigilance sur les changements d'utilisation des sols (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Fort de toutes ces pratiques, Spie batignolles a été reconnue « Entreprise engagée pour la nature ».

Principaux risques et descriptif	Actions de maîtrise du risque	Plans d'actions 2025	Renvoi DPEF
Risques liés à la protection de la biodiversité Risques liés aux interventions en sites naturels au cours d'activités de travaux	- La démarche Attitudes Environnement permet aux équipes de rester vigilantes face aux impacts de leur activité sur l'environnement. - Déploiement d'un outil d'analyse environnementale permettant d'évaluer la sensibilité de l'écosystème du chantier avant de le démarrage. (Plusieurs critères sont étudiés : eau, faune et flore, patrimoine, voisinage, ressources). - Le réseau de préventeurs permet l'animation de la démarche et l'accompagnement auprès des équipes (visites et audits).	Poursuite de l'ensemble des démarches relatives à la gestion des déchets et du réemploi, aux pollutions et à la protection de la biodiversité	ESRS E4
Risques liés aux pollutions accidentelles de l'air, des sols et de l'eau	- La démarche Attitudes Environnement permet aux équipes de rester vigilantes face aux impacts de leur activité sur l'environnement. - Déploiement d'un outil d'analyse environnementale permettant d'évaluer la sensibilité de l'écosystème du chantier avant de le démarrage. (Plusieurs critères sont étudiés : eau, faune et flore, patrimoine, voisinage, ressources). - Le réseau de préventeurs permet l'animation de la démarche et l'accompagnement auprès des équipes (visites et audits).		ESRS E2
Traitement et gestion des déchets Risques liés à la production de déchets inertes et au tri des déchets en particulier sur les chantiers urbains	- Un spécialiste en charge du traitement et de la gestion des déchets a été nommé. - Actions de communication et sensibilisation des équipes opérationnels sur différentes thématiques : décret tertiaire, interdiction de la distribution des bouteilles plastiques, brèves SSE de bonnes pratiques, utilisation de Track déchets, élimination des déchets non dangereux valorisables, responsabilité élargie des producteurs). - Développement de l'éco-conception en privilégiant les éco-matériaux, l'utilisation de matériaux recyclables et recyclés, la mise en place du réemploi, l'amélioration du processus de valorisation des déchets ou de l'impact carbone de la production - Spie batignolles a identifié et travaille avec les acteurs du réemploi et notamment les plateformes digitales de mise à disposition de matériaux issus de la déconstruction. - Participation à programme d'actions concernant le réemploi des matériaux de chantier : « Club du Réemploi ». Ce club s'est fixé comme objectif d'atteindre un taux de réemploi de 15 à 20 % d'ici 2024 - Le Groupe s'appuie aussi sur des partenariats récurrents pour le recyclage et réemploi des matériaux - Partenariat avec des fournisseurs permettant de formuler un béton moins carboné à partir de granulats recyclés, mobilisable tout comme le béton conventionnel		ESRS E5

Gestion des risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

Depuis 2019, Spie batignolles est signataire de la Charte « Fournisseurs Responsables », marqueur de bonnes pratiques en matière d'achats responsables et de confiance réciproque avec ses fournisseurs et sous-traitants.

En interne, des formations Achats Responsables ont été dispensées à l'ensemble des membres du Comité Performance des Achats.

Dans ses relations contractuelles, la Direction de la Performance des Achats, RSE et plan carbone favorise la mise en place de contrats-cadres intégrant des critères extra-financiers, et notamment des clauses pénales relative au non-port des EPI. Ces contrats-cadres garantissent une meilleure connaissance des fournisseurs, une collaboration plus efficace et la maîtrise des prix, grâce à l'application de grilles tarifaires négociées et formalisées évitant ainsi les dérives.

Le Groupe sécurise en outre ses relations avec ses fournisseurs et sous-traitants au moyen d'un

processus complet de sélection, d'identification et d'évaluation des Tiers. Cette sélection s'opère notamment grâce à l'outil de référencement des fournisseurs Acesia, à des enquêtes Creditsafe, ou encore au recours à la plateforme VIACO (cibler et accompagner les tiers les moins matures sur ces thématiques)

Spie batignolles vise ainsi à recenser auprès de ses fournisseurs l'atteinte des objectifs RSE que le Groupe s'est fixé, mais également en matière environnementale et sociale.

Des indicateurs clés de performance sont définis et suivis trimestriellement. Leur pilotage permet d'aiguiller les achats vers des fournisseurs et sous-traitants référencés.

Un tableau de bord Achats permet enfin de suivre l'utilisation des contrats-cadre. 100 % des fournisseurs sous contrat-cadre ont été analysés via les différentes procédures en place.

Principaux risques et descriptif	Actions de maîtrise du risque	Plans d'actions 2025	Renvoi DPEF
Sécurité du personnel Risques liés au non-respect des règles de sante sécurité par les employés des sous-traitants	• L'ensemble des mesures de gestion des risques décrit pour les collaborateurs internes au point relatif à la santé et sécurité (ci-dessus) s'appliquent lorsque les sous-traitants interviennent sur les chantiers du Groupe. • Utilisation de l'application Sb Prévention pour remonter des situations dangereuses ou une bonne pratique • Réalisation de diagnostics de sécurité sur les chantiers		ESRS S1
Conditions de travail justes et favorables Risques liés au non-respect par les fournisseurs et sous-traitants des droits fondamentaux au travail (durée du travail, rémunération, travail forcé etc.)	• L'ensemble des mesures de gestion des risques décrit pour les collaborateurs internes au point relatif à la santé et sécurité (ci-dessus) s'appliquent lorsque les sous-traitants interviennent sur les chantiers du Groupe.	Poursuite de la réflexion sur les conditions de travail justes et favorables des intérimaires avec les ETT	ESRS E1

AVIS DE L'ORGANISME TIERS VÉRIFICATEUR SUR LA DPEF

**RAPPORT DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE,
DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE
LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A l'associé,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1873 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière consolidée, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») relative à l'exercice clos le 31 décembre 2024 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration ») de votre société (ci-après « entité »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- le cas échéant, nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - * apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - * corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante et/ou dans une sélection d'entités ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;

AVIS DE L'ORGANISME TIERS VÉRIFICATEUR SUR LA DPEF - SUITE

- pour les indicateurs quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices¹ et couvrent entre 12% et 100% des indicateurs consolidés sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon les normes professionnelles de l'Ordre des experts-comptables ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Paris, le 23 mai 2025

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'C' with a horizontal line extending to the right, and the letters 'BM&A' written above it.

Marie-Cécile Moinier
Membre de l'Ordre des experts-comptables



Spie batignolles 30, avenue du Général Galliéni 92000 Nanterre - France
Contact - Tél. : +33 1 46 40 80 00 - Fax : +33 1 46 40 80 01

spie batignolles

spiebatignolles.fr